

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU 31 JANVIER 2022

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 31 janvier 2022, à 9 h 44, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental au Circuit de Magny-Cours, Technopôle, Salle Martini.

M. le Président :

Chers collègues, avant d'ouvrir notre Session, je propose que nous passions quelques instants la parole à Serge Saulnier, qui nous accueille, avant d'entamer notre travail.

M. Saulnier :

Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les vice-président(e)s, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous sommes très heureux de vous accueillir ici sur le Circuit de Nevers Magny-Cours, sur votre VOTRE Circuit de Nevers Magny-Cours, puisque vous en êtes propriétaires.

Comme vous pouvez le constater, nous avons tenu compte de ce qui s'est passé la semaine dernière, puisqu'aujourd'hui il y a du chauffage et du café ; j'espère que tout se passera bien et que vous n'aurez pas trop chaud pendant cette Session. Vous avez peut-être pu trouver dans les petits sacs que nous vous avons remis quelques *goodies*, comme on dit, dont, en particulier, un pot de miel. Ce pot de miel est issu de la production d'abeilles, et ruches qui sont sur le circuit. Nous avons passé un accord avec la société Apilab afin de vérifier, contrôler et s'assurer de l'environnement et de la qualité de cet environnement sur le site au travers des abeilles.

C'est un petit clin d'œil qui permettra tout à l'heure d'embrayer sur toute la partie « Développement durable et énergies nouvelles » à laquelle nous sommes très attachés, pour le futur.

Ce site, propriété du Conseil départemental est aujourd'hui un lieu important pour le territoire de la Nièvre. Économiquement parlant, il bénéficie actuellement d'une dynamique exceptionnelle. Je dois dire que nous rencontrons sur le technopôle un développement, actuellement, qui est étonnant. Nous avons une demande forte de la part de nouvelles

entreprises qui veulent s'installer, et qui s'installent. Vous avez pu voir, d'ailleurs, en arrivant, sur l'allée principale, le grand bâtiment à gauche qui est en cours de réalisation. Mais il y a aussi d'autres projets à l'intérieur du technopôle, et le long de la piste Club.

Nous bénéficions d'une dynamique importante à la fois sur les projets d'entreprises, sur l'installation d'entreprises, mais aussi sur les activités de ce circuit, que ce soit par les essais constructeurs, par les roulages autos et motos, et même par le nombre de compétitions que nous organisons dans l'année, puisqu'en 2022 nous organiserons près de 25 compétitions.

Une année 2022 qui, d'ailleurs, se présente sous les meilleurs auspices, puisqu'à l'heure actuelle notre calendrier, à partir de la fin du mois de février, est complet, 7 jours sur 7, jusqu'au mois de novembre. C'est une bonne chose. Ce qui permet à la Société d'Exploitation du Circuit de Nevers Magny-Cours, que j'ai l'honneur de diriger, d'avoir un exercice qui est calibré, et en tout cas un modèle économique qui est viable, qui permet d'honorer tous les engagements, et d'assurer également certains investissements et un développement de notre site.

La gestion de cette SAEMS, outre le fait que j'en ai la responsabilité, est en permanence contrôlée par un Conseil d'Orientation et de Surveillance, dans lequel sont présents certains membres du Conseil départemental, et qui est présidé, d'ailleurs, par le Président Fabien Bazin, mais où l'on trouve aussi M. Alain Herteloup, M. Lionel Lécher, Mme Marie-France de Riberolles, pour le Conseil départemental, et également des représentants de l'actionnaire privé, puisqu'aujourd'hui l'actionnaire privé qui détient 34 % des parts de la société d'économie mixte est la famille Ligier, les héritiers de Guy Ligier, décédé en 2015.

Nous fonctionnons sur un modèle économique viable. Nous avons de nombreux projets, puisqu'aujourd'hui l'offre dépasse pratiquement la demande, que ce soit sur la piste de karting, que ce soit sur la piste Club ou même sur la piste « Grand Prix », qui est ici en bas de chez nous. Je souhaite que vous soyez en mesure de répondre dans les mois qui viennent et les années qui viennent à nos projets d'investissement, afin de continuer de développer ce site.

Notre Président Fabien Bazin, lorsqu'il a pris ses fonctions, m'a demandé de réfléchir à ce que sera le « Circuit du Futur », « Magny-Cours du futur ». Ce que je peux déjà vous dire, c'est que le « Magny-Cours du Futur » sera déjà un Magny-Cours « propre », si je puis dire, puisque notre objectif est que, d'ici 10 ans, d'ici 2032, donc avant même les engagements pris par les ligues, nationale et européenne, nous ayons une activité de nos différentes pistes qui se fasse sans émissions. Je dis bien « l'activité de nos pistes », puisque l'on sait que même les vaches font du CO₂.

Nous travaillons, en partenariat avec des entreprises du technopôle et le pôle « véhicules du futur », sur le développement autour de l'utilisation de l'énergie hydrogène, bien évidemment, mais nous travaillons aussi avec un de nos partenaires qui est Total Energie, qui actuellement

développe des carburants bio ; des carburants qui potentiellement vont diminuer nos émissions carbone, pour voir ces émissions totalement réduites à zéro dans une dizaine d'années.

De ce point de vue là, je suis très confiant pour l'avenir de ce site, du point de vue « transition énergétique et écologie ». Comme, parallèlement, nos activités ne cessent d'être en développement, nous resterons sur un modèle économique parfaitement viable et qui continuera de se développer.

Voilà, sur les quelques points que je voulais aborder.

Ce que je voulais vous dire, c'est qu'aujourd'hui Magny-Cours a une identité forte : Magny-Cours, c'est une marque ; Magny-Cours, c'est un lieu ; c'est un lieu que l'on identifie dans le monde entier. J'associe à cela bien évidemment toutes les entreprises du technopôle, puisqu'aujourd'hui c'est une trentaine d'entreprises, avec près de 400 emplois, pour qui le Circuit est un outil de travail, et nous faisons en sorte de répondre toujours présents pour ces entreprises, et leur permettre de fonctionner en totale harmonie et en totale flexibilité avec nos équipes. C'est aussi ce qui fait aussi notre force, parce que je vois qu'aujourd'hui un site comme Magny-Cours, en France, est unique. Même de grands circuits, comme Paul-Ricard ou Le Mans, ne peuvent pas se targuer d'avoir un pôle économique de cette nature-là, et en Europe nous sommes peut-être en concurrence avec le rallye de Silverstone en Angleterre, où de nombreuses écuries anglaises sont basées. Mais cela reste quelque chose d'unique, et je pense, et je crois qu'il est important de dire, et cela a été le cas au travers des différentes présidences ces 30 dernières années, que le soutien a été permanent, a été continu, envers Magny-Cours, et cela a permis d'arriver au résultat où nous sommes aujourd'hui ; et je souhaite, et j'espère que vous continuerez dans cette direction pour le futur.

En tout cas, je voulais vous remercier de votre soutien. Je voulais vous remercier de votre présence. Et puis je vous dis « à très bientôt », et je vous remercie de votre attention. Merci.

M. le Président :

Merci beaucoup, Serge. Merci de faire vivre la Nièvre à l'international. C'est bien cela la spécificité et la particularité du Circuit. Merci de le faire rentrer dans une ère d'innovation. Merci de te préoccuper avec tes équipes, d'un Circuit « propre » et je sais que Wilfrid Séjeau et Blandine Delaporte, notamment, et d'autres aussi qui suivent ces questions, y seront attentifs.

Et puis merci aussi d'avoir accepté de prolonger ton engagement auprès du Circuit pour les quatre prochaines années ; c'est important d'avoir de la stabilité pour pouvoir bénéficier de ton expérience.

Je vous propose d'applaudir Serge Saulnier.

(Applaudissements)

M. Saulnier : Je vous remercie. Je ne le prends pas, parce que j'ai des béquilles, je n'en suis pas très fier ; j'ai fait une belle chute de ski ce week-end, et j'ai une punition pour quasiment deux mois.

M. le Président : Nous serons avec toi ; courage !

Chers collègues, le quorum étant atteint, j'ai un certain nombre de pouvoirs à vous communiquer :

Véronique Khouri donne pouvoir à Michel Suet.

Anouck Camain donne pouvoir à Christophe Deniaux.

Jérôme Malus donne pouvoir à Laurence Barao.

Justine Guyot donne pouvoir à Frédéric Roy.

Stéphanie Bézé donne pouvoir à Alain Herteloup.

La dernière fois, la secrétaire de séance était Corinne Bouchard, qui avait accepté cette mission. Il nous faudrait quelqu'un au sein de la majorité. Jocelyne Guérin veut-elle assurer le secrétariat de séance ? Pas de problèmes ? Je vous remercie.

Je rappelle que les conseillers départementaux qui sont présidents d'un Conseil d'administration d'associations ou d'organismes départementaux qui sont concernés par une délibération ne prennent pas part au vote ; il faut y être attentifs.

Je demande bien aux Présidents de groupe – pour « Vivre la Nièvre, c'est déjà le cas –, Monsieur Gauthier, si des motions sont déposées. Non ? Pas cette fois-ci ?

Sur l'exercice traditionnel d'approbation du procès-verbal de la séance précédente, y a-t-il des demandes d'intervention sur le procès-verbal ? Oui, Corinne.

Mme Bouchard : J'ai bien été désignée comme secrétaire pour la dernière Session. Mais, en fait, je n'ai pas reçu le projet de compte rendu. Je suppose que, de toute façon, il n'y a pas grand-chose à ajouter. Mais je tenais à le préciser quand même.

M. le Président : Ce qui est curieux. Vous ne l'avez pas eu non plus ?

M. Gauthier : Si, nous l'avons reçu, mais comme tous les collègues ; mais ce que veut dire Corinne, c'est que, dans les collectivités où nous siégeons l'un et

l'autre, quand il y a un secrétaire de séance, il reçoit le procès-verbal avant sa diffusion.

M. le Président :

Le Service des Assemblées ?

Mme Leblanc :

Il y a eu un loupé la dernière fois, mais c'est quelque chose qui sera remis systématiquement à l'ordre du jour. Le procès-verbal sera envoyé au secrétaire avant l'envoi à l'ensemble de l'assemblée.

M. le Président :

Parfait. Sous cette réserve-là, y a-t-il des désapprobations par rapport à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la Session du 22 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Je vais prendre quelques minutes pour essayer de faire le point sur cette Session et sur le rapport d'orientations budgétaires. Je rappelle que ce n'est pas le vote du budget aujourd'hui ; c'est un rapport qui n'a pas vocation à être voté, mais bien délibéré et discuté.

Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette Session dont l'ordre du jour appelle notamment la première étape du débat d'orientations budgétaires, temps fort s'il en est de la vie de notre institution.

Ce débat, qui est accueilli aujourd'hui dans cet hémicycle provisoire, est un temps d'échanges capital qui nous rassemble, et les contributions de toutes et tous permettent de nourrir la vie démocratique départementale.

Cette vitalité, vous le savez, est pour nous primordiale pour construire des politiques publiques au service de l'amélioration de la vie de nos concitoyens.

À l'heure d'une crise démocratique qui se manifeste davantage à chaque élection, à l'heure aussi où la notion même de territoire n'a jamais été autant mentionnée dans les discours, le rôle de l'action publique départementale et notre attachement aux solidarités humaines et territoriales doivent être réaffirmés avec force et ambition.

Je sais pouvoir compter sur une volonté commune de tracer pour les habitants de la Nièvre, les conditions, d'une part, d'un quotidien adouci et d'une plus grande justice sociale, et, d'autre part, celles de l'horizon de leurs envies.

L'échelle du département est, comme le dit le docteur en géographie Laurent Chalard, « *la meilleure grille de lecture du territoire français* ».

C'est à l'aune de nombreux enjeux, sur lesquels je reviendrai, comme de la crise sans précédent que nous connaissons depuis deux ans qui les a exacerbés, que nous sommes en droit et en devoir d'attendre beaucoup de la loi dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, autour du transport, de la santé, du logement social, qui est actuellement en cours de discussion.

La décentralisation ne peut se résumer à des promesses sans moyens réels. Elle est plus nécessaire que jamais. Les Français le disent. Nos réponses de proximité le démontrent.

Et déjà, nous nous sommes engagés pour cela, qu'il s'agisse de notre combat contre la recentralisation du RSA, la remise en place des contrats aidés que nous appelions de nos vœux, ou encore l'engagement additionnel de l'État, arraché de haute lutte quant à sa participation à la revalorisation des aides à domicile et plus largement des métiers du lien. Vous vous souvenez que nous avons identifié une participation de l'État sur les salaires des aides à domicile qui était de l'ordre de 20 % jusqu'à présent. Nous avons, avec les collègues de la majorité, saisi une quinzaine de Départements, et nous sommes intervenus auprès du Premier ministre ; et l'enveloppe qui exprimait ces 20 % de 200 M€ est désormais une enveloppe ouverte, ce qui permet sur l'année 2022 d'être à la réalité sur un partage équitable de cette augmentation de salaire, qui, bien évidemment, pèse sur nos budgets.

La crise sanitaire, sociale, numérique et économique, a une fois de plus prouvé que le développement des services publics de proximité constitue un atout essentiel pour maintenir et renforcer le lien, l'accès aux droits, pour faire davantage pour celles et ceux qui ont moins, pour offrir à toutes les Nivernaises et les Nivernais la même qualité de service où qu'ils habitent.

Qu'il s'agisse de nos aînés, des personnes en situation de handicap, des personnes et des agents qui se sont retrouvés en première ligne, des entrepreneurs en difficulté, des enfants et des familles en besoin de protection, la crise et les réponses gouvernementales ont fragilisé des pans entiers de l'action publique locale et de ceux qui la soutiennent.

J'en veux pour preuve les insuffisances criantes du Ségur de la santé, alors même que certaines compétences des collectivités locales semblent vouloir être confortées dans le cadre de la future loi 3DS.

Les métiers du lien, ciment d'une cohésion sociale fondée sur la solidarité envers les plus vulnérables, sont eux-mêmes en situation de grande fragilité, oubliés du Ségur.

Nous avons alerté Olivier Véran comme Jean Castex, comme je vous le disais à l'instant, sur les angles morts des dispositifs de revalorisation salariale retenus au titre de la crise sanitaire, sur le besoin d'une reconnaissance et de moyens humains et matériels aux structures d'accompagnement social, sur le manque de personnels dans les

établissements de santé et médico-sociaux de la Nièvre qui conduit à des fermetures de services.

Force est de constater que la crise sanitaire a également mis en lumière l'effondrement de notre système de santé, dans la prise en charge en établissements comme en ambulatoire ou à domicile.

Cet effondrement est le fruit de politiques successives qui ont privilégié l'approche comptable à court terme à une véritable stratégie de long terme protectrice des usagers.

Cet effondrement est le fruit d'une incurie des dirigeants, de leur aveuglement face aux difficultés annoncées :

- la désertification médicale, à l'œuvre depuis de nombreuses années,
- le vieillissement démographique, auquel les professionnels du soin, du lien, n'échappent pas plus que le reste de la population,
- l'augmentation tendancielle des besoins de soins, de prise en charge, d'accompagnement social.

Il est essentiel d'accélérer et d'augmenter les formations sur ces métiers, et d'innover sur les modalités de leur installation dans notre Nièvre.

Face à cela, et dans l'exercice des compétences qui sont les siennes, le Conseil départemental saura prendre ses responsabilités.

Nous ne pouvons accepter que celles et ceux qui s'engagent pour les autres, avec abnégation et parfois au détriment de leur propre sécurité, soient oubliés.

Nous ne pouvons accepter que de telles situations fassent courir un risque de crise de vocations, qui obère l'accès aux soins et la pérennité de notre modèle social, où la perte de chances ne sera jamais un risque acceptable.

Cette fragilisation s'inscrit dans un contexte plus large marqué par une inflation inquiétante des prix à la consommation et une augmentation sans précédent du prix de l'énergie.

Nous devons tenir compte de cela dans nos ambitions, dans nos réponses immédiates, comme dans notre capacité à se projeter dans l'avenir, car c'est bien de cela qu'il s'agit : une précarisation galopante et des besoins sociaux, économiques et environnementaux croissants.

Dans ce contexte, le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 amènera à vous proposer de réaffirmer une stratégie financière dessinée depuis le début de notre mandature.

Elle est fondée sur plusieurs principes :

- la responsabilité budgétaire, naturellement,
- le développement d'un haut niveau de services publics de proximité,
- et l'engagement clair de notre collectivité vers des projets d'avenir.

La responsabilité budgétaire, tout d'abord, qui s'appuie sur la progression des recettes de fonctionnement en nous permettant d'engager les dépenses utiles à nos concitoyens, aujourd'hui et demain.

La hausse des recettes est plurifactorielle :

- Le contexte économique favorable avec un taux de croissance estimé à 4 % en 2022 en est un élément, qui aura, en outre, comme conséquence une stabilisation de la progression du RSA.

À cela vient s'ajouter une augmentation de plus de 30 % – c'est assez considérable – des droits de mutation à titre onéreux grâce à une dynamique forte de nouveaux arrivants dans la Nièvre.

Nous pouvons nous en réjouir. Cela nous oblige également, nous y reviendrons.

- La croissance de la taxe de solidarité sur les contrats d'assurance en hausse de plus de 6 % nous permet en outre d'enregistrer des recettes qui s'établissent à 55 M€.

Je souligne volontiers, la progression de l'épargne brute qui permet conjointement de contribuer à la réduction du niveau de l'emprunt et à l'accroissement des investissements par une capacité d'autofinancement accrue.

C'est un point évidemment fondamental de notre stratégie budgétaire, car nous ne construirons pas l'avenir de la Nièvre sans affirmer haut et fort que l'action publique ne peut être observée uniquement au regard de ce qu'elle coûte, mais bien de l'investissement d'avenir qu'elle représente.

Alors, n'oublions pas que ces discussions budgétaires n'ont de portée que lorsque nous les mettons au regard des réalisations concrètes qu'elles permettent d'accomplir.

Et je le redis, nous ne voulons pas maintenir les services publics, nous voulons les augmenter, améliorer leur qualité, renforcer leur impact.

En effet, en face de ces recettes, les prévisions travaillées à ce jour – car, si d'autres collectivités votent leur budget beaucoup plus en amont que nous, la collectivité départementale attend d'avoir la totalité des éléments, et ce sera le cas autour du mois de mars – mettent en évidence des hausses dans les dépenses de fonctionnement ; nous le savons, nous nous y sommes engagés.

D'autant que ces dépenses de fonctionnement, notamment portées par la masse salariale, sont par ailleurs contrebalancées pour partie par des recettes conséquentes, et un effort financier partagé par nos partenaires habituels : l'Europe, l'État, l'Agence Régionale de Santé. Ainsi :

Concernant les différents dispositifs que le Département mène déjà, comme le centre de vaccination, le plan pauvreté ou le déploiement des conseillers numériques, les salaires sont intégralement compensés,

Concernant certaines mesures que le Département envisage de renforcer comme l'accompagnement global des travailleurs sociaux, 500 000 € seront financés par le Fonds Social Européen. Nous avons vu cela lors de la précédente séance.

Par ailleurs, concernant la mise en place de nouveaux dispositifs, tel que, dans le cadre du « Plan santé », le recrutement de médecins salariés, ainsi que l'extension du système de bourses destinées à pallier l'insuffisance d'offre médicale, des recettes seront générées à hauteur des consultations que réaliseront ces professionnels.

Des engagements forts seront pris vis-à-vis de la jeunesse avec un investissement massif dans les collèges, en hausse de 40 %. J'y reviendrai, et Wilfrid Séjeau aussi.

La revalorisation des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, mesure nécessaire et légitime, représentera 2,4 M€ à partir de 2022, compensés à 50 % par l'État grâce à l'intervention du Département de la Nièvre.

La stratégie budgétaire s'accomplit dans ce contexte avec un niveau d'investissements dont les ambitions sont à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres et de notre indiscutable utilité dans la réponse aux besoins de nos concitoyens.

Elle s'inscrit aussi dans un contexte où des marges de manœuvre ont été dégagées, et où le cadre contractuel et partenarial a été consolidé.

Elle est utile au présent, nécessaire pour l'avenir.

Les crises structurelles auxquelles nous sommes confrontés ne peuvent s'accommoder d'une timidité dans l'innovation.

Soyons inventifs dans nos réponses à ces crises ! Imaginez que nous ne connaissons pas la moitié des métiers qui existeront dans 10 ans.

Cette réalité ne laisse pas de place à une frilosité dans notre volonté à construire dès aujourd'hui la Nièvre de demain, au service de ses habitants, dans une ruralité attractive, rénovée, modernisée.

Ces crises sont multiples, complexes, interconnectées, et, comme le rappelle Edgar Morin – et je pense qu'il faut méditer sur cette formule –, *« la révolution qui s'impose est la révolution mentale qui permet d'affronter les complexités, d'intégrer les connaissances et surtout de résister aux régressions »*.

Le défi et les enjeux sont tels que nul ne peut aujourd'hui prétendre être seul détenteur de la réponse à fournir.

L'héritage jacobin doit s'effacer au profit de l'intelligence collective et la construction partagée des communs territoriaux.

L'urgence est au débat démocratique, qui doit plus que jamais prendre sa pleine et juste place.

Nous ne ferons pas pour les citoyens de la Nièvre sans faire avec eux.

Il faut aller à leur rencontre, ne pas supputer les vécus et les besoins, mais les écouter pour trouver ensemble les solutions pertinentes, protectrices, et durablement émancipatrices.

C'est évidemment le sens de cette grande initiative de concertation citoyenne qui est dénommée « Imagine la Nièvre ! », que nous avons lancée au sein de cette même salle au mois de décembre passé, et qui viendra nourrir le programme de la mandature, et dont je le crois, nous pouvons être fiers ; et j'espère que nous le serons collectivement.

Cette démarche innovante nous permettra d'écouter activement ceux que l'on écoute que trop rarement, et de dialoguer directement pour redonner du sens à l'action politique, chère Blandine.

« Imagine la Nièvre » nous permettra également d'appréhender collectivement les chemins à emprunter pour répondre aux impacts des différentes crises qui traversent nos vies.

Ces bouleversements sont démographiques, numériques, climatiques, ils touchent à l'agriculture, aux déplacements, à l'alimentation, à la santé, transforment nos modes de production et de consommation.

Ils nous imposent d'adapter nos outils et nos politiques à l'évolution de la société.

Si « Imagine La Nièvre ! » est une des réponses que nous proposons à la multiplicité des crises, c'est également l'engagement d'une réflexion plus profonde sur le territoire que nous voulons demain, pour nous, pour nos enfants.

Nous devons nous interroger sur les visions des citoyens qui font vivre notre territoire, et leurs attentes qui sont parfois différentes de ce que, nous, élus, appréhendons :

L'enjeu est double : Celui de la qualité de vie sur nos territoires et donc de l'attractivité du département, mais également celui de redonner confiance dans les politiques publiques qui sont parfois perçues – même, souvent perçues – comme éloignées des citoyens.

Et ces projets ont des noms ; ils sont le fil conducteur de cette mandature.

La solidarité sera renforcée sur l'ensemble des parcours de vie de nos concitoyens, du berceau jusqu'au tombeau :

- Dès le plus jeune âge, avec notamment le schéma départemental de l'enfance, qui nous permettra l'embauche de professionnels dans le cadre d'un co-financement avec l'ARS, et la construction du nouvel établissement de protection de l'enfance.

Ce projet ambitieux permettra notamment d'améliorer l'offre à l'égard des plus jeunes.

- À l'adolescence, avec la volonté, dès 2022, d'adapter l'outil pédagogique grâce à d'importants investissements dans les collèges.

o Ces investissements s'inscriront dans une stratégie plus large de contribution et de réponse à la transition écologique, qu'il s'agisse des travaux thermiques, de la rénovation des cuisines, ou du développement d'une autre alimentation et d'un nouveau cadre partenarial local à travers la mise en place de circuits courts. C'est un objectif de fin de mandat.

o Il n'y a pas de parcours de vie sans espaces de vie, qui constituent eux-mêmes un élément de la cohésion sociale dès lors qu'ils s'ouvrent sur les territoires.

C'est le sens du projet « Collèges de demain », porté par Wilfrid Séjeau, que nous construirons ensemble, et qui fera de ces établissements des centres de ressources pour le territoire.

• Au cours de la vie professionnelle, pour l'accès à l'emploi et dans le cadre de la lutte contre la pauvreté où un axe majeur sera encore développé :

o L'extension progressive à l'ensemble du territoire de l'initiative Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Nous sommes fiers de porter avec d'autres départements la preuve que ce projet est essentiel aux territoires dans lesquels le chômage persiste et où l'accompagnement à la formation a longtemps fait défaut.

L'accès à l'emploi est constitutif du projet de vie de chaque citoyen. Nous sommes, ces jours-ci, en cours d'habilitation pour les cinq territoires qui sont candidats. C'est une course d'obstacles assez sévère : ce sont deux visios de deux heures, plus une visite de terrain à la fin du mois de février.

o Nous resterons également attentifs, notamment par une plus grande coordination des structures d'aide et une connaissance toujours plus aiguë des situations individuelles, à ce que l'accès aux droits soit effectif partout et pour tous.

• Évidemment, envers nos aînés, dont on sait les besoins grandissants :

o L'allongement de la durée de la vie témoigne du développement de nos sociétés.

Il s'agit là de progrès incontestables, mais qui engendrent aussi une responsabilité sociale, morale dans l'accompagnement de celles et ceux qui sont fragilisés par l'avancée en âge, l'isolement et la perte d'autonomie qui y sont associés. J'excuse à nouveau Justine Guyot qui travaille sur ces sujets, et je vous mets en regard de cela le scandale de ces établissements privés à plus de 6 000 € par mois où l'on sert de la nourriture rance à ses résidents. La question de société autour du grand âge et du vieillir se pose aujourd'hui de manière extrêmement crue. Nous vous ferons passer le texte d'une tribune qui a vocation à être publiée dans le quotidien *Libération* sur ce sujet.

Le schéma départemental pour l'autonomie et le projet de « maison de retraite du futur » portent comme ambitions d'améliorer les conditions de vie de nos aînés quelles qu'elles soient, de rompre avec

« l'isolationnisme » des maisons de retraite et souvent du domicile, et de les ouvrir sur leur environnement de proximité, de les réhabiliter comme des lieux de vie à part entière. Je constate aussi que Brigitte Bourguignon, ces derniers jours, a rejoint la position du Conseil départemental, en validant ce principe de « Maison de retraite du Futur » ; elle parle, pour sa part, de « tiers lieux » de l'âge, mais on voit bien que le Département, sur ce sujet, avait pris quelques mois, si ce n'est quelques années d'avance.

○ Nous nous engagerons aussi, et vous le savez, dans l'accompagnement de celles et ceux, professionnels ou non, qui les accompagnent au quotidien.

C'est pour cela qu'une plateforme de répit pour les aidants est aujourd'hui expérimentée – il va falloir l'étendre –, et qu'un Village répit est toujours en réflexion à Chevroches, et les métiers de l'accompagnement et du lien peuvent compter sur un soutien sans faille de notre part. Je pense, là encore, que cela traverse la majorité et l'opposition.

De manière transversale, l'accès aux soins et à l'accompagnement social est une priorité, un engagement envers tous les Nivernaises et les Nivernais.

Le programme départemental d'action et de mobilisation pour la santé en cours d'élaboration en est l'un des marqueurs clefs. Comme je l'avais indiqué au mois de septembre, nous aurons collectivement un temps de travail en commission générale, dans les prochaines semaines, pour arbitrer sur non pas le plan santé tel qu'il a été communiqué, puisque c'était une conférence de presse, mais bien sur le chiffrage et le calendrier du plan santé, pour que chacune des conseillères départementales et chacun des conseillers départementaux puisse se prononcer et avancer ses propositions.

L'effondrement du système de santé en cours est intolérable.

Face à la fois à l'urgence et à la carence fautive de l'État, nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour garantir aux citoyens leur droit élémentaire à la santé.

. Le recrutement par le Département de 20 médecins salariés pour pallier le déficit de professionnels de santé dont sont victimes de nombreux territoires de la Nièvre est une mesure phare.

. Le plan de lutte contre l'illettrisme que nous engageons, avec la collaboration de nos partenaires, aboutira, dès la fin de cette année, à un diagnostic le plus exhaustif possible de la population en situation d'illettrisme sur le département.

Nous allons évaluer, avec les professionnels et les publics fragiles, leurs besoins afin d'identifier les manques dans l'offre susceptible d'améliorer la situation des personnes en situation d'illettrisme.

Il faudra donc prendre en compte les solutions existantes, les évaluer et proposer des solutions nouvelles.

Ce travail sera suivi par un comité de pilotage associant, bien sûr, nos services départementaux, mais également nos partenaires qui travaillent déjà sur cette question.

En rassemblant nos forces et nos expertises, nous serons en capacité de proposer un plan de lutte contre l'illettrisme véritablement transversal, tant dans le type de réponses apportées que dans les publics bénéficiaires (jeunes, personnes sans emploi ou en emploi...).

. Nos ambitions pour la santé et l'accompagnement social prendront également corps dans la collaboration permanente, par exemple avec les services du SDIS, et une plus grande articulation avec l'ensemble des forces en présence sur le territoire. C'est bien l'idée de dégager des moyens supplémentaires pour permettre aux 14 sapeurs-pompiers qui aujourd'hui notamment travaillent dans des centres d'entretien routier d'être beaucoup plus disponibles qu'ils ne l'étaient dans le passé.

Déjà, je les en remercie, car je sais que nous saurons mobiliser les agents nécessaires pour mettre en œuvre des solutions innovantes et qui toujours font primer l'intérêt général, la sécurité et le mieux-vivre des personnes.

. C'est aussi le sens de notre volonté d'une plus grande reconnaissance et du développement des métiers du lien ; je l'ai déjà évoqué.

Notre attachement à la solidarité se traduira aussi envers nos partenaires, en appui aux territoires, sans l'action desquels les crises actuelles auraient des répercussions tout autres sur la vie de nos concitoyens.

Ainsi, qu'ils soient publics avec la mise en place de nouveaux contrats à destination des communautés de communes et de la communauté d'agglomération de Nevers à hauteur de plus de 17 M€ sur la période qui va de 2021 à 2026, ou associatifs, avec le maintien des subventions, notre soutien leur est ici renouvelé.

Ces derniers sont des acteurs essentiels dans l'amortissement des crises, dans la construction de nouveaux modèles économiques et sociaux, plus soucieux de l'avenir, et qui participeront à l'attractivité durable du territoire.

Nous avons – nous le partageons aussi – la ruralité chevillée au corps ; nous saurons la faire rayonner.

Comme nous le disions tout à l'heure, l'exode est aujourd'hui urbain, et la Nièvre dispose de tous les atouts pour prendre sa part dans cette évolution déterminante pour ses projets d'avenir.

Pour cela, il faut dès maintenant travailler à la rendre plus attractive, à la désenclaver.

La rendre plus attractive, c'est œuvrer sur plusieurs fronts en même temps, c'est prendre toute la mesure des compétences qui nous incombent en matière de déplacements au sens large, de transports,

d'accès facilité au télétravail, de mise en œuvre du « Village du futur », de développement de sa notoriété avec des marques propres, avec une plus grande visibilité donnée à ses atouts paysagers, sportifs, économiques, agricoles, écologiques...

À cette fin, des investissements structurants verront le jour, tels que :

- La revitalisation des campagnes à travers les « Villages du futur » et l'idée de « droit aux villages », ce dont, là encore, nous débattons en commission générale.
- L'installation du très haut débit va s'accompagner d'un effort équivalent pour le développement des usages et d'une culture numérique pour le plus grand nombre, dont le Département doit être le maître d'œuvre ; d'ailleurs, le Département est le maître d'œuvre et le coordonnateur. Nous avons eu encore une séance de travail extrêmement riche il y a quelques jours. Nous avons même rebaptisé notre stratégie, qui était dénommée jusqu'alors « stratégie d'émancipation numérique » pour choisir de l'appeler « stratégie d'aide aux usages numériques » ; ce qui me semble plus clair pour nos concitoyens.
- Évidemment la poursuite de l'amélioration de nos axes routiers, avec l'achèvement des travaux de la mise en œuvre de la 2X2 voies de la RN7, le triplement de la longueur des véloroutes et des voies vertes... Nous l'avions déjà évoqué.
- L'émergence des tiers lieux alliant dimensions économiques, sociales, territoriales, agroécologiques, sera également au cœur des dispositifs à même de faire rayonner la Nièvre et d'accompagner les mutations à l'œuvre. Aujourd'hui, il va falloir recenser le nombre de ces outils qui sortent de terre tous les jours (je pensais encore au Saxi-Zinc de Saxi-Bourdon, et tellement d'autres...). Cela va nous obliger forcément à repenser nos politiques publiques, puisqu'il y a des acteurs nouveaux, riches, fortement citoyens, qui émergent aux quatre coins du département. Il y a quelques territoires qui sont peut-être un peu plus en avance, mais on sent bien que le mouvement est enclenché, et il faudra que nous sachions les soutenir.

L'adaptation au changement climatique sera, bien sûr, au cœur des préoccupations de notre projet.

Les enjeux pour l'avenir sont considérables, et les atouts pour la vitalité et l'attractivité de la Nièvre sont évidents.

De beaux projets seront engagés ; ils auront là aussi comme moteurs premiers le vivre mieux et le développement économique des Nivernaises et des Nivernais.

Je citerais volontiers quelques-uns d'entre eux :

- Nous soutiendrons le monde agricole dans les exigences de la transition écologique. Nous n'ajouterons pas des difficultés aux difficultés.

Nous n'accepterons pas que le corollaire de la transition écologique soit la casse sociale.

- Nous œuvrerons notamment à la transformation, la commercialisation et la consommation en local des produits agricoles nivernais à coûts raisonnables.

Il s'agit bien de construire un système alimentaire de proximité, juste et durable.

Le 100 % local, je le disais, est l'un de nos engagements de mandat, et c'est une priorité pour la restauration collective sur tout le territoire nivernais, et notamment, évidemment, dans les collèges et les maisons de retraite,...

Notre engagement dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial prend également forme de manière concrète avec l'achat de près de 16 hectares de parcelles agricoles à Challuy. Trois projets vont s'y réaliser :

- un chantier d'insertion en maraîchage avec l'ASEM,
- une expérimentation de légumes de plein champ,
- ainsi qu'une action liant l'agriculture et la biodiversité.

Dans le même esprit, l'implantation d'ombrières photovoltaïques à grande échelle – comme Magny-Cours nous en a montré l'exemple – contribuera à la production d'énergie propre, renouvelable et qui ne grève pas davantage le pouvoir d'achat affaibli de nos concitoyens.

- Nous testerons aussi, bien sûr, la « Forêt de demain » en associant les citoyens à sa gestion.

Il s'agit bien de s'opposer à la gestion marchande des forêts et notamment à la pratique des coupes rases qui est destructrice pour la faune et la flore, le paysage, et qui marquerait une forme de faiblesse par rapport à la finance aujourd'hui internationale.

Nous ne partons pas de zéro dans ces domaines, et je sais que nous pourrons profiter de l'expertise de nos agents, dont je tiens, ici, et pour finir, à remercier l'engagement inaltérable pour l'intérêt général, pour le développement de leur territoire, vis-à-vis duquel je mesure chaque jour leur attachement.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à Johanna Buchter, directrice générale adjointe en charge de la solidarité, la culture et les sports, qui prend nouvellement ses fonctions. Elle se lève pour se présenter, car la salle est immense. Merci. N'hésitez pas à travailler avec elle.

Voilà, mes chers collègues, les mots que je tenais à avoir devant vous aujourd'hui à l'occasion de cette étape importante que constitue le débat d'orientations budgétaires.

Vous l'aurez compris, notre équipe porte au débat une stratégie budgétaire fidèle à nos engagements, qui permet d'avancer sereinement, tout en innovant avec ambition pour la Nièvre, pour une ruralité vivante, des services publics développés en faveur de l'amélioration de la vie de ses habitants.

Remplissons ardemment nos missions, relevons les défis d'avenir, portons la Nièvre à la hauteur de ce qu'elle mérite.

Notre force est dans la proximité de notre action et la réaffirmation quotidienne que le progrès humain dirige nos ambitions.

Merci pour votre écoute.

Je vais passer la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

Je passe la parole à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues,

Je voudrais tout d'abord revenir sur l'intervention de M. Saulnier ; c'est une bonne chose, finalement, que la crise sanitaire nous ait obligés à délocaliser ; cela a été l'occasion, pour un grand nombre d'entre nous, de découvrir ou de redécouvrir l'importance du Circuit de Magny-Cours dans le paysage nivernais. Dossier ô combien politique, à son origine, mais qui a su dépasser cet écueil, et qui est aujourd'hui, et je crois qu'il faut le répéter assez souvent, un élément important de notre paysage, et surtout quelque chose qui fonctionne économiquement. Cela n'a pas toujours été le cas, mais le Grand Prix de France plombait malheureusement les finances départementales et du Circuit. Depuis que ce Grand Prix de France, d'ailleurs, qui était sans doute un peu trop Grand Prix de la Nièvre au niveau financier, est parti, le modèle économique a été trouvé. Et je crois que, sur ce type de sujet, et comme nous l'avons évoqué lors de la Commission Permanente de la semaine dernière, à propos de la Cité Muséale, il est important qu'il y ait une mise à niveau régulière auprès de l'assemblée départementale, pour que nous connaissions les tenants et les aboutissants des dossiers un peu emblématiques.

Monsieur le Président, vous avez, dans votre propos initial, effleuré un peu le contexte national, et ce n'est surtout pas une critique, et, à mon avis, vous avez bien fait de le faire ; moi, je voudrais y revenir un peu plus, j'allais dire, avec mes gros sabots.

Si, simplement, quand même, une petite remarque sur l'intervention de Serge Saulnier, que j'ai trouvée remarquable, sauf quand il a parlé des vaches qui pouvaient polluer. Je trouve dommage que l'on oppose, mais c'est une boutade, la Formule 1, qui serait non polluante, à nos vaches, qui le seraient davantage. Mais c'est une petite boutade, sans animosité.

Dans un peu plus de deux mois, nous voterons – je l'espère, tous – pour le premier tour de l'élection présidentielle. Je ne sais pas comment, pour votre part, vous ressentez les choses, mais, en ce qui me concerne, j'ai l'impression que ce premier tour de l'élection présidentielle, cette élection présidentielle ne pèsent pas dans nos esprits ; il n'y a pas de débat, tout est mis sous cloche, volontairement ou pas : chacun peut se

faire son opinion. La crise sanitaire emporte tout sur son passage, et, pendant ce temps-là, on ne parle pas des problèmes de fond.

L'élection présidentielle, avec l'élection municipale, est celle qui intéresse le plus nos concitoyens, et c'est une élection importante, essentielle, puisqu'avec notre système tel qu'il existe aujourd'hui, le Président de la République, ou la Présidente de la République, décide pratiquement de tout. Et, pendant que l'on parle des problèmes sanitaires – je ne dis pas qu'il ne faut pas en parler, bien entendu ; ce sont des dossiers préoccupants –, on ne parle pas de l'avenir de l'école, on ne parle pas de la sécurité, du pouvoir d'achat, de la justice. Et – je ferais le lien avec notre collectivité –, on ne parle pas de l'avenir de nos territoires ruraux. Parce que, au fil du temps, et on le verra dans la journée, les missions, les compétences de notre Département, de nos Départements, ont été réduites à néant, et les marges d'action qui vont avec : la loi NOTRe et les différentes réformes qui ont suivi ont fait en sorte que nos Départements ont beaucoup perdu en liberté d'action, en compétences, et qu'il y a une forme de « mise sous tutelle », alors qu'en même temps – pour utiliser une expression qui était à la mode, mais qui tend à devenir désuète –, on nous vante les bienfaits de la proximité. Cherchez l'erreur et l'anomalie dans cela !

Sur le « en même temps », on pourrait aussi parler, et vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, de la question de l'environnement, de l'alimentation, des circuits courts : on nous dit qu'il nous faut une indépendance industrielle, une indépendance alimentaire, et, « en même temps », toutes les décisions qui sont prises ne cessent d'affaiblir notre industrie et notre agriculture.

Je formule donc le vœu que nous connaissions l'ensemble des candidats, parce que les choses évoluent chaque jour, et aussi que le débat démocratique s'engage. Il est temps, puisque, je vous le rappelle, près d'un Français sur deux, si l'on en croit les sondages, serait prêts à se tourner vers les extrêmes, de gauche ou de droite, parce que, eux, ils occupent le terrain et ils parlent aux Français.

Quelques mots également, Monsieur le Président, chers collègues, sur l'opération « Imagine la Nièvre ! ». Cette opération, nous sommes persuadés qu'elle est légitime, qu'elle est nécessaire, comme nous l'avons déjà dit. Il ne s'agit donc pas de discuter sur le fond, parce qu'il y a nécessité, effectivement, absolue d'essayer de ramener toutes celles et tous ceux qui se trouvent en marge et qui se sentent laissés pour compte. Mais, sur la forme, nous vous l'avons déjà dit, nous ne comprenons pas que vous ayez engagé une somme qui nous semble exorbitante alors qu'il y avait moyen, avec les acteurs locaux, de rassembler toutes celles et tous ceux qui sont laissés pour compte, ce qui était votre cible, à juste titre : les centres sociaux, les élus locaux, les associations ; avec les agents de notre collectivité, il y avait moyen de les mobiliser, et d'atteindre la cible.

Vous nous aviez dit que vous vouliez partager ce genre de dossiers. Le partage, nous y sommes prêts, mais nous ne le voyons pas venir.

Et, quand on regarde le programme d'action, avec ses 9 réunions publiques qui sont organisées, j'en serais tombé de la chaise : 9 réunions, dont 7 sur la vallée de la Loire. 7 sur la vallée de la Loire ! Les 2 autres étant à Corbigny et à Arleuf, au Cornemuse.

Comment voulez-vous, alors que c'est notre cœur de cible, que celles et ceux qui ne sont pas venus voter au mois de juin, quand il fait beau, et qui n'ont pas fait 500 mètres ou un kilomètre ou deux pour trouver un bureau de vote, feront aujourd'hui 30, 40, ou 50 kilomètres en plein hiver pour venir participer à des réunions ?

Les gens qui habitent sur Clamecy, dans le sud ligérien, dans le sud du Morvan, ou dans le centre nivernais seraient-ils des laissés pour compte ? Et pourquoi, étonnamment – ou à moins que ce ne soit la faute au cabinet qui a pour mission d'organiser tout cela, ce qui traduirait quand même une méconnaissance et un abandon –, ces Nivernais ne sont-ils pas considérés, et n'auront pas les moyens de se déplacer, à une époque où le carburant ne cesse d'augmenter ?

Je crains que nous restions, que vous restiez, dans l'entre soi. Alors, bien sûr, vous vous ferez sans doute plaisir ; mais, les objectifs, je crains qu'ils ne soient pas atteints.

C'est donc une vraie déception, cette volonté de ne pas partager, ce qui est un comble quand on se dit être représentants des forces de progrès. Pourquoi ne voulez-vous pas prendre le temps d'associer, d'écouter, votre opposition, déjà, qui pourrait vous faire des propositions, justement ? Ce qui nous mettrait peut-être « le dos au mur » : quand on nous donne la parole et qu'on nous dit « comment feriez-vous ? », nous aurions l'obligation d'être productifs et de vous faire des propositions.

Tout cela vous conduit, une nouvelle fois, et nous le regrettons, à ignorer un grand nombre de nos concitoyens. On ne va pas insulter l'avenir, et on va voir comment tout cela se terminera ; mais c'est un vif regret.

S'agissant du débat d'orientations budgétaires, que vous avez évoqué, nous y reviendrons tout à l'heure, après la présentation de celui-ci.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole, d'une manière générale ?

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, chers collègues. Juste pour répondre sur « Imagine la Nièvre ! ». Effectivement la distribution des réunions publiques d'« Imagine la Nièvre » peut sembler très déséquilibrée. Notre difficulté a été de trouver des salles suffisamment grandes, d'au minimum 150 personnes, permettant la prise en compte des gestes barrières. Évidemment, à partir du 3 janvier et dès le début des réunions,

les décisions gouvernementales ont changé la donne sur les jauges. Il fallait à la fois trouver des dates et des espaces. Cela, c'est un premier point.

Le deuxième point que je tenais à vous dire, c'est que nous avons lancé « Imagine la Nièvre ! » le 14 décembre dernier à Magny-Cours, qui était un jour où il y avait un brouillard à couper au couteau sur toute la Nièvre. Or, installées devant moi, il y avait une maman et sa fille qui venaient de Château-Chinon : elles ont traversé tout le département pour venir assister à ce lancement. C'est dommage que vous n'y étiez pas.

M. le Président :

Du ping-pong, un peu ...

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Quand on est mis en cause, c'est normal de répondre. Vous avez apporté une réponse à mes remarques. Je suis quand même surpris d'apprendre qu'à Clamecy, qu'à Luzy, à Decize, à Saint-Benin-d'Azy, il n'y ait pas de salles pouvant répondre aux contraintes que vous nous évoquez là. Franchement, je trouve que l'argument ne tient pas ; ou, en tout cas, ne tient pas bien longtemps, sauf à faire preuve de mauvaise foi, mais la mauvaise foi est largement partagée, je vous rassure, il n'y a pas de problème là-dessus.

Ensuite, vous ramenez la chose à mon cas personnel et à mon absence à cette réunion de lancement : j'ai aussi un métier, j'ai aussi d'autres obligations en tant qu'élu, qui faisaient que ce jour-là malheureusement je ne pouvais pas y être.

M. le Président :

La parole est à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Merci. Juste peut-être une idée. En tout cas, c'est celle que j'ai lancée sur notre territoire à Luzy. Nous allons à Arleuf, mais certains acteurs nous ont sollicités, parce qu'ils avaient envie de participer et qu'ils ne le pouvaient pas ce jour-là. Nous avons donc mis en place du covoiturage, en premier lieu. J'ai aussi envoyé un message à toutes les associations. Nous allons, pour notre part, aller sur place faire une sorte de rendez-vous pour que les personnes s'expriment ; et pour que celles qui ne pourront pas y aller et qui avaient des choses à dire, nous ferons une réunion sur place à Luzy pour que tout le monde apporte sa contribution. Nous avons un document qui nous a été transmis aussi, que nous pouvons envoyer à tout le monde, avec lequel, individuellement, toute personne peut faire remonter ses envies, ses idées, ses priorités.

Peut-être que notre rôle de conseillers départementaux, sur nos territoires, c'est celui-là : d'embarquer tout le monde, de jouer la carte du territoire de cette manière solidaire, énergique, dans le but d'alimenter ce

qui se passera au Cornemuse à Arleuf. En tout cas, c'est ce que nous avons organisé sur notre territoire, et j'ai l'impression que cela fonctionne.

M. le Président :

Merci, Jocelyne.

D'un mot aussi, pour clore cette discussion : très sincèrement, nous avons évidemment été le plus attentifs possible à la recherche de lieux qui permettaient à la fois d'accueillir un grand nombre de personnes, et de tenir dans les agendas des uns et des autres, ce qui était un peu une gageure. En fait, la répartition des réunions se fait à peu près avec un nombre d'habitants moyen qui est à peu près identique sur le périmètre de recrutement. C'est pour cela que nous ne le faisons pas en régie, car cela ne s'improvise pas.

On a vu ces dernières années que les réunions publiques organisées par les élus quels qu'ils soient dans ce département ou en France entière, cela ne fonctionne plus : les gens ne viennent plus dans les réunions publiques ; ou alors ceux qui y viennent, ce sont évidemment des gens déjà convaincus, des militants, des responsables associatifs.

Là, l'idée est véritablement de parler à tous les Nivernais. C'est quelque chose qui ne s'improvise pas.

On aura par ailleurs, vous aurez, chacun d'entre vous, à la fois accès aux verbatims de ces discussions, à des images (il y aura de la vidéo de haute qualité), et ce qui nous est aujourd'hui promis – et j'espère que le pari sera tenu, mais nous suspendrons ces consultations le temps de l'élection présidentielle –, est de rassembler plus de 1 400 personnes au mois de juin pour la séance de restitution. Moi, je n'ai jamais vu cela dans la Nièvre.

Je veux bien que l'on fasse cela avec notre bonne volonté et nos énergies communes, mais je pense que nous n'avons pas les moyens techniques, la manière de faire.

Or, aujourd'hui, les résultats, Blandine Delaporte vient de le dire, sont quand même assez sidérants. La séquence que nous avons pu vivre à Magny-Cours le 14 décembre par un temps de brouillard entre 19 heures et 21 heures, où il y avait des représentants de tout le département qui étaient présents, et des discussions d'une richesse infinie, moi il me semble que c'est une méthode, une façon de faire qui devrait être une obligation pour l'ensemble des collectivités de ce pays. Le temps n'est plus celui où l'on peut faire « à la place » ou « pour le compte de » ; il faut faire précisément « avec », et c'est probablement la modernité de cette initiative.

Je partage avec vous le fait que « c'est à la fin de la foire que l'on compte les bouses », et on verra donc comment tout cela se construit d'ici le mois de juin, mais je vous invite vraiment tous, chers collègues, à participer à ces réunions, non pas pour en faire une tribune politique – ce n'est bien sûr pas l'objectif du tout, puisque les élus ont vocation à ne

pas parler, à ne pas prendre la parole pendant ces rencontres –, mais bien pour écouter nos concitoyens. Cela enrichira nos propositions. Cela fera peut-être évoluer aussi nos dogmes ; je le crois assez volontiers. En tout cas, pour la Nièvre, ce n'est ni du temps ni de l'argent perdus.

Bien. Si on peut entrer dans le dossier...

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mais la salle n'est pas très bien configurée, et je ne suis pas habitué à la présence d'écrans. N'hésitez donc pas à m'interpeller si j'oublie quelqu'un.

RAPPORT N°1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022

M. le Président : Nous allons nous lancer dans ce bel exercice, avec la poésie de Daniel Barbier, j'imagine.

M. Barbier : Mes chers collègues, dans le prolongement des propos liminaires de notre Président, je vais tenter, bien imparfaitement, certainement, de vous livrer la synthèse du rapport d'orientations budgétaires, en vous fournissant un certain nombre d'éléments qui vont vous permettre de nourrir vos réflexions et vos remarques, en vue du débat qui suivra.

La croisière budgétaire 2022 est en cours de préparation, avec un voyage inaugural qui est prévu les 28 et 29 mars. Évidemment, ce sera un voyage au long cours que nous entreprenons, où le bien-être de chaque Nivernaise et de chaque Nivernais reste et restera le centre actif de l'aventure.

La mer demeure un espace de liberté, de bonheur, de passion, avec des chemins de traverse, des variantes diverses, que chacun pourra aborder lors de ce débat d'orientations budgétaires, selon ses goûts ou ses besoins.

Une fine analyse historico-culturelle menée par l'équipage, remanié et déterminé à la tête du Conseil départemental, et enrichie par les apports techniques fermes et précieux des collaborateurs de la collectivité, nous permet d'emprunter ce que nous considérons, au niveau de la majorité départementale, comme le meilleur chemin en ces temps de grands bouleversements.

La météo reste perturbée par la pandémie. Néanmoins, l'économie mondiale devrait croître de 4,9 % en 2022, malgré une augmentation des prix à la consommation qui s'est déjà traduite par la vigueur de l'inflation, notamment au cours du deuxième semestre 2021.

L'influence de cette donnée continue d'ailleurs son travail d'érosion du pouvoir d'achat, et altère la préparation budgétaire départementale de plusieurs composantes, telles que les achats de matières premières, la

consommation d'énergie, mais aussi l'évolution du SMIC (+2,2 % en mois d'octobre 2021, et + 0,9 % au 1^{er} janvier 2022).

Notons que le produit intérieur brut va rester en deçà de sa trajectoire de croissance pré-pandémie, avec des difficultés d'approvisionnement et un taux de chômage envisagé et stabilisé à 7,6 %.

Souvenons-nous également que les dépenses publiques ont été très dynamiques en 2021, du fait des mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire, ainsi que des mesures de revalorisation salariale ou de soutien au pouvoir d'achat, avec évidemment un impact sur le budget de la collectivité. Vous en avez eu plusieurs exemples, le dernier étant l'avenant 43 au niveau du dernier trimestre et qui a mobilisé une enveloppe de 90 000 € supplémentaires au niveau du Département.

L'atmosphère marine nous rappelle que le principe d'autonomie financière et fiscale, bien que constitutionnel, est largement vidé de son sens, dès lors que la loi organique qui a suivi la révision constitutionnelle a défini l'autonomie en incluant dans les ressources propres les quasi-dotations. En réalité, la décentralisation n'a pas infusé la haute fonction publique, et, quant à certains transferts, ils n'ont été que de façade, s'agissant de financements et non de compétences. Je crois que l'exemple du RSA est un des plus criants, qui pèse sur le budget départemental, mais dont le montant et les bénéficiaires sont définis par des textes nationaux. Et, d'ailleurs, les règles fixées en la matière ont souvent été biaisées, puisque le Département se retrouve en charge d'une politique largement plus coûteuse que prévu.

Rappelons au passage la perte de pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est intervenue dernièrement.

Dans l'ère amère de la démographie nivernaise, nous constatons que les vents dominants venant des métropoles urbaines sont en train de conforter le solde migratoire de ce département, et que la température sur le front de l'emploi se stabilise.

Alors, loin des côtes et des embruns, nous saurons proclamer, sur la crête des vagues, nos priorités.

Nos priorités envers nos enfants, avec notamment le schéma départemental de l'enfance, qui nous permettra d'embaucher 13 professionnels, avec un cofinancement du dispositif de 758 000 € par l'ARS, et la construction du nouvel établissement de protection de l'enfance, pour un total de 21,3 M€.

Priorités envers nos jeunes, à travers les investissements massifs dans les collèges qui seront entrepris en 2022 : + 850 000 € par rapport au BP 2021. Et surtout à plus long terme, le plan « Collège de Demain » destiné à ouvrir plus largement les collèges sur le territoire et à en faire de véritables tiers-lieux éducatifs.

Priorités envers notre environnement, avec le renforcement de la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique, qui nous amène à changer et à adapter notre flotte de véhicules, en commandant 23 véhicules électriques destinés en priorité aux conseillers numériques, mobilisant au passage une somme de 600 000 €, et à travailler dès à présent sur le plan Véloroutes départemental.

Priorités envers tous les habitants, avec le plan Santé, qui prévoit notamment le recrutement de médecins salariés, pour pallier l'insuffisance d'offre médicale. Cela va se traduire par une inscription au budget supplémentaire de 420 000 € en 2022 pour cette masse salariale dédiée, ainsi que le renforcement et l'extension du système de bourses.

Priorités envers nos partenaires, qu'ils soient associatifs, avec le maintien des subventions – notamment, d'ailleurs, pendant la crise COVID –, ou qu'il s'agisse de collectivités territoriales avec la mise en place d'un nouveau contrat à destination des établissements publics de coopération intercommunale, qui vont quand même représenter 17,6 M€ sur 2021-2026 en investissements.

Et priorités en faveur, plus globalement, de l'attractivité du territoire, avec la poursuite d'investissements structurants tels que l'installation du très haut débit. Ce sera la traduction au travers du versement du solde de la contribution à Nièvre Numérique pour 1 M€, de la Cité Muséale de Château-Chinon, qui devrait mobiliser 5,5 M€ en 2022, ou de l'achèvement des travaux de la mise à 2x2 voies de la RN7 pour laquelle 6,75 M€ restent à payer jusqu'en 2024.

Ces efforts sont permis par un contexte économique favorable. La reprise connue sur l'année 2021 devrait se prolonger par une croissance espérée autour de 4 % – ce que j'avais dit dans le début de mon propos –, avec toutefois une menace néanmoins une inflation préoccupante, qui reste aujourd'hui estimée à 2,5 %. Néanmoins, cette reprise devra notamment permettre une stabilisation de la progression du RSA.

Au niveau des recettes de fonctionnement, elles sont particulièrement dynamiques, avec notamment des DMTO qui ont explosé. Le Président l'a rappelé tout à l'heure. Ils consacrent un exode urbain qui bénéficie aux départements ruraux.

À souligner également la taxe spéciale sur les conventions d'assurance qui est toujours en forte progression (de l'ordre de 6,1 % en 2021), et cette petite fraction de TVA de 1,8 M€ qui vient apporter un complément de recettes non négligeable. La question que l'on peut avoir, c'est : « est-ce que ce rythme sera conservé en 2022, notamment de l'offre immobilière, qui risque de se raréfier dans le département ? » Cela reste néanmoins une inconnue.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, là encore on observe un certain dynamisme, et notamment de la masse salariale, avec une partie qui est contrebalancée par des recettes conséquentes :

- soit au travers de différents dispositifs que le Département mène déjà, comme le centre de vaccination, le plan Pauvreté, ou alors les conseillers numériques qui ont été déployés sur le territoire depuis le second semestre 2021, dont les salaires sont quasi intégralement compensés,

- et puis il y a également les mesures que le Département envisage de renforcer, comme l'accompagnement global des travailleurs sociaux, d'où l'obtention d'un cofinancement à hauteur de 500 000 € par le Fonds Social Européen.

Enfin, la mise en place des médecins salariés, qui a été largement débattue au sein de cette assemblée, devrait aussi générer des recettes à hauteur d'une partie non négligeable des consultations qu'ils opèreront.

Sur l'avenant 43, mesure de revalorisation des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, il ne s'agit pas de contester la légitimité de la mesure, qui était certainement nécessaire, mais, en fait, on va quand même faire appel aux deniers départementaux en année pleine à hauteur de 2,4 M€, compensés seulement en partie par l'État.

La traduction de tout cela est que, la croissance des recettes de fonctionnement excédant celle des dépenses, nous aurons une épargne brute qui va frôler les 30 M€ en 2021 ; et une progression significative de notre épargne nette, qui devrait frôler les 13 M€, ce qui nous permettra une réduction, déjà faite, de l'emprunt sur l'exercice 2021, puisque nous avions prévu 15 M€, alors que nous n'avons réalisé que 11,2 M€.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chez les gens de la mer, il y a une grande famille, chacun a ses rites. Souhaitons que le bateau nivernais franchisse la ligne d'arrivée bien classé à la fin de l'exercice 2022, avec un équipage qui se sera vu remettre le prix de la bonne humeur communicative. Nous sommes humbles, nous ne ferons pas de promesses mensongères aux Nivernaises et aux Nivernais. Nous ne sommes pas dans la mythologie grecque ; nous n'irons pas chercher la toison d'or, détenue par le roi de Colchide ; cette belle fourrure d'un bélier fabuleux qu'il refusait de vendre depuis des années, car jalousement gardée par un terrible dragon. Nous ne nommerons pas notre navire l'Argo. Notre voilier, nous, c'est la Nièvre. Les Nivernais, nous les écoutons, nous les entendons, et nous co-construisons avec eux, et il est toujours plaisant pour le marin d'un été ou d'une croisière de pouvoir célébrer cet hymne à la grandeur de la nature qu'offre notre département et au génie de ses habitants.

Un clin d'œil, pour finir, au poème d'Alfred de Vigny, « la bouteille à la mer », pour conclure mon propos : *« Tout au fond de son verre, l'homme aperçoit la France. La France est pour chacun ce qu'y laissa son cœur »*.

Merci.

M. le Président :

On a presque envie d'applaudir. Merci beaucoup, cher Daniel, de cette belle présentation, très claire, très synthétique, et très poétique.

Il s'agit d'un rapport sur lequel il est demandé une prise d'acte ; on ne vote pas sur un rapport d'orientations budgétaires. Cela a été évidemment le cas de l'ensemble des commissions, qui ont pris acte de cette présentation.

Qui souhaite compléter ?

La parole est à Michel Suet.

M. Suet :

Merci, Monsieur le Président.

J'ai entendu avec attention notre ami Daniel. Il y avait beaucoup de poésie dans ses propos, mais on a l'habitude. S'appuyer sur la mer me convient bien, et cela fait même rêver, mais, malheureusement, elle n'est pas sur nos côtes, ce qui améliorerait bien nos affaires.

Ce sera sans doute moins gai, moins fleuri, mais je vais revenir sur le DOB.

Un DOB doit donner une vision. Ce n'est pas un budget primitif. Bien sûr, une vision, ce n'est pas d'une grande précision ; néanmoins, on doit savoir vers quel objectif tend la collectivité. Et pour cela, il faut tenir compte des éléments de contexte.

Aujourd'hui, on sait que le recul de la population nivernaise va impacter la dotation globale de fonctionnement, *via* la dotation forfaitaire ; c'est ainsi, même si elle se maintiendra sans doute *via* les autres tenants.

Les DMTO seront probablement aussi impactés, car le Département est au plafond de 5,5 %. Donc, il n'y aura aucune marge de manœuvre possible en augmentant ce taux, par exemple.

La suppression de la taxe d'habitation, qui entraîne la perte au profit des communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties, va contraindre les Départements à gérer plus prudemment les dépenses. En effet, les latitudes qui existaient sur ce levier fiscal ont disparu, ne serait-ce que la revalorisation des bases, qui était chaque année à peu près de 2 % ; on savait donc que l'on avait un matelas de 1,5 à 2 % ; plus près de 2 %, d'ailleurs.

La compensation de la perte de la taxe foncière se fait par une fraction de la TVA nationale, qui dépend du cycle économique, donc du PIB national. Le montant budgété pour 2022, c'est vrai, semble raisonnable, puisqu'il est prévu une augmentation de 3,5 %. Par contre, qu'en sera-t-il des années suivantes ?

Plus de la moitié des ressources des Départements dépend aujourd'hui de l'état de l'économie, ce qui oblige à une grande rigueur dans les dépenses de fonctionnement.

Il faut donc impérativement commencer à se mettre à l'abri d'un « effet ciseau », avec des dépenses qui progresseraient plus rapidement que les recettes de fonctionnement.

Il faut également se préparer à un nouveau Pacte de Cahors – qui ne s'appellera sans doute plus comme cela –, qui limitera l'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à compter de l'exercice 2023-2024. Il était précédemment fondé sur le seul budget principal ; il risque, l'an prochain, d'intégrer les budgets annexes, mais aussi les indicateurs d'endettement, à l'heure où l'endettement du pays est au plus haut.

Voilà des conseils de prudence, dont il aurait fallu tenir compte pour l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires.

Au lieu de cela, que constatons-nous ?

Les orientations budgétaires présentées pour l'exercice 2022 montrent un repli de l'épargne nette, conséquence logique, et naturelle, d'ailleurs, de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 3,49 %, soit + 1 400 000 €) et de la baisse des recettes de fonctionnement de 1,37 %, soit - 4 185 000 €). L'épargne nette devrait donc avoisiner 4 M€.

Les charges de personnel, qui est le principal mal du Département, représentent 28 % de cette hausse des charges de fonctionnement. Vous accentuez encore le poids de ce poste déjà exorbitant.

Les orientations montrent également une hausse de l'endettement de 3 M€ pour la seule année 2022, et c'est la conséquence de la hausse normale des charges de fonctionnement.

Nous étions pourtant dans un contexte favorable, avec une croissance forte pour 2022 qui assurera les ressources du Département venant de l'État. On ne peut que regretter que vous ne prépariez pas la collectivité à des jours plus sombres, qui ne manqueront pas d'arriver. C'est pendant les périodes d'opulence – même si le mot « opulence » est sans doute un peu fort – que l'on fait des réserves, en continuant, bien sûr, les missions.

Pour finir, et, si je ne le faisais pas, je pense que vous seriez déçus, je ne peux m'empêcher de vous rappeler le quinquennat catastrophique de François Hollande, que vous avez soutenu, pour les collectivités territoriales, avec la baisse des dotations. Je suis convaincu que la politique actuelle animée par quelqu'un qui, d'ailleurs, vient du PS, qui nous aura été favorable, Départements et Villes d'ailleurs, ne vous a pas échappé.

M. le Président :

Merci de cette contribution ; effectivement, un peu moins poétique, et un peu plus triste, pour la suite des opérations.

La parole est à Jean-Luc Gauthier, pour continuer.

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Mon intervention sera évidemment dans la même veine que celle de notre collègue Michel, et je crains qu'effectivement je ne vous emmène pas dans des contrées qui vous feront rêver comme l'a fait un peu Daniel, même s'il faut toujours se méfier des caprices de l'océan ou de la mer, qui quelquefois peuvent causer quelques dégâts.

Ce débat d'orientations budgétaires, comme vous l'avez dit, est un passage obligé pour notre collectivité. Il donne, bien entendu, quelques idées sur vos objectifs, mais il est encore trop tôt pour avoir une vision très précise du chemin que vous voulez emprunter. Il faudra attendre le budget primitif. Si l'on voulait résumer, le DOB traduit vos intentions, tandis que le budget primitif traduira vos choix et vos orientations ; donc, il est, à mon avis, prématuré de tirer des conclusions hâtives.

Quelques remarques tout de même.

Sans rentrer dans une bataille de chiffres – nous le ferons sans doute plus tard, au moment du budget primitif, et surtout du compte administratif –, j'ai toujours du mal quand j'entends que les dépenses de fonctionnement sont dynamiques. Le dynamisme, pour moi, c'est quelque chose de positif, qui permet d'avancer. Vous me direz qu'il y a de bonnes dépenses, et des dépenses de fonctionnement qui sont quelquefois utiles. Mais, globalement, chaque dépense de fonctionnement vient diminuer le résultat final, et, si l'on n'est pas certain que les recettes de fonctionnement vont augmenter au moins dans la même proportion, cela crée un déséquilibre, et crée des difficultés pour investir.

Donc, les propos de Michel Suet étaient, à mon avis, tout à fait fondés, sur la prudence dont il faut faire preuve pour l'instant.

Et quand on regarde l'évolution de ces dépenses de fonctionnement – simplement un petit retour sur les échanges qui ont pu être quelquefois vifs au moment de la campagne électorale –, cette évolution des dépenses de fonctionnement montre très clairement le désengagement sur deux points essentiels de notre collectivité : les collèges et la voirie.

Vous nous dites que vous allez casser cette baisse, que vous allez remettre les choses à niveau ; nous serons vigilants sur cette voie que vous souhaitez emprunter.

Une réflexion sur le RSA. Vous nous avez dit, Monsieur le Président, que vous ne vouliez pas expérimenter la recentralisation du RSA, malgré les 800 000 € d'économies que l'on pourrait espérer. Cela peut vous décevoir. Mais ce ne sera pas une critique. Parce que je crois qu'il faut aussi quelquefois faire preuve de cohérence ; on ne peut pas vanter, comme je vous le disais tout à l'heure, les bienfaits de la proximité et vouloir centraliser à tous crins. Mais, je dis simplement qu'il faudra être vigilants sur le traitement du RSA dans les départements qui vont expérimenter cette recentralisation, et ne pas être dans l'idéologie, mais être dans le pragmatisme le moment venu, et en tirer les conclusions.

D'autres chiffres.

Michel Suet l'a évoqué, la baisse de la démographie, même si le solde migratoire semble bien orienté, pèse sur nos recettes, sur nos finances. Et nous avons le titre de premier département de France, malheureusement – titre peu honorifique –, au niveau de l'évolution démographique ; je crois en égalité avec la Martinique.

La même chose au niveau des départements les plus fragiles. Nous sommes le 11^{ème} département le plus fragile, sur 103 collectivités.

Et le lien que je veux faire avec cela, c'est que vous nous avez dit, Monsieur le Président, dans votre propos initial, que l'attractivité était pour vous un élément essentiel ; or, force est de constater que cette attractivité, dans les années passées, dans les mandats précédents, n'a pas été couronnée de succès, ou, en tout cas, qu'elle n'a pas progressé. Je formule le vœu qu'ensemble nous puissions effectivement rendre ce département attractif, pour que la baisse démographique cesse, et que nous soyons un peu moins fragiles que nous le sommes aujourd'hui.

Vous nous dites que l'épargne nette a progressé. Je dirais que tout ceci est bien relatif. Parce que cela ne dépend pas de nous. Nous sommes tributaires de ce qui se passe autour de nous : la reprise économique, bien entendu ; les droits de mutation qui ont progressé, et sans doute que le Département y a participé un peu, avec l'opération « Essayez la Nièvre », qui est venue appuyer – et il ne s'agit pas de critiquer systématiquement ce que vous faites ; quand les choses vont dans le bon sens, il faut le dire –. Mais, je vous le dis, tout ceci est bien relatif, parce qu'une maison qui a été vendue, je ne suis pas sûr qu'elle se revende en 2022 ou en 2023 ; en tout cas, ce ne serait pas bon signe, si elle se revendait ; parce que cela pourrait signifier que les gens que nous avons su attirer chez nous ne s'y plaisent pas et aient envie de repartir.

Nous avons aussi perçu, au titre de la compensation en direction des départements les plus défavorisés, des sommes importantes ; je ne suis pas certain que nous devions nous en réjouir, même si je crois qu'il y a 67 départements dans le pays qui bénéficient de cette compensation ; compensation qui avait été initiée en son temps par Nicolas Sarkozy.

En clair, il faut bien admettre que ces bonnes surprises sont liées, j'allais dire, au « quoi qu'il en coûte ». Alors, je ne voudrais surtout pas vous demander d'avoir un geste de remerciement pour le gouvernement ; je ne serais pas sincère. Mais il faut, malgré tout, reconnaître que ce « quoi qu'il en coûte » – j'espère qu'un jour on saura ce qu'il en coûte – a permis à notre collectivité de traverser cette année 2021 dans les meilleures conditions ; enfin, dans des conditions à peu près acceptables.

Mais quand on a un bon résultat, quand on a des marges de manœuvre, et c'est sans doute ce qui fait la différence entre votre majorité, dite de progrès ou de gauche et notre opposition de centre droit et de droite : nous n'avons pas la même vision de l'utilisation de ces ressources. Et de tout cela, bien entendu, nous reparlerons au moment du budget primitif.

M. le Président :

Merci beaucoup de la qualité de cette intervention, Monsieur le Président Gauthier.

Qui souhaite prendre la parole ?

La parole est à Blandine Delaporte, puis à Wilfrid Séjeau...

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, juste un mot pour répondre à Michel Suet.

Simplement, sur l'augmentation de la masse salariale, il se trouve que les charges de personnel permanent sont plutôt stables. L'augmentation vient surtout de ce que nous avons d'ores et déjà envisagé la venue de contractuels : contractuels dans le centre de vaccination de Lamartine ; contractuels pour les conseillers numériques ; contractuels, ou en tout cas de 10 médecins salariés d'ores et déjà budgétés ; des ressources humaines liées au schéma de prévention et de protection de l'enfance, dont Daniel Barbier nous a déjà parlé tout à l'heure.

Donc, oui, bien sûr, la masse salariale augmente ; et cette masse salariale de contractuels, pour l'immense majorité, elle est compensée. Il y a toujours un reste à charge, malgré tout, pour le Département, mais elle est très largement compensée, notamment pour les conseillers numériques.

M. le Président :

Merci. La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

C'est un peu de saison, mais nous avons assisté une nouvelle fois à ce « marronnier » idéologique sur le fonctionnement et l'investissement. Effectivement, nous ne sommes pas déçus. « Marronnier » idéologique, qui consiste à dire « le fonctionnement, c'est mal ; l'investissement, c'est bien ».

Je pense qu'il faudrait que l'on puisse, pour nos concitoyens, rentrer un peu plus dans les détails, et que, quand vous nous parlez de diminution des dépenses de fonctionnement, vous puissiez nous dire très concrètement quelles dépenses de fonctionnement vous souhaitez diminuer, quels postes vous souhaitez supprimer, dans quels services vous pensez qu'il y a trop de personnels, ou que le service rendu à la population n'est pas à la hauteur. Je pense que nos concitoyens mériteraient plus de précisions dans ces éléments.

Et, dans cette période difficile sur le plan social, sanitaire, et alors que, comme vous le savez, l'essentiel des interventions du Département sont quand même dans ces domaines-là de compétences, il s'agirait de nous dire là où l'argent est mal utilisé, et quelles sont les aides ou les postes qu'il faudrait supprimer, les subventions aux associations qu'il faudrait réduire. Je pense que vous pourriez nous apporter quelques lumières.

Nous sommes très attentifs aux propositions de l'opposition, et nous attendons donc des éléments sur ce plan.

Ce qui est curieux, c'est que, dans cette dichotomie fonctionnement/investissement, vous ne soulignez pas le niveau d'investissements jamais atteint par le Département dans la programmation 2022. En général, vous dites que l'investissement, c'est bien ; mais vous ne relevez pas que, pour 2022, le montant de l'investissement est record, puisque le débat d'orientations budgétaires parle d'un budget d'investissement autour de 43 M€, ce qui n'a jamais été atteint pour le Département. Des investissements pour le développement, des investissements pour la transition écologique, des investissements pour réduire notre facture énergétique.

Je suis surpris que vous ayez parlé de désengagement par rapport aux collèges. Le Président a parlé d'une hausse de 40 % du budget d'investissement pour les collèges. Je le dis, j'espère bien que ce n'est qu'un début, parce que nous avons des besoins colossaux dans les collèges du département. Nous avons pris l'engagement très fort de ne pas fermer de collèges, et nous avons des besoins importants en matière de rénovation thermique et d'amélioration de la qualité de vie des élèves et des enseignants.

De ce point de vue là, nous lançons aussi une vaste étude thermique pour nous permettre de construire une programmation sur la durée du mandat, pour investir l'euro de façon la plus efficace, c'est-à-dire savoir les collèges qui sont aujourd'hui les plus énergivores, et où l'argent investi sera le plus utile. Monsieur Gauthier a parlé de fragilité ; il y a la fragilité de notre population, par rapport aux questions sanitaires et sociales, mais nous connaissons aussi une très grande fragilité et une très grande précarité du fait de nos approvisionnements énergétiques. On a souvent vanté l'indépendance énergétique de la France, on voit très bien que c'est un leurre, puisque nous dépendons essentiellement du pétrole et du gaz, et qu'il y a une urgence colossale à trouver des stratégies de remplacement. On ne peut pas dire que l'État central soit à la hauteur sur ce plan. Mais, nous, nous investissons pour réduire notre dépendance énergétique et notre fragilité ; c'est le travail que nous menons dans les collèges.

Je suis surpris que Michel Suet fasse référence au quinquennat de François Hollande. D'abord, cela commence à dater un peu ; mais, si François Hollande a baissé les dotations pour les collectivités, on constate qu'Emmanuel Macron a tué l'autonomie fiscale des collectivités. Et d'ailleurs, vous y faisiez référence, le Département n'a plus aucun levier fiscal. Or, cela, on ne le doit pas à François Hollande, mais bien à Emmanuel Macron.

Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci, Wilfrid Séjeau.

La parole est à Jean-Luc Gauthier, puis à Alain Herteloup.

M. Gauthier :

Chers collègues, Monsieur le Président. C'est toujours le problème avec la langue française et l'interprétation que l'on peut avoir des mots.

S'agissant des collègues, qu'ai-je dit ?

Que ces dernières années, on avait constaté une baisse des moyens alloués en termes de fonctionnement sur les collèges et la voirie. Je n'ai pas parlé de l'avenir. J'ai simplement rajouté aussi que vous aviez l'intention de changer cette évolution, cette marque, et on verra.

Vous soulignez votre programme ambitieux en termes d'investissements. Nous sommes au stade du débat d'orientations budgétaires. Il y a les promesses, et il y a les actes ! Et on verra le taux d'engagement des investissements qui seront programmés.

Donc, soyons patients, et on verra si ce que vous nous annoncez aujourd'hui sera réalisé dans les faits. Je le souhaite, parce que notre département a besoin d'investissements. Alors, après, on ne sera pas forcément d'accord sur les investissements que vous choisiriez, etc. Mais, l'investissement des collectivités nourrit l'économie locale. On le voit dans nos mairies, on le voit au Département, on le voit partout. Et, quand on est maire d'une commune, en tout cas, c'est comme cela que j'essaie de gérer les choses, j'essaie de contrôler mon fonctionnement, effectivement, pour avoir un maximum de marges de manœuvre pour l'investissement, parce que je n'ai pas d'autres recettes. Ou alors il faut faire appel à l'emprunt ; et, l'emprunt, il faudra le rembourser à un moment ou à un autre.

S'agissant de savoir ce que nous pourrions rogner et quels postes nous remettrions en cause, ne soyez pas impatient ; je pense que nous serons en mesure de vous faire des propositions au moment du budget primitif sur les choix que nous pourrions opérer, parce que cela paraît effectivement important de dire aux Nivernaises et aux Nivernais qu'il y a sans doute une autre voie à emprunter que celle que ce Département emprunte depuis trop longtemps.

Une petite remarque encore. Vous dites qu'il y a encore beaucoup à faire au niveau des collèges et de la voirie ; c'est sans doute que tout cela n'a pas été fait, ou grandement délaissé par les équipes précédentes. Mais, cela, c'est l'interprétation que je fais de vos propos ; je ne pense pas que vous ayez envie de critiquer celles et ceux qui vous ont précédés et qui occupaient les mêmes rangs.

Un mot, sur un niveau plus national. Quand vous parlez d'indépendance énergétique en disant que ce serait un leurre : la faute à qui ? La faute à qui ? François Hollande, ne vous en déplaise ! Qui, un matin, après le tsunami au Japon, a estimé que le nucléaire était dangereux, et qu'il fallait donc stopper le nucléaire. Les Allemands ont fait la même chose. Or, que font les Allemands aujourd'hui ? Ils ont remis en route les centrales à charbon. Mais, d'après M. Pasqua – paix à son âme –, la frontière nous préserve des émanations de ces centrales à charbon ; donc tout va bien ! Je crois qu'il faut être réaliste. Là où je suis d'accord avec

vous, c'est qu'effectivement sur ces sujets-là, c'est à l'État régalien de dire où il faut aller, quelle est la voie que l'on emprunte : Est-ce le nucléaire ? Il faut trancher les choses. Est-ce que c'est les énergies renouvelables ? La vérité est peut-être entre les deux. Mais l'État français doit avoir une vision très claire de ce qu'il veut.

Effectivement, aujourd'hui, l'indépendance énergétique, elle est mise à mal, très clairement, mais par des choix opérés par M. Hollande, et qui ont été poursuivis par M. Macron ; sauf en cette fin de mandat, où il se dit que de parler du nucléaire, cela pourrait peut-être amener des voix... Tout ceci n'est pas très sérieux.

Voilà pour répondre à vos remarques, cher Wilfrid.

Donc, ne soyez pas impatient, je pense que nous serons en mesure de vous faire des propositions pour le budget primitif.

M. le Président :

Bien. Merci de cette nouvelle contribution.

La parole est dans l'ordre à Alain Herteloup, à Michel Suet, et à Daniel Barbier.

M. Herteloup :

Très brièvement. Je voulais simplement dire à notre collègue Jean-Luc Gauthier que peut-être que les routes ont paru un peu délaissées ; néanmoins, nous sommes fiers, au titre de l'attractivité de notre territoire, d'avoir apporté notre soutien à l'État – nous, petit Département de la Nièvre –, pour contribuer à cette attractivité, en finançant une grande partie de la mise à 2X2 voies de la RN 7 suite aux défaillances de tous les subventionnements, qui n'étaient pas arrivés. Peut-être que maintenant que les choses tirent à leur fin et que l'État pourra boucler ce programme, auquel nous aurons contribué, bien que nous n'y ayons jamais été obligés, nous pourrions nous consacrer davantage –, et je pense que le budget primitif en témoignera – à notre réseau départemental.

M. le Président :

La parole est à Michel Suet.

M. Suet :

Merci, Monsieur le Président. Sur les ressources humaines, j'ai entendu parler plusieurs fois de contractuels. En fait, si j'ai bien compris, le Département contribue à la précarité actuelle. Ces personnes, qui travailleront certainement bien, que deviendront-elles après ? Est-ce que vous les garderez ? Est-ce qu'elles se retrouveront sur le marché de l'emploi ?

Je voudrais quand même préciser une chose : les investissements dépendent du fonctionnement ; je suis désolé. Si le fonctionnement est trop important, vous ne pouvez plus investir, et vous n'avez plus aucune capacité d'emprunt, paradoxalement.

J'entendais tout à l'heure Alain se féliciter pour la voirie ; je voudrais rappeler les chiffres de voirie de 2015 à 2020. Ce qui est important, c'est de ramener les sommes au kilomètre. C'est cela, l'important ; c'est la vraie vérité des prix. Or, au kilomètre, la Nièvre est avant-dernier dans la région : c'est 2 296 € par kilomètre. Pour les collèges, de 2015 à 2020, la Nièvre : 7^{ème} sur les 8. Il y a donc un retard énorme à rattraper, et sur la voirie, et sur les collèges. Voilà.

M. le Président :

La parole est à Daniel Barbier, puis à Alain Herteloup.

M. Barbier :

J'ai entendu parler beaucoup de François Hollande tout à l'heure ; la loi NOTRe, du 7 août 2015, n'était pas forcément la nôtre. Mais, si l'on jette un petit coup d'œil dans le rétroviseur et que l'on regarde un peu plus loin, il ne semble pas que la loi du 16 décembre 2010 qui a porté réforme de la TP sous le mandat de Nicolas Sarkozy n'ait pas modifié en profondeur également le panier fiscal au niveau de la ménagère. Là-dessus, tout simplement, je crois que l'on pourrait partager au moins une notion qui nous est chère ; c'est que la décentralisation, elle est n'est pas allée au bout.

Tout à l'heure, j'ai lourdement insisté dans mon propos sur des transferts de financements, mais non pas de compétences. Et je crois que c'est bien une de nos problématiques.

Voyons aujourd'hui simplement le reste à charge au niveau des allocations de solidarité : plus de 43 M€ sur l'exercice 2021 ! Je peux vous dire qu'avec 43 M€, on pourrait en faire, des routes ; c'est clair ! Si on se donnait le ridicule de faire le calcul sur les 15 dernières années, on serait sûrement surpris du montant global cumulé.

Je crois que malheureusement aujourd'hui nous avons perdu notre autonomie financière et fiscale ; on ne peut que le regretter. Tout dépend effectivement aujourd'hui de dotations au bon vouloir de l'État, et surtout selon la conjoncture économique. C'est vrai que l'on est dans un système d'exécution, et non plus de décision. À notre grand regret.

M. le Président :

Merci, Daniel.

La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Michel, je ne doute pas que tu sois un as de la règle à calcul, et que, donc, tu as dû prendre en compte inévitablement le volume de kilomètres du département de la Nièvre, qui est quand même assez extraordinaire, et qu'il convient toujours de rapprocher de celui d'autres départements probablement. Je ne doute pas que tu aies pris cela en compte dans tes calculs, puisqu'avec 4 300 km de routes, la Nièvre est assez exemplaire de ce surplus de voies et de kilomètres à entretenir, en particulier dans le milieu rural. Donc, peut-être que les calculs mériteraient d'être

approfondis, à ce niveau-là, lorsque l'on veut les comparer à d'autres départements, voire à d'autres régions.

Peut-être aussi que le Département pourrait effectivement consacrer davantage d'argent à son réseau départemental, en étant peut-être un peu plus exigeant sur la DCE, par exemple, et ne pas financer les routes communales, par ce biais ; et consacrer davantage d'argent à son réseau.

M. le Président :

Bien. C'est un positionnement.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

Vous êtes volubiles, ce matin ; c'est bien.

M. Gauthier :

Les débats sont toujours intéressants pour ceux qui nous suivent !

Plusieurs choses sur ce qui vient d'être dit.

Cher Daniel, vous nous reprochez de parler de François Hollande ; et vous avez ramené Nicolas Sarkozy. Je partage ce que vous avez dit ; c'est une œuvre collective qui nous a mis dans cette situation-là, mais on va peut-être adopter la jurisprudence Wilfrid qui nous reprochait tout à l'heure que François Hollande, cela datait un peu ; Nicolas Sarkozy, cela date d'encore un peu plus loin. Nous allons donc peut-être en rester là.

Sur la 2X2 voies, je me souviens du débat que nous avons eu au *Journal du Centre*, avec Fabien Bazin ; on a l'impression qu'à chaque fois que vous êtes mis en difficulté sur la voirie ; et je comprends bien que vous avez sans doute du mal à en sortir, parce que les chiffres sont têtus, et le constat est là : vous avez mis moins d'argent sur la voirie. Et pour s'en persuader, si l'on ne l'était pas, les uns et les autres, il suffit de rencontrer nos agents qui travaillent dans les centres d'entretien routier, et qui bien souvent disent qu'ils n'ont plus les moyens de remplir leurs missions comme il le conviendrait.

Aussi, quand vous êtes en difficulté, vous nous ressortez chaque fois la 2X2 voies. La 2X2 voies, j'ai l'impression qu'on la paie tous les ans. Tous les ans, on paie la 2X2 voies ! J'espère bien qu'on ne l'a payée qu'un coup ; autrement on aurait peut-être un problème en termes d'efficacité de gestion.

Et puis, quant à votre proposition, cher collègue, sur la DCE, qui devrait pour vous, être utilisée, sur les routes départementales et non pas les routes communales, on est loin de l'esprit de la dotation cantonale d'équipement voulue par François Mitterrand, qui donnait la possibilité à chaque conseiller général à l'époque de gérer comme il l'entendait l'argent qui lui était confié ; c'était une forme de décentralisation. Or, comme le disait Daniel Barbier, nous ne sommes pas, malheureusement, allés jusqu'au bout de celle-ci, mais je n'aimerais pas, en ce qui me concerne, que l'on revienne en arrière, et j'aimerais donc que les

conseillers départementaux d'aujourd'hui gardent la possibilité, en accord avec les élus locaux, d'utiliser cette DCE comme ils l'entendent.

Après, quand Daniel Barbier disait que nous étions devenus une sorte de collectivité d'enregistrement ou d'exécution, je le regrette aussi profondément. Dans mon propos liminaire, quand je disais que la campagne présidentielle devait aborder ces sujets-là, je me demande si l'Assemblée des Départements de France ne devrait pas monter au créneau pour interpellier les candidats à l'élection présidentielle sur leur vision de la proximité et des moyens mis à disposition des collectivités départementales.

M. le Président :

Bien. Merci, Jean-Luc Gauthier.

La parole est à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Je voulais juste revenir, Michel, sur les emplois de contractuels. Ce sont des compétences, c'est de l'ingénierie, dont nous avons tous beaucoup manqué. Je ne pense pas qu'il y a un vide. Quand on a des projets, il y a souvent les moyens qui vont en face. Je pense qu'à l'Agglomération de Nevers vous avez aussi des contractuels, la Ville de Nevers aussi. Le Département a saisi les opportunités qui se sont présentées ; il y a les opérations de revitalisation, il y a des opérations « Cœur de Ville », il y a les opérations « Petites Villes de Demain », et puis demain il y aura aussi sans doute d'autres choses. Là où il y a des projets, je pense qu'il y a des moyens ; en tout cas, c'est avec cette volonté-là qu'il faut que l'on défende ces emplois-là.

Certes, ce sont des contrats de deux ans ou de trois ans, mais qui se renouvellent, et cela apporte, franchement, des réponses que l'on n'avait pas jusqu'alors, c'est-à-dire cette ingénierie pour porter des projets, et les inventer. Et le Département a sa juste place, comme tous les territoires ; comme l'Agglomération, comme Nevers, j'espère.

M. le Président :

La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Mon cher collègue, Jean-Luc, je voulais simplement rappeler qu'effectivement les appréciations et l'évaluation du réseau départemental peuvent tout à fait varier en fonction de la provenance de leur analyse. On n'analyse pas l'état du réseau départemental selon que l'on est salarié sur les routes, effectivement, avec tout ce qu'il peut y avoir derrière, mais, sur cela, vous connaissez la fonction management peut-être mieux que moi pour analyser cela et le comprendre. On voit les choses différemment, peut-être, quand on est du niveau politique et autre. C'est un premier point.

Deuxième point, on a quand même une étude qui a été faite en toute neutralité et de façon tout à fait professionnelle par un cabinet, qui a démontré que notre voirie, approximativement, à 80 %, sans être en parfait état, entendons-nous bien, n'était pas cependant dans un état de dégradation extraordinaire, ou du moins pas aussi extraordinaire qu'on veut bien le laisser entendre.

On ne va pas revenir sur François Hollande, et puis sur Nicolas Sarkozy, mais, de grâce, laissez maintenant François Mitterrand tranquille, et paix à son âme, aussi ; car vous venez de revenir à François Mitterrand. Et n'oubliez pas non plus que, si nous sommes ici, c'est aussi parce qu'il y est un peu pour quelque chose.

M. le Président :

Bien. Jean-Luc Gauthier, qui va nous parler du Général de Gaulle, peut-être ?

M. Gauthier :

Alors, pourquoi pas ? J'avais organisé, voilà quelques années, une conférence sur le Général de Gaulle. Et, pour l'anecdote – je me tourne vers *Le Journal du Centre* –, *Le Journal du Centre* n'avait rien trouvé mieux que de mettre une photo de De Gaulle serrant la main de Franco. J'avais trouvé cette présentation assez particulière, et j'avais dit au rédacteur en chef, pour en revenir à François Mitterrand : « J'envisage d'organiser une réunion sur François Mitterrand ; je ne doute pas un seul instant que vous mettez une photo de présentation avec M. Bousquet. » Mais, tout ça, c'est... Vous m'avez tendu la perche, en parlant de De Gaulle.

Pour être sérieux, je ne méprise surtout pas l'action de François Mitterrand sur ce point. Surtout pas. Parce que, justement, cette décentralisation et cette autonomie, pour moi c'est quelque chose d'essentiel. Cela allait vers la proximité.

Sur la voirie, 80 %, dites-vous, du réseau seraient en bon état. Une première remarque : puisqu'on a lu que vous souhaitiez revenir aux 90 km/h, je pense donc que l'on va revenir à 90 km/h sur 80 % de la voirie départementale ; autrement, il n'y aurait pas de cohérence. Si elle est en bon état. C'est quand même un des facteurs essentiels ; si l'on en juge de ce qui avait été fait dans d'autres territoires ; à moins que la loi de la République ne s'applique pas de la même façon d'un territoire à un autre, mais, là, ce serait un problème.

Je me suis amusé... C'est une vision d'élus, mais c'est aussi une vision de citoyen : quand je me déplace dans ce département, et que j'emprunte une route départementale, quand ça commence à me secouer un peu, je regarde sur quelle route je suis, et je le note. Je pourrais, si vous le souhaitez, mes chers collègues, vous envoyer toutes les départementales ou parties, que j'emprunte, et qui, à mon sens, ne font pas partie des 80 % en bon état.

M. le Président :

Merci, Jean-Luc Gauthier.

La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher :

Simplement, deux points.

Je voulais revenir sur les comparaisons. Le département de la Nièvre n'est pas le département de la Côte d'Or. Quand vous êtes sur une analyse qui se fonde sur le coût pour le kilomètre de voirie ou sur le budget consacré aux collèges, il faut considérer la part de la voirie dans le budget du Département de la Nièvre et la part de la voirie dans le budget du Département de Côte d'Or : là, on peut comparer. Mais vous ne pouvez pas vous contenter de dire que l'on met 2 000 € et que l'on est le 7^{ème} sur la région sans mettre cela en perspective. Il faut comparer aussi ces éléments. Il faut mettre cela en perspective.

Sur le deuxième point, vous êtes assez contradictoires quand vous nous reprochez d'avoir un budget de fonctionnement avec du personnel en trop et que vous nous reprochez de prendre des contractuels. C'est assez contradictoire. C'est-à-dire que l'on a trop de permanents, et qu'il ne faudrait pas prendre de contractuels. C'est assez contradictoire, sur vos propositions.

M. le Président :

Merci, Lionel.

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Merci. Pour rester sur les comparaisons, et pour donner des ordres de grandeur concernant la voirie, le département des Hauts-de-Seine a 1 800 km de voirie départementale, et 1 600 000 habitants. Cela fait donc un rapport de 1,12 m/habitant. Pour le département de la Nièvre, c'est 4 300 km de voirie, 200 000 habitants, soit 215 mètres de voirie par habitant. À cela, vous ajoutez effectivement des capacités financières qui sont très différentes. Vous voyez le niveau des enjeux.

Cela nous ramène aussi à la question du fonctionnement et de l'investissement, et je me dis qu'il faudrait que l'on arrive à dépasser cette distinction. Et, pour poursuivre sur les propos de Wilfrid en particulier, la distinction entre investissement et fonctionnement, c'est une catégorisation comptable ; de la même manière qu'il y a des dépenses facultatives et des dépenses obligatoires. C'est une catégorisation juridique.

Il se trouve que nous sommes une institution, et que nous faisons de la politique, c'est-à-dire que nous décidons selon ce que nous considérons comme des besoins du territoire et de la population que nous représentons. Il y a donc de bonnes et de mauvaises dépenses ; il y a de bonnes dépenses de fonctionnement et il y a de mauvaises dépenses d'investissement, et inversement, bien sûr. J'ai cru comprendre que, pour

ce qui vous concernait, c'était surtout les dépenses de fonctionnement qui vous posaient problème, et que c'était naturellement et automatiquement, et systématiquement même, de mauvaises dépenses ; et je reviens sur le raisonnement qu'a évoqué Wilfrid Séjeau, et que je ne développerai pas, puisqu'il l'a très bien fait, de son côté.

Je suis très amusé aussi quand je vous entends, au début de la Session, évoquer cet équipement.

Moi qui suis élu du Conseil départemental depuis un certain nombre d'années, je dois dire que j'en ai entendu, effectivement, sur cet investissement, sur les efforts faits par le Département qui étaient considérés comme inutiles. Y compris le Grand Prix de Formule 1.

Je ne suis pas un fana de sport automobile, c'est ainsi, parce que ce n'est pas mon histoire ; quand on habite le Morvan, on est loin de Magny-Cours, et donc on n'a pas l'occasion d'être sensibilisé à cela et je ne me suis pas trouvé dans des milieux où l'on parlait de sport automobile. Néanmoins, s'il n'y avait pas eu la Formule 1, l'image de ce site, la renommée de ce site, la notoriété de ce site n'en seraient pas là ; et c'est ce qui a permis, effectivement, de générer à la fois le développement de cette partie de territoire nivernais, mais qui rayonne de manière assez large, et qui construit des éléments de la voiture de demain dans tous les domaines, d'ailleurs, et parfois ceux auxquels on ne pense pas nécessairement.

Et cela a participé aussi à l'image du département, et d'une certaine manière cela a conféré aux habitants de ce département une certaine dignité complémentaire ; de la même manière que le fait d'avoir eu comme élu François Mitterrand nous a conféré également une forme de dignité : nous ne sommes pas et nous n'étions pas n'importe qui parce que nous n'étions pas représentés par n'importe qui. Et parce qu'à travers aussi Magny-Cours, pour y revenir, nous jouons aussi à l'échelle plus générale.

Alors, bien évidemment, il est heureux que cet équipement ait progressivement, et d'ailleurs systématiquement, pour les périodes où je l'ai suivi, su réorganiser son activité, trouver le modèle économique, mais qui, comme pour tous les investissements initiaux, n'était pas nécessairement évident dès le départ, et il a fallu avoir un certain nombre d'années pour soutenir cet équipement.

Vous aurez sûrement l'occasion de le faire, et nous aurons l'occasion de le redire, on va revenir également sur cette antienne de la Cité muséale ; je ne souhaite qu'une chose, c'est que cela participe au rebond de cette partie du territoire départemental, qui le mérite également.

Merci.

M. le Président :

Merci pour cette brillante intervention, Patrice Joly.

Jean-Luc Gauthier en écho, j'imagine ?

M. Gauthier :

Nous ne pouvons laisser les propos de M. Joly sans réponse ; là encore, le débat est important. Je dirais, cher collègue, que c'est ce qui fait la différence entre vous et nous. C'est ce qui fait la différence entre l'idéologie et le pragmatisme. Vous ne pouvez quand même pas nous reprocher, ceux qui m'ont précédé sur ces rangs, d'avoir combattu le circuit de Magny-Cours ... ou plutôt le projet de Magny-Cours, car le projet était sans doute à l'origine démesuré, tel qu'il était voulu par François Mitterrand ; ce qu'en a fait Pierre Bérégovoy était quand même bien différent. Comme l'a dit M. Saulnier tout à l'heure sur le technopôle, il s'agit d'un outil qui aujourd'hui a pris toute sa place.

Donc, vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir combattu ce projet à l'origine, et aujourd'hui nous reprocher de dire que c'était aujourd'hui une bonne chose : prenez acte de cette évolution, et prenez acte de ce pragmatisme. C'est simplement ce que je vous dis, et c'est ce qui fait la différence entre vous et nous.

La différence aussi entre vous et nous, elle se fait sur l'approche des finances publiques. Nous, nous avons une vision prudente, raisonnable et raisonnée de l'utilisation des finances de nos concitoyens. Je ne suis pas sûr que les communes que nous gérons par ailleurs, les uns et les autres, soient dénuées de tout projet et de tout investissement. Vous vous cachez derrière la bonne dépense de fonctionnement. La bonne dépense de fonctionnement, c'est celle qui est compensée largement par une bonne recette de fonctionnement. Et comme nous avons perdu ce levier de recettes, nous vous invitons à être très prudents sur l'utilisation de l'argent public, et à faire en sorte que le solde reste positif pour pouvoir investir. Nous ne serons jamais d'accord là-dessus, manifestement : nous, nous voulons investir avec le maximum de moyens.

M. le Président :

La parole est à Michel Suet.

M. Suet :

Simplement, pour répondre à M. Joly, jamais à Nevers nous n'avons été contre le projet de Magny-Cours ; au contraire, et c'est même sous votre présidence, d'ailleurs, que nous avons pris 14 % du capital de la SAEMS, me semble-t-il.

M. le Président :

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Je voudrais que l'on en finisse quand même avec cette idée que les gens de gauche seraient mauvais gestionnaires et que ceux de droite seraient bons gestionnaires. Nous sommes aussi responsables. Vous n'avez pas le monopole de la responsabilité en matière de gestion publique, Monsieur Gauthier !

M. Gauthier :

On va tous les avoir faits !

M. Joly :

On n'en peut plus, de cela ; il faut que l'on aille sur le fond, et que l'on argumente sur la nature des dépenses, celles qui sont bonnes et celles qui ne sont pas bonnes, celles que l'on considère comme prioritaires. Parce que, pour le coup, on a le droit de pas avoir la même conception de ce qui est l'attente des Nivernais et de ce qui peut permettre le développement, l'attractivité de notre territoire. Mais, franchement, de grâce, arrêtons cela ; on entend cela depuis des années, je dirais même des dizaines d'années.

M. le Président :

D'autres interventions ?

Quelques mots de conclusion.

Écoutez, chers collègues, le débat est très riche et respectueux. Je trouve que nous montons en gamme dans la manière de nous adresser les uns aux autres, et on ne peut que s'en féliciter.

Mon sentiment profond, puisque l'on était dans l'archéologie, en essayant de mesurer l'action sur ces trois derniers quinquennats, je pense qu'elle se résume assez bien sur la manière dont l'investissement autour du numérique, que je connais un peu, s'est construit en 15 ans. Nicolas Sarkozy avait son plan, avec le déploiement de la fibre numérique sur tout le pays ; échec total. François Hollande avait son plan ; échec total. Emmanuel Macron avait son plan ; échec total, chacun d'ailleurs en changeant les règles du jeu à mi-étape, parce que l'on avait une intuition que c'était comme cela qu'il fallait faire.

Moi, je crois que, pour un département comme la Nièvre, et je répète ce que j'ai dit sur la main tendue, notre combat commun est celui de la ruralité moderne. Or, sur la ruralité moderne, force est de constater que les différents gouvernements qui se sont succédé depuis 15 ans, et peut-être même un peu plus, n'ont jamais été en mesure d'y apporter une réponse concrète. Je vous rappelle que c'est dans ce territoire – nous évoquions la décentralisation tout à l'heure – que nous avons forgé avec les collègues le bouclier rural, qui reste à ce jour la seule politique nationale en débat sur la question de la ruralité. C'est ici que Patrice Joly a défendu un agenda rural dans le pays et en Europe, et ce n'est pas ailleurs. Et c'est bien la seule collectivité dans notre pays qui a ouvert une discussion, un débat sérieux autour de la question du droit au village. Avons-nous aujourd'hui, en France, en 2022, le droit de vivre dans nos villages et nos petites villes ? Je pense que l'on doit pouvoir se rassembler autour de cette question, qui est une question majeure, qui évidemment ne nous engage pas sur d'autres options : chacun peut prendre ses positions, et il faudra que nous le fassions, car nous avons ce droit de parrainer au moment de l'élection présidentielle, et il y aura débats et dialogues, c'est ainsi que la démocratie est faite.

Mais, encore une fois, au sein de cette assemblée, je pense qu'il faut mesurer la difficulté rencontrée par les territoires ruraux, avec ce que nous devons porter, à la différence d'une commune, en termes de politiques de solidarité, qui sont absolument essentielles, et dont on voit bien qu'il faut aujourd'hui les réinventer, ou en termes d'insertion. Aujourd'hui depuis 30 ou 40 ans maintenant, c'est le même modèle qui se répète à l'infini. L'initiative « territoires zéro chômeur » est une opportunité dont nous devons nous saisir si l'on veut là encore renverser la table.

La question de la « Maison de Retraite du Futur », je le répète ; ce n'est pas une idéologie, c'est la nécessaire attention que nous devons porter à ceux qui vieillissent et à ceux qui les accompagnent. Je vous l'ai dit à plusieurs reprises, il y a aujourd'hui des aidants qui meurent avant les personnes qu'elles aident, et c'est inacceptable, et inacceptable partout en France ; et ce l'est encore moins dans le département. C'est ce que nous portons. Et les politiques de solidarité, ce sont avant tout des individus. Tous ceux qui travaillent dans les métiers du lien doivent être soutenus quoi qu'il en coûte, mais vraiment quoi qu'il en coûte. On ne peut plus plaisanter aujourd'hui avec la vie humaine, avec la difficulté à appréhender un sujet qui est documenté depuis des dizaines et des dizaines d'années : nous arrivons dans une société du vieillissement. C'est un fait. L'Europe vieillit, la France vieillit encore plus. C'est à la fois extrêmement heureux, mais cela nécessite de mettre en place des moyens. Où est le cinquième risque ? Ou est ce travail sur la solidarité ? Qui ne l'a pas mené pendant 15 ans ? Tous ceux que nous avons soutenus, les uns ou les autres ?

Je pense que l'on a ce devoir, par rapport à toutes les Nivernaises et à tous les Nivernais, d'être dans l'exploration de toutes les solutions possibles. Personne ne le fera à notre place. Parce que nous avons une responsabilité, pour d'autres territoires ruraux, à partager notre expérience. Et cette expérience, elle est fondée sur le concret. On y reviendra.

Quand Alain Herteloup indique que 80 % du réseau départemental sont de bonne qualité, ce n'est pas un décret du vice-président en charge des infrastructures. C'est une étude d'un cabinet indépendant, que nous allons partager évidemment avec vous, parce que personne n'est évidemment irréprochable sur ces sujets-là. C'est toujours complexe. Je rappelle aussi que la voirie n'est pas que départementale ; il y a de la voirie communale, il y a de la voirie intercommunale, il y a de la voirie d'État. Il faut peut-être aussi regarder tout cela sur ces situations-là.

Je ne ferais pas de clin d'œil, parce que nous l'avons déjà évoqué, pardonnez-moi, sur le budget de fonctionnement de la très belle commune de Saint-Benin-d'Azy, mais je pourrais aussi le faire.

M. Gauthier :

Faites-le, cher Président !

M. le Président :

Pas aujourd'hui. Nous avons été suffisamment longs là-dessus. Je vous passerai la parole après, si vous le souhaitez.

La question des énergies renouvelables, la question du climat, aujourd'hui elle est fondamentale. On va tenir probablement de grands discours internationaux, nationaux sur le fait qu'il faille faire des trames vertes et bleues, qu'il faille réduire nos gaz à effets de serre. Là encore, le choix que nous faisons collectivement, c'est celui de la proximité et de l'intelligence collective. On sait tous aujourd'hui que c'est un enjeu non pas de demain, ni même d'aujourd'hui, mais d'hier. Mais nous sommes en retard. Ce n'est pas le Département de la Nièvre à lui seul qui va régler les problèmes de crise climatique, bien entendu, même si, et il faudra travailler à cette reconnaissance-là, il contribue, en captant du carbone, à faire baisser le niveau général de ce mauvais gaz dans l'ensemble du pays. Cela se rémunère peut-être. C'est aussi une manière de retrouver de l'agilité et de l'adresse financière.

De la même manière, sur la question démographique, on voit bien là encore que c'est un débat qui agite ce département, ce territoire, depuis des années et des années. Dans quel contexte existe-t-il ? Celui de 150 ans d'exode rural. C'est la campagne qui est allée à la ville pour le travail. Aujourd'hui, depuis quelques années maintenant, avec une forte accélération liée à la pandémie, c'est l'exode urbain. C'est, là encore, documenté. C'est vérifié sur le nombre de maisons qui sont achetées ; alors, c'est vrai, plutôt, aujourd'hui, dans la partie est du département, mais, progressivement, il n'y a pas de raisons que cela n'atteigne pas Nevers et que cela ne permette pas de profiter à Nevers, qui est un enjeu important pour nous. Je trouve que, quand Nevers va, la Nièvre va. Il faut donc aider Nevers, c'est très important. Et aujourd'hui, ce modèle de retour dans les villes de la taille de Nevers, des villes à taille humaine, n'existe pas. Il faut que l'on y travaille. Probablement, là encore, que la création d'une troisième catégorie dans les cases de l'INSEE au niveau des résidences principales et des résidences secondaires répond au fait que l'on voit de plus en plus l'apparition de résidences « semi-principales », où l'on passe 4 jours à la campagne et 3 jours à la ville. Pour être rémunérés sur ce travail, avec une réflexion qui nécessite évidemment de la part des collectivités des investissements pour accueillir ces personnes en supplément, nous allons plaider auprès de Bercy et auprès de l'INSEE pour essayer d'intéresser la partie à ce mouvement de société qui est extrêmement puissant et qui est en train de se réaliser sous nos yeux.

Deuxième point sur la question démographique, que ce soit avec le Préfet, qui va faire venir le directeur régional de l'INSEE pour que l'on puisse travailler singulièrement sur le département et sur ces mouvements de populations, avec Martine Gaudin et Nièvre Attractive, nous allons essayer de réaliser une sorte de sondage, avec les chefs-lieux de canton, qui semblent être le mieux outillés, et en général c'est là que l'on organise des pots d'accueil de nouveaux arrivants, pour essayer d'être en temps réel... Aujourd'hui, fonctionner avec des chiffres de 2019 sur la démographie du département, pardon, mais c'est indécent ; on ne raconte

pas la vérité à ceux qui nous écoutent ou à ceux que nous représentons. C'est vrai pour l'opposition comme pour la majorité. Donc, de grâce, faisons attention à ces chiffres.

Pour terminer, et pardon de le dire comme cela, parce que je ne souhaite pas être dans l'idéologie, mais le constat que je fais de la fin de ce quinquennat, et singulièrement de celui-là, avec la partie d'expertise que je peux avoir sur les sujets de ruralité, je trouve que c'est une catastrophe sans nom, pour la campagne française : l'effondrement du système hospitalier, la démographie médicale non traitée, ou plus exactement traitée idéologiquement, le « cache-sexe » – pardon de le dire comme cela – de France Services ou des conseillers numériques (qu'il y a bien longtemps que nous avons inventés, majorité et opposition, dans ce département), des CRTE... C'est la première fois de ma vie que je vois des contrats passés avec les collectivités où il n'y a pas un centime d'euro ! Pas un centime d'euro !

On est donc dans une situation qui est extrêmement difficile. On est à la fois, je l'ai dit à plusieurs reprises, à un moment de changement de société, mais dans un contexte de travail quotidien, et je ne parle pas du contrat de Cahors, où la baisse des dotations, à côté de cela, ce n'est rien : le contrat de Cahors, c'est terrible. Et si on nous annonce un « Cahors 2 », le pire n'étant jamais sûr, ce serait une stupidité, une indignité et une absence de reconnaissance non pas des ruraux, mais du mouvement de société qui est aujourd'hui en train de se réaliser avec le retour des urbains à la campagne...

Je pense que cette cause doit nous rassembler. Je pense que, pour connaître un peu mieux chacun maintenant, on est dans cette logique-là. Pour la clarté du débat par rapport à nos concitoyens qui évidemment ne rentrent pas dans ce degré de connaissance de l'archéologie et du passé, comme je le disais tout à l'heure, on a très sincèrement et très fortement tous intérêt à chercher de l'unité sur cette question-là sans qu'il y ait de différences. Par rapport à une position qui consisterait à dire « pile, vous avez tort ; et face, vous n'avez pas raison », on devrait pouvoir arriver à une meilleure appréciation de la situation réelle.

Voilà, chers collègues.

Allons-y, Jean-Luc Gauthier, pour un petit bout de réponse.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, merci, ce sera rapide. Nous avons des points de rencontre, très clairement, sur le diagnostic ; nous aussi nous jugeons des choses complètement incohérentes, et nous constatons un abandon, bien souvent, de nos territoires ruraux. Mais, comme nous n'arriverons pas à vous convaincre sur des voies sur lesquelles nous voudrions vous emmener, vous n'arrivez pas non plus à nous convaincre, parce que nous sommes différents et que nous n'avons pas la même approche des choses. Alors, peut-être que l'on arrivera, les uns et les autres, à faire un pas vers l'autre pour trouver des solutions, mais je crains que cela ne soit quand même compliqué.

Sur Saint-Benin-d'Azy, excusez-moi, mais je ne voudrais pas donner l'impression à celles et ceux qui nous écoutent ou qui nous regardent, qu'à l'assemblée départementale je dis certaines choses et que, dans les collectivités dont j'ai la charge par ailleurs, je fais tout à fait le contraire. Je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Président, il faut faire la différence. Les seuls chiffres qui vaillent, ce sont ceux des comptes administratifs. Et je vous invite à regarder scrupuleusement les comptes administratifs de la commune de Saint-Benin-d'Azy, et vous verrez qu'ils sont bien différents du budget primitif, et que, sur un budget de fonctionnement d'un petit peu moins d'un million d'euros, bon an mal an, on a un excédent de 150 000 €. Je n'en tire aucune gloire, mais c'est la réalité des chiffres.

M. le Président :

Dont acte.

Justement, en termes d'acte, il nous est demandé de prendre acte de ce rapport.

Y a-t-il des commentaires ?

Je constate que nous prenons acte du rapport d'orientations budgétaires présenté par Daniel Barbier.

Il est pris acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

RAPPORT N°2 : SOUTIEN AUX ORGANISMES TOURISTIQUES – AVANCES SUR LES SUBVENTIONS 2022

M. le Président :

Nous allons maintenant passer au rapport n°2, avec Jocelyne Guérin, sur les avances de subventions pour 2022 pour permettre à nos partenaires de fonctionner.

Mme Guérin :

Dossier simple. Dans le cadre de notre politique d'attractivité, notamment pour le développement touristique, nous avons réuni dans ce rapport le soutien à trois structures. Une seule, en fait, devait passer en Session ; les autres, vu leur montant, auraient pu passer en CP, mais nous avons souhaité, parlant du même thème et de la même politique, réunir les trois dossiers.

Il s'agit d'accompagner Nièvre Attractive, pour qu'elle puisse continuer ses actions, avec une avance de 233 500 € en budget de fonctionnement. La seconde structure est l'association Activital, pour ses actions en matière d'activités de pleine nature, avec une avance de 40 000 € en ce début d'année. Et le troisième, c'est le syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais, pour 48 000 €.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires au versement desdites subventions.

M. le Président :

Merci beaucoup, Jocelyne.

Je vous communique l'avis de la commission : 5 avis favorables, et 4 abstentions, un élu ne prenant pas part au vote.

Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport ou des prises de parole ? Je n'en vois pas. Merci.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Martine Gaudin ne prendra pas part au vote. Merci de me le signaler.

Le rapport est adopté à l'unanimité. Mme Martine Gaudin ne prenant pas part au vote.

RAPPORT N°3 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA SAEMS DU CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS

M. le Président :

Je passe la parole à Lionel Lécher pour un dossier sur l'accompagnement de la SAEMS du Circuit de Magny-Cours.

M. Lécher :

Monsieur le Président, chers collègues, je crois que ce rapport est encore plus d'actualité aujourd'hui. J'en profite également pour remercier Serge Saulnier et ses équipes qui permettent aujourd'hui de nous accueillir, et qui permettent que la SAEMS soit quelque chose de sain.

Le présent rapport vise à approuver la convention de partenariat entre le Département de la Nièvre et la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours. Le contrat acte un engagement de 250 000 € HT par an du Département vers la SAEMS de 2022 à 2027. On continue, on prolonge ce qui est existant.

Le Département soutient depuis des années le Circuit de Nevers-Magny-Cours dans la conduite de ses activités. Il convient par le présent rapport de renouveler le cadre de ce partenariat. La convention proposée porte particulièrement sur l'animation d'activités sportives. La promotion de celles-ci constitue un levier important pour le développement touristique du Circuit, du technopôle, et plus généralement du territoire nivernais. Cela a été longuement abordé notamment dans le débat, tout à l'heure, du débat d'orientations budgétaires.

Je vous passe les places qui sont mises à disposition en fonction des manifestations.

Enfin, la Société propose aux services départementaux de disposer des installations du site – c'est le cas encore aujourd'hui – dans la limite de 10 jours par an, sous réserve que le calendrier des manifestations le permette.

Parallèlement, le Conseil départemental s'engage à soutenir la structure à hauteur de 250 000 € HT par an pour les six prochaines années.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Département et la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, ci-annexée,
- D'acter la participation financière du Département de 250 000 € HT, versée une fois par an à la SAEMS jusqu'au 31 décembre 2027,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

M. le Président :

Merci, Lionel. Y a-t-il des besoins de précisions ?

La parole est à Laurence Barao.

Mme Barao :

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme je l'avais évoqué lors de la réunion de la commission Émancipation, je voulais savoir s'il était prévu des tarifs et des conditions préférentiels à destination des groupes scolaires et des agents du Département. J'ai été interpellée notamment lors d'un Conseil d'administration du COSDEN sur l'accès au karting ; les tarifs proposés étaient particulièrement élevés.

J'aurais souhaité, par ailleurs, savoir quels étaient les destinataires des billets ? Par curiosité, tout simplement.

Enfin, entre ce qui est inscrit dans le rapport et ce que j'ai lu dans la convention, j'attire quand même l'attention de tous sur le fait que le Département bénéficiera également, sans que cette contrepartie soit une condition du versement de la contribution, des prestations suivantes : mise à disposition annuelle d'un espace, billets, conditions préférentielles. Ce n'est pas repris dans le rapport. Je pense cependant que c'est un point important.

Merci.

M. Gauthier :

Lionel, des éléments de réponse ?

M. Lécher :

Concernant, ce qui a été abordé en commission, et notamment les places, il y a le « challenge karting » avec les collégiens. Près de

1 000 collégiens qui participent au challenge karting. Après, sur les conventions avec les écoles, il faut que l'on se rapproche forcément de la SAEMS, et nous allons travailler avec elle pour voir si l'on peut le faire.

Concernant les places qui sont mises à disposition, le Circuit les amène au Département, et chaque conseiller départemental, évidemment, peut posséder des places ; il suffit de nous les demander, il n'y a aucun problème là-dessus.

Pour ce qui concerne le COSDEN, il faut que l'on regarde également s'il y a des tarifs de groupe, ou si l'on peut travailler avec le Conseil d'Orientation et de Surveillance pour avoir des tarifs préférentiels pour le karting, car cela peut devenir extrêmement cher, effectivement. Comme le Président Saulnier l'a évoqué tout à l'heure, on a un taux d'occupation qui est assez important sur les trois circuits. Il faut que l'on regarde avec la SAEMS quand il peut y avoir des disponibilités. Il faut que l'on travaille avec la SAEMS lors du prochain Conseil d'Orientation et de Surveillance, qui doit avoir lieu le 31 mars, sur ce point ; nous aborderons cette question à ce moment-là.

M. le Président :

Je rappelle que le COSDEN est une association indépendante. Il faut effectivement qu'il entame de son propre chef des discussions s'il souhaite bénéficier de meilleurs tarifs. Évidemment, nous accompagnerons la discussion, mais le respect de l'indépendance associative fait que c'est au COSDEN d'engager la démarche.

Parfait. Sur ce dossier, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, j'indique que la commission a émis 5 avis favorables et 3 abstentions.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 :

ACOMPTE 2022 – LA MAISON

M. le Président :

Comme pour les associations évoquées plus haut, il est proposé un acompte 2022 pour la Maison de la Culture. Je passe la parole à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, il s'agit de verser 50 % du montant de la subvention de l'an passé à la Maison de la Culture, pour un montant de 107 500 €. Comme pour les dossiers évoqués, il s'agit, bien sûr, d'aider en fonctionnement et en trésorerie cette structure pour permettre que les activités de « La Maison » se poursuivent. Et bien entendu, le solde de la subvention sera versé en fonction du projet présenté et des bilans de l'activité 2021.

Il est donc proposé d'approuver le principe d'une subvention de fonctionnement à « La Maison » pour un montant de 107 500 €.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'éclaircissements ? Non ? Cela a l'air relativement clair ?

La commission a prononcé, assez curieusement, 5 avis favorables et 3 abstentions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2021 – BILAN ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

M. le Président :

Je passe la parole à Blandine Delaporte pour nous parler du Budget Participatif.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, chers collègues,

Un dossier pour rappeler que la saison 3 du Budget Participatif Nivernais s'est achevée en décembre 2021, et que nous avons 41 projets élus, dont 4 projets collégiens. La délibération avait adopté, en mars, un Budget Participatif 2021 avec une enveloppe de 380 000 €, dont 30 000 € fléchés sur les projets des collègues.

Nous vous proposons d'augmenter de 678 € cette enveloppe de 380 000 €, pour pouvoir servir un dernier projet dans la liste, plutôt que de conserver un reliquat de plus de 5 000 € ; il s'agit donc d'augmenter de 678 € l'enveloppe pour servir à 80 % un projet supplémentaire.

J'attire votre attention sur une chose qui, moi, me réjouit. Deux points. Cette année encore, les communes rurales sont le siège de nombreux projets déposés au Budget Participatif et élus au Budget Participatif. Je citerais Champlemy, Arthel, Grenois, Limon, Saxy-Bourdon, Arleuf, Ouagne, Marigny-sur-Yonne, Saint-Laurent-l'Abbaye, et sûrement que j'en oublie. C'est une belle vitalité aussi de nos territoires ruraux ; ils sont le siège d'associations dynamiques.

Un point qui, en revanche, est peut-être un peu plus dommage, c'est que l'on voit sur certains territoires que le Budget Participatif ne « prend » pas. Je pense à Decize, je pense à Cosne, même si, cette année, il y a deux projets sur Cosne, mais je pense aussi au canton de Nevers. Cette année, le canton de Nevers 1 n'a pas proposé de projet au Budget Participatif. Il y a un projet des collégiens, élu, mais pas de projets associatifs. C'est la raison pour laquelle aussi nous allons travailler avec les collègues de la majorité et de l'opposition ce règlement du Budget Participatif, pour qu'il soit peut-être plus attractif pour l'ensemble de nos

territoires, que ce soient les territoires ruraux ou les territoires plus urbains.

Il vous est proposé :

- D'adopter l'ensemble des projets qui ont été élus,
- D'attribuer chaque somme à chaque projet.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La commission a prononcé 5 avis favorables et 3 abstentions.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION MATÉRIELLE ET LICENCES NOMADEEC AVEC LE SDIS 58

M. le Président :

La parole est à Alain Herteloup pour un travail mené en lien avec le SDIS.

M. Herteloup :

Mes chers collègues,

Je vais me permettre de vous lire cette délibération dans le sens où il s'agit d'une solution de télémedecine sur laquelle, au regard de la qualité des interventions et de la mobilisation des secours, nous devons, au niveau départemental, être partenarialement efficaces dans l'intérêt des habitants.

Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des urgences pré-hospitalières, un projet de télémedecine associant le SAMU 21, l'ADTSU 58 (ambulanciers) et le SDIS 58 doit être mis en œuvre en début d'année 2022. Le Département interviendra pour porter l'investissement de la part SDIS 58 du projet, permettant l'obtention d'un financement dans le cadre du plan France Relance.

La solution de télémedecine doit permettre d'améliorer la prise en charge des patients dans un contexte départemental de forte fragilité de la réponse hospitalière et paramédicale. Les 3 acteurs SAMU 21, ADTSU 58, SDIS 58 ont déterminé les critères auxquels devra répondre la solution retenue permettant d'orienter les patients vers le plateau technique le plus adapté en transmettant des éléments médicaux pertinents à la régulation, ce qui est un point extrêmement important, ou vers des médecins spécialistes, ce qui permettra un gain de temps de régulation médicale.

Ce système doit être compatible avec les logiciels de traitement de l'alerte, de régulation médicale et de disponibilité ambulancière. Il doit

permettre un échange d'informations entre les différents partenaires, tant sur le terrain de la prise en charge immédiate (jonctions entre les sapeurs-pompiers et les ambulanciers par exemple) qu'entre celui-ci et le milieu hospitalier.

La standardisation du bilan, sa dématérialisation, la transmission d'imagerie (photographies, vidéos, documents...) et de paramètres médicaux tels que les électrocardiogrammes, par exemple, permettent de gagner du temps de régulation médicale, mais apportent également des éléments indisponibles jusqu'à présent pour le médecin régulateur. La traumatologie suite à chute chez une personne âgée est actuellement le premier motif d'intervention.

Dans ce contexte, l'imagerie trouve toute sa place dans la prise de décision médicale.

Après consultation, NOMADEEC est la seule solution répondant aux critères définis par l'ensemble des partenaires et actuellement disponible sur le marché. Elle est référencée à l'UGAP et répond aux obligations du RGPD. Les expérimentations mises en place au centre d'incendie et de secours de La Charité-sur-Loire, ainsi qu'au sein d'une entreprise de transports sanitaires de Cosne-sur-Loire donnent satisfaction.

La société NOMADEEC effectue les modifications préconisées en lien avec le Centre de Réception et de Régulation des Appels pour la Nièvre (SAMU 21) qui a apporté la validation médicale au projet. Nous avons donc un consensus sur l'adoption de cette formule NOMADEEC.

Les dépenses d'investissement éligibles au fonds de relance concernent essentiellement les tablettes et accessoires ainsi que la licence NOMADEEC, qui devront donc être acquis par le Département, et mis à disposition du SDIS *via* la convention faisant l'objet du présent rapport. Le montant prévisionnel de ces dépenses s'élève à 211 325 € TTC.

Les dépenses de fonctionnement seront supportées directement par le SDIS. Le montant de la subvention est estimé à 147 906 €.

L'avis du jury final sur le choix des projets retenus au titre de ce dispositif n'ayant pas encore été rendu, et pour ne pas retarder plus encore la mise en œuvre du projet lorsque celui-ci sera connu, il est donc proposé de valider le projet de convention de mise à disposition au SDIS 58 annexé à ce rapport, sous réserve, bien sûr, que le Département soit retenu au dispositif de financement sollicité.

Dans le cas contraire, le SDIS fera lui-même l'acquisition de ces équipements. Les licences et matériels seront mis à disposition à titre gratuit. La durée de la convention est de 3 ans et renouvelable par décision expresse des parties. Cette proposition est basée sur la durée de vie du matériel support (tablettes), estimée entre 3 et 5 ans.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le principe du partenariat avec le SDIS 58 pour la mise en œuvre du projet de télémedecine-télérégulation afin de bénéficier du dispositif de financement issu du plan France Relance,
- D'approuver les termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, sous réserve de l'attribution du financement sollicité, et toute pièce nécessaire à son exécution et/ou sa modification

M. le Président :

Merci beaucoup, Alain.

La commission a prononcé 7 avis favorables et 3 abstentions.

Dans ces mêmes logiques, nous avons été, avec Daniel Barbier, au titre de sa présidence de l'Union Amicale des Maires, et peut-être d'autres collègues, sollicités pour la mission d'évaluation diligentée par l'ARS sur la situation du Centre 15 et son transfert à Dijon, ces derniers jours. Nous avons marqué assez unanimement, les personnes auditionnées, le souhait d'indiquer non pas que nous nous battons pour un retour à la situation *ante*, c'est-à-dire rapatrier le Centre 15 en l'état dans le département, mais bien d'inventer un nouveau dispositif départemental qui pourrait, en particulier, rassembler sapeurs-pompiers et médecins dans la même salle pour assurer des urgences. Cela se fait dans d'autres territoires, on l'a identifié.

Nous allons essayer de faire des propositions très concrètes sur ce sujet, puisqu'à chaque fois que nous avons essayé de travailler sur la question de l'urgence ou de la santé dans notre département, on se rend compte qu'il y a des idées et des propositions qui fonctionnent. Je vous rappelle notamment les moyens supplémentaires que nous avons pu obtenir dans le cadre du programme de lutte contre les carences ambulancières, notamment en faisant affecter des moyens supplémentaires sur le secteur de Clamecy. Sur ce secteur, le docteur Yannick Bley a fait une proposition extrêmement intéressante en termes d'astreintes de garde sur le secteur, avec un modèle qui n'est pas, justement, un modèle imposé par Paris qui descend verticalement et qui est inopérant ; mais un modèle construit localement, et qui permet, lui, d'apporter, sous couvert d'une indemnité de l'ordre de 300 €, ce qui est vraiment peu cher compte tenu de la situation que nous traversons, un dispositif de garde efficient. Nous allons proposer cela à l'ARS ; nous aurons une visioconférence dans les jours qui viennent.

La commission a exprimé 7 avis favorables et 3 abstentions.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des compléments d'information nécessaires ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : AVENANT FINANCIER 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT CENTRES SOCIAUX ET FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE

M. le Président : Je passe la parole à Michèle Dardant pour notre convention de partenariat avec les très utiles centres sociaux.

Mme Dardant : Notre département est riche de 33 centres sociaux, qui sont soutenus par le Département.

Ces centres sociaux participent à l'animation de la vie sociale du territoire et au développement social de manière complémentaire avec les autres acteurs du territoire, dont les sites d'action médico-sociale.

En lien, justement, avec ces sites, ils s'engagent à mettre en œuvre une animation globale de qualité.

Pour accompagner ces centres sociaux, nous avons la Fédération des centres sociaux de la Nièvre qui joue un rôle de tête de réseau et une fonction d'animation départementale.

Depuis 2018, la convention de partenariat qui lie le Conseil départemental aux centres sociaux et à la Fédération des centres sociaux de la Nièvre est annuelle.

En 2021, afin de donner plus de visibilité aux centres sociaux, une convention triennale a été conclue, ceci pour modifier les modalités de versement et pour pouvoir effectuer le versement de 50 % de la subvention dès le début d'année, puis le solde au 2^{ème} semestre après réception des bilans annuels d'activité de l'année précédente.

Il faut savoir qu'en 2020, un projet de restructuration des cinq centres sociaux de Nevers a été entamé, de façon à ce que ces centres sociaux soient structurés en associations autonomes. En 2021, un seul de ces centres sociaux a repris son autonomie. La prise d'autonomie des quatre autres centres est prévue pour le premier semestre 2022.

La participation du Département en faveur des 33 centres sociaux est calculée de manière forfaitaire et prend bien évidemment en compte l'animation globale. Elle est fixée à 20 785 € par centre social. C'est le même montant qu'en 2021, soit 685 905 €. En plus, il est proposé d'attribuer un montant de 36 500 € à la Fédération, qui joue son rôle de tête de réseau et sa fonction d'animation départementale.

Au total, pour 2022, des crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 722 405 € pour financer les 33 centres sociaux et la Fédération départementale

M. le Président : Merci, Michèle.

La commission a émis 7 avis favorables et 3 abstentions.

Y a-t-il des prises de paroles ou des besoins d'éclaircissement ?

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?

Merci pour les centres sociaux.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 : FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES (OED)

M. le Président :

Maintenant, on retourne avec Daniel Barbier qui supplée Justine Guyot, je suppose, sur la fixation de l'objectif d'évolution des dépenses pour les établissements médico-sociaux du département.

M. Barbier :

Comme chaque année, il convient de fixer l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la compétence du Département.

Au niveau de la présentation du dossier, il est bon de rappeler que ces établissements relevant de la compétence du Département et assurant la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées et des enfants dans le cadre de l'action sociale à l'enfance sont un enjeu évidemment important pour la collectivité. Il y a une procédure de tarification à l'aide sociale chaque année, validée par l'assemblée départementale après étude des propositions budgétaires des établissements et des services sociaux et médico-sociaux, éventuellement suivie d'une procédure contradictoire, et c'est le Président du Conseil départemental qui arrête les tarifs journaliers, à partir d'un objectif d'évolution des dépenses, que l'on appelle l'OED, qu'il vous est proposé de valider aujourd'hui.

Rappelons également que cette procédure ne concerne pas les structures avec lesquelles le Conseil départemental a signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Il y a un certain nombre de structures, que je ne citerai pas, mais qui sont dans le dossier, concernant le secteur des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que du secteur de l'enfance.

L'OED ne s'applique pas non plus aux établissements et services sociaux et médico-sociaux situés hors du département même s'ils accueillent des Nivernais.

Évidemment, on part du contexte socio-économique 2021 ainsi que des prévisions 2022 concernant notamment les ressources humaines, l'inflation, le contexte médico-social, les différentes modifications qui ont pu intervenir, notamment dans le cadre du Ségur de la Santé ou de l'avenant 43. Puis, pour compléter le tableau de bord, on définit les orientations pour ces établissements pour l'exercice qui vient, sachant qu'il y a toujours un souci de maîtriser ces dépenses journalières afin de permettre l'accessibilité des établissements sociaux et médico-sociaux

aux Nivernais et de contenir l'augmentation des dépenses d'aide sociale accordée par le Département aux personnes âgées et handicapées, tout en prenant en compte, évidemment, les moyens de fonctionner et de programmer des rénovations. L'exercice est donc un peu compliqué.

Concernant la tarification de l'hébergement, plusieurs critères sont pris en compte, notamment dans le cadre des secteurs de l'enfance et des personnes âgées en situation de handicap. C'est très technique. On a les dépenses de groupe 1, qui concernent *grosso modo* l'exploitation générale, pour lesquelles on souhaite respecter une limite de 1 % par rapport au montant retenu en 2021. Nous avons ensuite les ressources humaines, avec tout ce qui est les dépenses du groupe 2, et, là encore, tout en respectant le GVT, il vous est proposé de retenir un taux d'évolution qui respecte une limite de 1 %. Et puis, après, pour les dépenses globales qui affèrent à la structure et qui sont classées en groupe 3, et qui comprennent notamment les dépenses d'investissement, on va attendre la reprise des résultats antérieurs qui va être éventuellement affectée en réserve de compensation des déficits.

Si on passe maintenant au secteur des personnes âgées, sur le volet dépendance, évidemment cela dépend de la valeur du point GIR, qui sert d'indice de calcul pour la dotation dépendance versée aux EHPAD. Elle a été réévaluée de 0,05 point en 2021 et portée à 7,35. La ligne de conduite pour 2022 serait arrêtée selon les principes suivants :

- Pour les structures dont le dernier GIR moyen pondéré (GMP) a été validé conjointement par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé après le 31 décembre 2016, le GMP retenu serait celui figurant dans le procès-verbal de validation, de même que le nombre et la répartition par GIR des résidents nivernais qui y est fixée.

- Pour les structures dont le dernier GMP a été validé conjointement par le Conseil départemental et l'ARS jusqu'au 31 décembre 2016, le GMP retenu serait celui transmis dans le cadre du budget prévisionnel 2022, dans la limite d'une augmentation maximale de 5 % du GMP retenu au budget 2021, et la répartition par GIR des résidents nivernais.

Concernant les services d'aide et d'accompagnement à domicile, le Département envisage de limiter sa politique de tarification 2022 de ces services d'aide et d'accompagnement à domicile sur les dispositions figurant dans le rapport, que je ne lirais pas. Il y a un calcul de la base de tarification, l'application d'un taux d'évolution de 2 % à chaque groupe fonctionnel, l'application du tarif proposé par le SAAD s'il est inférieur au résultat du calcul de l'objectif d'évolution de dépenses. En corollaire, les tarifs moyens 2022 ne pourront pas être inférieurs à 22 € par heure en application du dispositif de tarif national plancher prévu par la loi de financement de la sécurité sociale. Il y a un certain nombre de critères, là encore, qui permettent d'apprécier sereinement la situation par le Conseil départemental, en termes d'encadrement.

Il vous est donc proposé un objectif d'évolution des dépenses que je viens d'indiquer : concernant l'hébergement 1 %, concernant les ressources humaines 1 %, 0 % sur le groupe 3 hors amortissements et

frais financiers. Sur le forfait global dépendance, je vous l'ai indiqué tout à l'heure ; il en est de même pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Comme c'est très technique, si vous avez des questions sur le GMP, je vous invite à vous adresser aux techniciens parce que je suis incapable d'apporter les réponses.

M. le Président :

Merci de cette présentation, et de ta franchise partagée sur cette question-là.

Avant de donner la parole à Jean-Luc Gauthier, on voit bien, et Daniel a fait la présentation la plus précise qu'il pouvait faire, que l'on est sur des sujets sur lesquels on raisonne avec des GIR âge qui ne sont plus dans la réalité, parce que l'on n'avait pas les médecins coordonnateurs pour, justement, coordonner et renvoyer les bons éléments. On voit aussi que l'on est aujourd'hui dans un océan d'incompréhension. On pourrait prendre l'exemple de Luzy, et il y a une réunion qui est programmée maintenant, où l'on nous balade depuis quelques années sur ces sujets-là. On pourrait les multiplier à l'envi. La gestion par le Groupement Hospitalier de Territoire, et donc par l'hôpital de Nevers, de ses satellites médico-sociaux n'est pas au rendez-vous. Il est difficile d'obtenir les informations et de travailler ensemble.

Il y a un véritable chantier sur les établissements qui est devant nous. Vous l'avez suivi, le Département a fait de nombreuses démarches ces dernières semaines, ces derniers mois, que ce soit à Saint-Pierre-le-Moûtier ou à Saint-Amand-en-Puisaye ; nous allons encore y revenir pour le foyer Petit Pierre. Le sujet « autonomie » est un sujet majeur. Il faudra que l'on arrive à trouver les bonnes modalités de travail, ne pas s'égarer dans les préoccupations techniques, et trouver une feuille de route la plus partagée possible, parce qu'encore une fois on a une responsabilité immense en la matière.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, nous allons voter ce rapport ; il n'y a pas de difficulté. Simplement, une petite remarque : notre collectivité demande à ces structures de se limiter à une hausse de 1 % ; c'est donc que notre collectivité considère que c'est possible de le faire. On verra ce qu'il en sera pour notre collectivité dans quelques semaines.

M. le Président :

Très bien. Merci. La commission a prononcé 7 avis favorables et 3 abstentions. La commission Moyens généraux : 6 avis favorables et 3 abstentions.

Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Il nous reste une quinzaine de rapports. Je propose que nous suspendions la séance pendant une heure et demie, conformément à ce que nous avons conclu. Nous reprendrons à 14 h 00.

(Suspendue à 12 h 21, la séance reprend à 14 h 04.)

RAPPORT N°9 : CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE AU RECRUTEMENT ET FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DU COMMISSARIAT DE POLICE DE NEVERS ET DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA NIÈVRE (ISCG)

M. le Président :

Chers collègues, je vous propose de reprendre nos débats, avec le rapport n°9, sur un élément qui est une anticipation du plan Santé, puisque cela fait partie des mesures que nous souhaitons mettre en œuvre ; c'est une belle réussite, un beau partenariat entre les différentes équipes, dont Michèle Dardant va nous parler.

Mme Dardant :

Il s'agit d'une convention triennale de partenariat relative au recrutement et au financement d'un intervenant social au sein du commissariat de police de Nevers et du groupement de gendarmerie départementale de la Nièvre.

Hormis pour les missions liées directement à l'aide sociale à l'enfance, les services du Département ont signé le protocole forces de police en 2016, celui-ci dans le cadre des violences faites aux femmes.

Or, chaque jour, ce service est appelé par des personnes en détresse, dont les missions relèvent de problématiques sociales.

Ce protocole implique la participation active dans l'accompagnement social des victimes des professionnels du Département et de l'intervenante sociale.

Un travail de proximité est entrepris depuis septembre 2020 avec l'État, les forces de police et l'association France Victimes, ce qui a permis de rendre ce dispositif plus efficient.

En effet, de manière centralisée, l'intervenant social en gendarmerie, mis à disposition par France Victimes, centralise toutes les demandes et transmet *via* une adresse mail l'ensemble des situations du département relevant d'un besoin d'évaluation par les travailleurs sociaux des sites d'action médico-sociale. Dans l'urgence, une réponse sociale peut alors être apportée.

Ce nouveau mode opératoire de centralisation des situations par l'intervenant social en gendarmerie en octobre 2020 a permis l'étude de 55 situations sur l'année 2021. En 2019, seulement 18 situations avaient pu être traitées. Il existe également un lien avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) dès lors que des situations d'enfance en danger sont signalées.

Ce partenariat est une réelle plus-value en termes de prévention des risques liés aux violences intra familiales.

La Préfecture et le Conseil départemental de la Nièvre jouent un rôle majeur dans le dispositif, en mettant en avant leur volonté d'apporter le soutien nécessaire pour financer, en équivalent temps plein, un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie.

L'association France Victimes 58 est en capacité de porter cette fonction en recrutant deux intervenants à mi-temps, ceci pour garantir une continuité de service dans le temps lors des indisponibilités de l'un ou de l'autre, et en organisant deux secteurs de compétence sur le département.

France Victimes intervient en liaison avec toutes les instances accueillant des victimes, et répond à leurs attentes et besoins, assurant une qualité d'accueil, une information sur les droits et les procédures, une aide dans les démarches, un soutien psychologique, un accompagnement social et une orientation vers les services adéquats.

L'accueil doit reposer sur la libre adhésion de la personne et s'effectuer dans un cadre confidentiel afin de protéger la vie privée et la dignité de la personne.

Pendant la durée de la convention, l'État et le Conseil départemental s'engagent à verser une participation annuelle couvrant le coût salarial équivalent temps plein de l'intervenant social en commissariat et gendarmerie.

Pour le Conseil départemental, cette participation s'élèvera à :

- . 20 % la première année,
- . 50 % la deuxième année,
- . 30 % la troisième année, soit un total de 40 000 € sur trois ans.

M. le Président :

Bien. Merci beaucoup, Michèle. C'est un sujet extrêmement important. On a vu que l'explosion des violences faites aux femmes et aux jeunes enfants pendant la période des différents confinements a été un drame pour l'ensemble du pays. Cela illustre précisément les discussions que nous avons ce matin, cher Michel, cher Jean-Luc, sur la nécessité de répondre présents à des problématiques qui finalement sont émergentes. On avait la sensation que les choses n'allaient pas de leur mieux. Il ne fallait pas laisser cette situation absolument dramatique sans que l'on s'en mêle. Si l'on ne s'en mêle pas, l'État n'y va pas, et les sujets ne sont pas traités. Pour bien comprendre le dossier que Michèle a bien

détaillé, si je me permets simplement de le synthétiser, on a 5 gendarmes qui sont spécialisés dans ces sujets-là qui vont être affectés et qui vont être en capacité, avec les travailleurs sociaux, de se projeter sur l'ensemble du territoire ; c'est bien cela, le sens, puisqu'il faut aller au plus proche pour, en particulier, recueillir les plaintes. C'est donc un sujet important.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Merci, Monsieur le Président.

Évidemment, c'est une cause importante, essentielle, et je dirais que c'est une cause qui dépasse les Départements. Mais, effectivement, comme vous l'avez dit, une fois encore, l'État n'est pas présent sur ces sujets-là, et je le regrette profondément. Nous voterons pour ce rapport ; très clairement, il n'y a pas de difficultés.

Notre intervention ne sera-t-elle que financière ? Y aura-t-il recrutement ou mise à disposition d'agents déjà spécialisés au sein de la collectivité ?

M. le Président :

Je vais demander confirmation à François Karinthi, mais on est bien sur un recrutement. Je salue la position de votre groupe. Aujourd'hui, nous avons clairement des combats communs. On est sur des compétences de l'État. Si l'on voulait reprendre ce petit jeu des compétences, on voit bien, au fil des dossiers, que cela n'a plus guère de sens. Commencer par avoir une approche juridique des choses, en disant « restons sur notre zone de confort, restons sur nos compétences propres, et vous le verrez, on l'a déjà constaté, ceux qui devraient faire, ceux qui ont la compétence pour faire ne font pas, singulièrement dans les zones rurales ; dans les quartiers, ce sont un peu les mêmes logiques qui sont à l'œuvre.

Ce sont vraiment des combats qu'il nous faut mener ensemble, et je suis très heureux, encore une fois, que nous soyons unanimes à saluer ce beau travail. C'est l'occasion de saluer Jérôme Moreau et l'équipe de France Victimes, qui a été aussi extrêmement présente dans la construction de ce dossier, et dans ce beau partenariat que nous scellons aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Éliane Desabre.

Mme Desabre :

Étant au Conseil d'administration de cette association, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président :

Merci de cette précision, Éliane. Et merci, surtout, d'être présente au sein de ce Conseil d'administration.

La commission a rendu 7 avis favorables et 3 abstentions.

Sur cette base-là, pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Mme Desabre ne participant pas au vote.

RAPPORT N°10 : CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2018-2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES – AVENANT N°3 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DU 25 AVRIL 2019, COMMUNE DE LA CHARITE-SUR-LOIRE

M. le Président :

On retourne vers Jocelyne Guérin sur le contrat-cadre de partenariat 2018-2020 de la communauté de communes Les Bertranges avec un avenant n°3 à la convention.

Mme Guérin :

Nous sommes sur le contrat précédent, avec des opérations évidemment toujours en cours, le contrat de 2018-2020. Cela concerne la commune de La Charité, avec un gros chantier pour réhabiliter le bassin aquatique d'été. Il y avait deux tranches dans l'accompagnement de ce chantier, évidemment, qui est dur. Une première tranche, avec une aide à hauteur de 100 000 €, qui a été attribuée le 17 décembre 2018 et qui devait normalement se terminer le 17 décembre 2021 ; et une deuxième tranche, avec un accompagnement de 95 000 € décidé le 1^{er} février 2021.

Sur la première tranche, il y a du retard en raison de difficultés du fait d'un litige en cours avec le mandataire du marché public de conception-réalisation de l'équipement.

Il vous est proposé de reporter d'une année, jusqu'en décembre 2022, ce contrat, pour le versement des 100 000 €.

M. le Président :

Merci. Délibération technique.

Y a-t-il des besoins de précisions ? Des commentaires ? Je n'en vois pas.

Je vous indique que David Verron a donné pouvoir à Marie-France de Riberolles – pour être totalement complet.

Nous considérons que le dossier est adopté s'il n'y a ni abstentions ni votes contre. Je vous en remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS ET DU PETR NIVERNAIS MORVAN

M. le Président : Nous continuons avec Jocelyne sur les CRTE dont nous parlions ce matin, les Contrats de Relance et de Transition Ecologique.

Mme Guérin : Les Contrats de Relance et de Transition Écologique ont pris la suite des contrats de neutralité, qui sont arrivés à échéance fin d'année 2020.

Cette nouvelle génération de contrats doit répondre aux enjeux en cours, et notamment avec les plans de relance. L'État a souhaité répondre à trois enjeux :

Premier enjeu : à court terme, associer les territoires. C'est dans ce sens-là que le Département est associé à la signature des documents. Ce n'est pas une surprise, puisque cela a déjà été fait à la fin de l'année, le préfet ayant souhaité que les signatures se fassent avant le 31 décembre.

Deuxième enjeu : le souhait est que cela colle peut-être encore plus avec les projets de territoire, et que l'on soit en phase avec ces enjeux dont je viens de parler, dans le domaine écologique, productif et sanitaire.

Troisième enjeu : accentuer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation, sujet dont nous avons parlé largement tout à l'heure.

L'objectif est que le Département soit associé à la signature des documents avec les deux Pays : le Pays Nivernais Val de Loire et le Pays Nivernais Morvan ; ce que nous avons fait avec pas mal de communication dans la presse, par rapport à ce CRTE.

M. le Président : Bien. Merci beaucoup, Jocelyne.

Il y a probablement un enjeu, et nous avons une réunion en cours de montage avec les deux présidents de Pays... Je ne suis pas un fanatique des mots qui se terminent en *tion*, mais l'harmonisation, pour le coup, des politiques publiques des deux Pays est un enjeu qui est devant nous. En étant très concret, par exemple, la question de l'accompagnement et du financement des tiers-lieux, qui va se poser à nous d'une manière singulièrement très prégnante dans les semaines et les mois qui viennent, n'est pas identifiée de la même manière que l'on soit d'un côté du Nivernais Morvan ou de l'autre. Y compris sur les mots, parce que, dans un Pays, on fait de l'accompagnement à la revitalisation du centre-bourg, et dans l'autre, on fait du « Village du futur » ; c'est quasiment la même chose, mais, parfois, les mots ont un sens, le marketing aussi. Il y a donc un travail qui est sans doute à mener avec les présidents des deux Pays de notre département, qui est donc un des premiers départements de France à être totalement couvert par ces fameux « contrats sans moyens ». Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir ; on verra cela dans la durée. Mais c'est une réalité, avec laquelle nous devons composer.

Avez-vous besoin d'éléments complémentaires ? Sachant que la Commission Attractivité, présidée par Martine Gaudin, a prononcé 6 avis favorables et 4 abstentions.

Pas de sujet ? C'est très technique.

Ni abstention ? Ni vote contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : AVANCE SUR SUBVENTION 2022 AU CAUE

M. le Président : Nous continuons avec Blandine Delaporte sur un dossier qui vise également à accompagner nos partenaires sur ce début d'année 2022.

Mme Delaporte : Il s'agit, comme nous en avons déjà traité ce matin, d'une avance sur subvention 2022 pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Le CAUE est un partenaire très présent sur l'adaptation au changement climatique et sur notre stratégie de biodiversité.

Cette avance se fait sur des fonds qui viennent de la part départementale de la taxe d'aménagement. Cette part départementale doit être consacrée exclusivement aux politiques environnementales.

Nous travaillons d'ores et déjà avec le CAUE pour une convention de trois ans, 2022-2024, qui va nous permettre de fixer un certain nombre d'objectifs de travail ensemble. C'est en cours de définition. Cela aurait pu être fait plus tôt, mais il faut reconnaître que l'année 2021 a été un peu perturbée pour le CAUE : d'abord, le départ du directeur, et l'arrivée d'une nouvelle directrice, Claire-Hélène Delouvée, au mois d'avril ; ensuite, le renouvellement des conseillers départementaux, et donc du Conseil d'Administration ; puis le décès du Président, Jacques Legrain, qui est aujourd'hui remplacé par notre collègue Jean-Paul Fallet, qui, donc, ne prendra pas part au vote de ce rapport.

Il vous est proposé d'approuver le principe du versement d'une avance sur participation au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre de 100 000 €, et de verser également notre cotisation annuelle 2022, qui est d'un montant de 9 000 €.

M. le Président : Merci beaucoup, Blandine, pour cette présentation précise du rapport.

La commission a émis 5 avis favorables, et 4 abstentions.

Jean-Paul Fallet ne prendra pas part au vote.

Avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. M. Fallet ne prenant pas part au vote.

RAPPORT N°13: ÉTUDE TERROIR ET CLIMAT DU VIGNOBLE POUILLY-FUMÉ

M. le Président : Je passe la parole à Thierry Guyot pour l'étude terroir et climat du vignoble Pouilly Fumé.

M. Guyot : Merci, Monsieur le Président.

Le rapport n° 13 concerne une étude de terroir. Effectivement, le syndicat viticole souhaite engager une étude d'analyse visant à trouver de meilleures mesures afin de pallier les aléas climatiques.

Nous nous apercevons que toutes les infrastructures du département sont impactées par le changement de climat, et bien évidemment la viticulture.

Ce projet permettra, grâce à une fine connaissance du territoire, de trouver les solutions pour produire ce fameux breuvage en quantité et en qualité ; j'ose dire « à consommer avec modération » ; il ne faudrait pas que le Département ait des soucis par mes propos. Évidemment, le Département doit jouer son rôle de facilitateur de projets, mais s'emploie à mettre en œuvre aussi des moyens de faire mieux apprécier son territoire.

La production du Pouilly Fumé et de Pouilly-sur-Loire est une filière d'excellence avec un poids économique et touristique fort.

Quelles attentes de ce projet par les vignerons ? C'est d'affiner la connaissance des différents terroirs et secteurs de l'aire d'appellation, de donner des indicateurs climatiques et donc d'anticiper les risques, de donner les outils pour de nouvelles pratiques agricoles, de contribuer aux objectifs du plan de filière et de mieux valoriser leur vin, d'apporter un rayonnement à l'appellation Pouilly Fumé, et donc de mieux communiquer.

Le secteur viticole de Pouilly-sur-Loire, c'est quoi ? C'est un chiffre d'affaires de 30 M€, dont la moitié est destinée à l'exportation, 1 352 hectares, représentant 11 millions de bouteilles.

Le coût du projet d'étude est de 180 482 €, reparti sur trois axes :

- adaptation au changement climatique et préservation de la biodiversité : 107 244 €,
- sensibilisation des populations : 12 000 €,
- mise à disposition des données : 61 238 €.

Il est évident qu'avec un chiffre d'affaires de 30 M€, le syndicat n'a pas forcément besoin du Département, comme l'a d'ailleurs relevé la commission. Cependant, il est intéressant pour notre structure, comme pour les autres financeurs, la Région et le Pays, d'y aller, afin de promouvoir notre territoire, et d'avoir des données liées au changement climatique sur ce bassin d'activité.

C'est pour ces raisons qu'il est proposé un soutien minime du Département, c'est-à-dire de 5 % des dépenses d'étude, réparti sur trois années, avec un coût global pour le Département de 9 000 €, soit 3 000 € par an.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci, Thierry. C'est très clair et précis comme toujours.

La commission s'est prononcée par 6 avis favorables et 4 abstentions.

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Les vignerons attendaient beaucoup de cette étude. Je remercie le Département de participer. Évidemment, c'est une somme qui paraît symbolique par rapport à la somme globale, mais cela montre tout l'intérêt que nous avons pour ce territoire.

M. le Président :

Merci de ce commentaire qui fait chaud au cœur de Thierry Guyot, j'en suis sûr.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : FSE 2014-2020 VOLET REACT-EU – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

M. le Président :

Nous allons maintenant partir vers un recueil de poésie, puisque Daniel Barbier va présenter une salve de rapports. Pour faire le lien avec le second, je ne peux que citer Apollinaire dans son recueil *Alcools* – nous venons de parler du Pouilly – : « *La vie est lente et l'espérance violente* ». Est-ce que tu as mieux, Daniel ?

M. Barbier :

Non, et puis, en plus, ce n'est pas des sujets très poétiques que nous allons aborder.

Le premier concerne une demande de subvention pour l'accompagnement global auprès du FSE. Je rappelle que le FSE, c'est le

Fonds Social Européen structurel et d'investissement. C'est un levier essentiel de l'Union européenne. Face à la pandémie, et dans le but de préparer une reprise, l'Union européenne a alloué un soutien supplémentaire au programme en cours au titre d'une nouvelle initiative qui s'appelle REACT-EU. C'est une enveloppe complémentaire de 750 000 € qui est déléguée au Département dans le cadre de cette subvention globale. Nous avons d'ailleurs validé cela lors de notre CP du 13 décembre 2021.

Ce rapport vise donc à autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FSE.

Rappel méthodologique : Ces crédits doivent être mobilisés en faveur de l'accès à l'emploi, du maintien dans l'emploi, de l'investissement dans la formation et les compétences, en faveur de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. Un des objectifs aussi est de compléter les actions qui sont mises en œuvre en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Sur ce territoire nivernais, nous avons 3 conseillers Pôle Emploi et 9 travailleurs sociaux du Conseil départemental qui sont dédiés à l'accompagnement global dudit dispositif.

Par conséquent, si vous en êtes d'accord, nous allons proposer un plan de financement suivant : une prise en charge des dépenses de personnel à hauteur de 80 % et un forfait d'accompagnement global de 20 %, pour mobiliser cette somme de 750 000 €.

M. le Président :

Parfait. Merci, Daniel. La commission a exprimé 6 avis favorables et 2 abstentions.

Y a-t-il des interventions ?

La parole est à Michel Suet.

M. Suet :

Juste une question, simplement pour comprendre. 3 conseillers Pôle Emploi et 9 travailleurs sociaux pour le Conseil départemental, si j'ai bien compris. Mais on passe après à 10 travailleurs d'insertion sur 2022 ainsi qu'un poste d'animation. Ce sont les 9 qui font partie des 10 ? Ou ce sont de nouveaux ? J'avoue que je n'ai pas compris.

M. le Président :

Daniel, as-tu les informations ?

M. Barbier :

Non, mais j'aurais tendance à penser que cela reprend bien les 9 travailleurs sociaux et le poste de chargé d'animation du projet, qui est sur un financement Conseil départemental.

M. le Président : Michel, c'est bon ? D'accord.
Y a-t-il d'autres interventions ?
Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°15 : APPEL À PROJETS FSE 2022-2023 – VOLET REACT-EU

M. le Président : La parole est à nouveau à Daniel Barbier pour un appel à projets FSE 2022-2023, volet REACT-EU.

M. Barbier : On est sur un appel à projets là encore sur le volet FSE.
Afin de favoriser la réparation des dommages issus de la crise engendrée par la pandémie de COVID 19 et dans le but de préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie, l'Union européenne a alloué un soutien supplémentaire aux programmes existants. On est toujours sur la même somme. Je vais essayer de résumer. C'est le même dossier. En fait, vous avez voté la demande de subvention, et, là, c'est la phase n°2. Je ne vais pas me donner le ridicule de rappeler le contenu du dossier n°1. Comme vous avez voté le dossier n°14, vous voterez le n°15 ; cela me paraît assez logique !

M. le Président : D'accord. Michel, une petite intervention ? Tu peux faire la même. Parfait, Daniel, belle pirouette.

M. Lecoester : Comme nous sommes organisme gestionnaire, nous lançons l'appel à projets. Les deux rapports doivent être découplés.

M. le Président : Les joies du juridisme à la française ! Nous sommes un peuple de juristes ! Il ne faut pas cesser de le rappeler.

6 avis favorables, 2 abstentions, pour l'avis de la commission que préside Maryse Augendre.

Y a-t-il des commentaires ? Nous sommes plus au clair.

Parfait. Pas de votes contre, pas d'abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°16 : GARANTIE EMPRUNT NIÈVRE AMÉNAGEMENT – EXTENSION DU TECHNOPOLE DE MAGNY-COURS

M. le Président : Nous passons à un dossier concernant Nièvre Aménagement, à qui il faut rendre hommage, parce qu'ils sont submergés de dossiers, ce qui est très bien ; ce qui prouve que tout le monde a compris le fonctionnement, et puis surtout que les projets se sont multipliés comme des petits pains, cher Daniel.

M. Barbier : C'est une garantie d'emprunt Nièvre Aménagement concernant l'extension du technopôle de Magny-Cours, sur un prêt de 1 167 000 € octroyé par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté. On est sur une période très courte, puisqu'on est jusqu'à une durée qui va échoir au 31 décembre 2024. Le taux, c'est Euribor 3M + 1,40 %. On est sur des échéances trimestrielles, et on est sur l'application stricte de notre règlement, à savoir une garantie à hauteur de 50 %.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des observations ?

La commission a prononcé 6 avis favorables et 3 abstentions.

Jocelyne Guérin ne prend pas part au vote. Merci de l'avoir rappelé.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Jocelyne Guérin ne prenant pas part au vote.

RAPPORT N°17 : GARANTIE D'EMPRUNT AMAUREVE – RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

M. le Président : Je passe la parole à Daniel Barbier, pour le dernier dossier.

M. Barbier : On est dans le cas d'une garantie d'emprunt pour la SAS AMAUREVE, qui a été créée il y a peu de temps, puisque c'était le 14 novembre 2021, par la famille Biard, afin de porter une opération de construction d'une résidence étudiante de 33 logements sur le site Cobalt de Nevers. Son objet social est l'achat, la vente et la location de biens immobiliers meublés et non meublés. L'idée, c'est que ces logements soient réservés à des étudiants boursiers. Le coût de l'opération s'élève à 2 877 351 €.

Pour cette opération, Nièvre Aménagement a bénéficié d'une subvention de 519 963 € notifiée le 2 juillet 2021 par le Préfet de région Bourgogne Franche-Comté au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Pour financer ce projet, la SAS AMAUREVE contractera deux prêts pour un montant total de 2 275 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Loire.

Nièvre Aménagement est propriétaire du bâtiment dans le cadre d'une concession d'aménagement, et le bâtiment a déjà fait l'objet d'un compromis de vente en l'état futur d'achèvement.

Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

- Prêt à moyen terme pour 1 875 000 € sur une durée de 17 ans, avec un taux fixe de 1,28 %. D'ailleurs, c'est celui pour lequel nous sommes sollicités à hauteur de 50 %, qui est l'application stricte de notre règlement.

- Pour votre information totale et complète, sachant que le Conseil départemental n'est pas sollicité sur le second prêt, il y a un autre prêt, qui est un prêt de 400 000 €, au taux variable de 2,29 % sur une durée très courte. Nous n'avons à délibérer que sur le premier prêt de 1 875 000 € sur 17 ans.

Voilà résumé à grands traits ce dossier.

M. le Président :

Parfait. Merci beaucoup, Daniel.

Avez-vous des interrogations ?

La commission des finances, présidée par Michel Suet, a exprimé 6 avis favorables et 3 abstentions.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Il n'y en a pas.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°18 : PROJET D'AVENANT AU PACTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR LA NIÈVRE

M. le Président :

Nous partons faire un tour du côté de notre pacte de développement territorial. Je vous rappelle que c'est un outil qui recycle des crédits qui étaient déjà fléchés sur la Nièvre, et en aucun cas des crédits nouveaux, malheureusement. Cela permet finalement aux représentants du Département et à ceux de l'État de faire un point plus régulier sur nos dossiers. Nous ferons, d'ailleurs, inscrire la question du laboratoire de Corbigny comme étant une priorité pour notre département sur un poste de développement possible.

Mme Guérin :

Ce pacte avait été signé à la préfecture en la présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et d'Agnès Buzyn, et, bien sûr, tous les partenaires de ce Pacte, que ce soit l'État, la Région, le Département, les Pays, l'Agglomération. C'est un pacte qui devait rassembler, justement,

tous les dispositifs et les flécher sur des axes prioritaires. Ces axes n'ont pas changé, à savoir :

- revitaliser le territoire ;
- donner sa chance à la jeunesse nivernaise ;
- renforcer l'ambition des filières structurantes du département ;
- valoriser l'attractivité touristique et culturelle.

Dans chaque département, cela s'est passé comme cela. En tenant compte des spécificités, il s'agit d'avoir une vision pour le développement futur.

Bien sûr, un comité de pilotage est en place pour mesurer les avancées de ces chantiers.

Aujourd'hui, l'État considère qu'une grosse partie est soit réalisée, soit en cours de réalisation.

Il s'agit donc aujourd'hui d'écrire un avenant pour donner une suite, sur la nouvelle période, sachant que l'on ne perd pas de vue les objectifs ; il s'agit de rajouter en fait des actions à l'intérieur de ces axes prioritaires, pour que ce soit cohérent avec les enjeux, et notamment tout ce qui s'est passé dernièrement avec le plan de relance.

Il y a des actions nouvelles, avec la reprise, évidemment, des objectifs. Le Président vient de citer l'exemple de l'abattoir de Corbigny. Je vais signaler quelques exemples :

Dans le sujet « revitaliser le territoire », il y a une action qui se rajouterait, à savoir « moderniser les équipements de l'aéroport de Nevers Fourchambault ».

Dans le sujet « donner sa chance à la jeunesse », on peut citer les actions suivantes :

. Structurer et adapter l'offre immobilière de l'enseignement supérieur aux besoins des étudiants.

. Amorcer la création d'un campus des métiers et des qualifications d'excellence en santé (métiers du soin et de l'autonomie et des industries de santé).

L'objectif 3, c'est « « renforcer l'ambition des filières structurantes du département ». Il y a bien sûr une action autour de l'agriculture, avec, notamment, l'idée d'inscrire cette agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, bois plaquette) et l'atténuation des effets du changement climatique. On vient de parler de l'abattoir de Corbigny. Il y a aussi la valorisation du sapin de Noël naturel, le soutien au développement des circuits courts, en lien avec les projets alimentaires territoriaux pour une alimentation locale et durable. Nous travaillons depuis un certain temps sur cette alimentation locale et durable. Il y a aussi une action prévue sur « la gestion durable de l'eau et agriculture : une ressource à préserver et partager sur les territoires entre les différents usages ».

Pour le 4^{ème} objectif, «valoriser l'attractivité touristique et culturelle », on trouve l'action « L'hébergement et l'office de tourisme, leviers de croissance prioritaires de la filière touristique de la Nièvre. », mais aussi «Soutenir les projets structurants de développement touristique des Grands Lacs du Morvan, du Canal du Nivernais et du Haut Folin » ...

Voilà quelques exemples de ces actions qui se rajouteraient, et qui sont en cohérence avec tout ce développement qui est en place dans la Nièvre, avec des mises à jour, par rapport à l'actualité, par rapport aux enjeux, pour donner de la perspective aux Nivernais.

M. le Président :

Merci beaucoup, Jocelyne, pour ces précisions.

Y a-t-il des besoins d'aller encore plus loin ?

La commission a prononcé 6 avis favorables et 4 abstentions.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°19 : COMMUNICATION DES ACTIONS CONTENTIEUSES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT

M. le Président :

Je dois vous communiquer les actions contentieuses au titre de la délégation que vous m'avez confiée. Le rapport présente une stabilité des chiffres sur tous les types de contentieux : le nombre d'actions contentieuses s'élevait à 146 en 2020, et à 145 dossiers pour l'année 2021. On note l'importante de sujets comme l'obligation alimentaire.

Je vous laisse prendre connaissance des différents éléments du rapport. Je ne m'étends pas sur ces points, sauf si vous avez des questions particulières à évoquer. Pas de problèmes ?

La commission a évidemment pris acte, et je vous demande aussi de prendre acte de cette communication. Je vous en remercie.

Il est pris acte de la communication.

RAPPORT N°20 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

M. le Président :

Joëlle Julien va aussi nous faire prendre acte d'un rapport important, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme Julien :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

M. le Président :

Le présent rapport a pour objectif de présenter la situation au sein de la collectivité en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Il rappelle également de la mise en œuvre dans notre collectivité, au cours de l'année 2021, d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Le document que vous avez en annexe présente les principaux indicateurs liés à la problématique de l'égalité femme / homme dans la collectivité ainsi que des mesures concrètes mises en œuvre à destination des usagers.

L'étude porte sur un effectif de 1283 agents de la collectivité qui comprend les agents titulaires ainsi que les agents contractuels sur postes permanents ; elle ne concerne pas les assistant(e)s familiaux.

En 2020, les femmes représentaient 746 agents, soit 58,15 % de l'effectif global de la collectivité, tandis que les hommes étaient au nombre de 537, soit 41,85 % des effectifs. On note une augmentation de 0,93 % d'hommes et de 1 % de femmes dans les effectifs recensés. On trouve dans cette annexe 1 un certain nombre de graphiques qui reprennent la répartition sous différents aspects.

Si je prends la page 5, on a la répartition des agents titulaires et stagiaires par filières, et on s'aperçoit que les femmes sont très présentes dans la filière administrative, dans la filière culturelle, dans la filière médico-sociale, et dans la filière sociale. En contrepartie, dans la filière technique, ce sont plutôt les hommes qui sont très présents.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre par la collectivité avec comme corollaire le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Programme départemental et pacte territorial d'insertion 2021-2027 : une attention particulière a été portée lors de la rédaction du document pour souligner cet équilibre entre femmes et hommes existant au sein du public concerné

- Les parcelles agricoles de Challuy : acquisition de parcelles dans le cadre du projet alimentaire territorial en rendant attractive l'activité proposée au public féminin. L'objectif de cette démarche étant d'ouvrir à un public féminin des métiers habituellement occupés par des hommes.

Par ailleurs, le plan d'action de la collectivité a été établi pour trois ans (2021 à 2023) en lien avec les organisations syndicales et validé par le Comité technique le 25 février 2021. Il définit pour cette période la stratégie ainsi que les mesures destinées à réduire les écarts entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité dans les quatre domaines suivants :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral et sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le plan d'action présente les actions concrètes mises en œuvre ou devant être mises en œuvre en précisant pour chacune d'entre elles la direction en charge de l'action ainsi que le délai prévisionnel de mise en œuvre et les indicateurs de suivi. Vous avez ensuite quelques exemples d'actions qui sont cités. Ces indicateurs feront l'objet d'une mise à jour annuelle et seront présentés aux organisations syndicales *via* le Comité technique puis à l'ensemble des agents de la collectivité et enfin à l'assemblée.

Il vous est proposé de prendre acte de la présentation du présent rapport.

M. le Président :

Merci beaucoup, Joëlle. Encore une fois, c'était très clair.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Je crois, et je le dis avec sourire, que la Direction Générale des Services est aujourd'hui « coincée » : elle est largement féminisée, et il restera, pour succéder à l'excellent Régis Mégrot, un recrutement qui devra intervenir, et, à ma connaissance, cela ne pourrait être qu'un homme ; ou alors une amende... Là, encore, c'est une conséquence du droit, mais nous avons féminisé la DG, mais cela devient compliqué, après.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, sans vouloir manquer de respect à quiconque, bien entendu, on touche à l'absurdité du système. Un poste, il doit être accessible à chacun et à chacune en fonction de ses capacités, et non pas en fonction de son sexe. C'est la France !

M. le Président :

Eh oui ! Enfin, vous remarquerez que les équipes administratives, et politiques, d'ailleurs, qui sont derrière nous sont très largement féminisées, et je m'en félicite, pour ce qui me concerne. J'ai trouvé que nous devons beaucoup à ces dames.

Il est proposé de prendre acte de ce rapport.

Il est pris acte de la communication.

RAPPORT N°21 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

M. le Président : En revanche, pour la politique des ressources humaines, il va falloir délibérer. Joëlle, je te laisse présenter le rapport.

Mme Julien : Il est un peu plus long, celui-ci. Le présent rapport vous présente plusieurs créations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services et le projet de mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022. Vous est également soumise la mise à jour du tableau des effectifs.

Je passe sur le cadre de référence.

1) Création de postes et contrats de projet :

Pour mémoire, les contrats de projet instaurés par le décret du 27 février 2020 permettent la création d'emplois liés à la mise en œuvre d'opérations limitées dans le temps et liées à un projet précisément identifié, emplois non permanents qui doivent être pourvus par la voie contractuelle. Les créations proposées ci-après sont liées en grande partie à des dispositifs portés par l'État et pour lesquels la collectivité perçoit ou percevra des recettes.

➤ DGA SCS – Direction de la cohésion sociale et de la santé – Service santé prévention

Comme vous le savez, j'ai défini pour la durée de mon mandat un programme de 13 actions à mener dans le domaine de la santé. Pour le mettre en œuvre, une réorganisation du service Santé Prévention est nécessaire et implique le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission santé, sur le cadre d'emplois d'attaché territorial, par la voie d'un contrat de projet de 3 ans.

La personne recrutée contribuera à la réalisation du programme départemental d'action et de mobilisation pour la santé et sera chargée d'atteindre un certain nombre d'objectifs, que je ne vais pas détailler verbalement.

Le coût annuel de ce poste s'élèverait à 50 300 € (évaluation sur un milieu de grille). Pour ce poste-là, une demande de financement est en cours au niveau de la DREES pour avoir un financement le plus important possible, et nous avons une bonne chance d'avoir ce financement.

➤ DGA SCS - Direction de la cohésion sociale et de la santé – Service inclusion sociale

Les travailleurs sociaux d'insertion sont chargés de la mise en œuvre de l'accompagnement global. Six postes permanents sont dédiés à cette mission, et une recette du fonds social européen (de 513 000 € de 2019 à 2021 a permis d'embaucher temporairement trois travailleurs sociaux d'insertion supplémentaires. La programmation du FSE 2021-2027

permettra de poursuivre ces financements, à hauteur de 60 % du montant de chaque poste.

De plus, dans le cadre du plan de relance européen, une enveloppe supplémentaire d'un montant de 749 579 €, crédit dits « REACT EU », va être perçue par le Département pour financer l'accompagnement global d'ici juin 2023.

Cette recette complémentaire permettra de couvrir les dépenses relatives aux neuf postes de travailleurs sociaux d'insertion mentionnés ci-dessus à 100 % d'ici juin 2023 et de renforcer cette équipe pour 18 mois avec un travailleur social d'insertion supplémentaire ainsi qu'un coordonnateur.

Au regard des besoins des usagers et de ce financement, il vous est proposé de créer de façon pérenne 3 postes d'assistant socio-éducatif en charge de cet accompagnement global ainsi que de recruter, par contrats de projet de 18 mois, un assistant socio-éducatif supplémentaire ainsi qu'un coordonnateur de ce dispositif relevant du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Le coût annuel des trois postes pérennes s'élèverait à 138 600 € (évaluation milieu de grille), celui des deux postes en contrat de projet respectivement à 46 200 € et 50 300€ (évaluation milieu de grille).

➤ DGA SCS - Direction de la cohésion sociale et de la santé – Service inclusion sociale

Le Département a décidé en 2015 de prendre en charge la gestion de la subvention globale Fonds social européen (FSE). Dans le cadre de la nouvelle campagne FSE 2021-2027, nous avons mis à jour le programme départemental d'insertion et le pacte territorial. La réalisation des deux schémas a été assurée en interne par la mobilisation d'un agent contractuel de catégorie A pour lequel la collectivité a perçu une recette de 54 000 € pour 2 ans (2019 et 2020).

La phase de mise en œuvre a démarré en 2021 et l'ingénierie peut être financée dans le cadre du FSE + à hauteur de 60 % sur 3 ans, renouvelable jusqu'au terme de la campagne.

Aussi vous est-il proposé de créer un poste de chargé(e) de mission relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Vous avez en dessous le détail des objectifs qui seront fixés.

Le coût annuel se monterait à 50 300 €, avec une prise en charge de 60 % par le FSE a minima jusqu'en 2024. La pérennité de ce poste sera réinterrogée au terme du financement qui pourrait être renouvelé jusqu'en 2027.

➤ DGA SCS - Direction de la cohésion sociale et de la santé – Service inclusion sociale

Ce même service est en charge de la stratégie Pauvreté. Là encore, pour mener à son terme ce dispositif et accompagner l'ensemble des directions concernées par la mise en œuvre d'actions en relevant, il vous

est proposé de recruter, *via* un contrat de projet de 18 mois, un(e) chargé(e) de mission relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le coût annuel de ce poste se monterait à 50 300 €.

➤ DGA SCS - Direction de la parentalité et de l'enfance – Service famille enfance

Notre collectivité fait appel au cabinet KPMG pour nous accompagner dans le renouvellement du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance. La phase de diagnostic, préalable à l'élaboration de priorités stratégiques pour les cinq années à venir, a pointé une certaine hétérogénéité dans les pratiques professionnelles en raison de l'absence de référentiel métier commun aux professionnels du Département. Il vous est proposé de procéder au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission sur le cadre d'emplois d'attaché territorial, par la voie d'un contrat de projet de 1 an dont l'objectif sera la réécriture des procédures relatives à l'aide sociale à l'enfance. Le coût annuel de ce poste se monterait à 50 300 €.

➤ Direction générale des Services

Comme vous le savez, l'abattoir et la salle de découpe de Corbigny sont en cessation d'activité après le départ de SICAREV. En cohérence avec notre souhait de favoriser les circuits courts et de valoriser la filière viande, je vous propose de créer un poste de chargé(e) de mission pour le développement de la filière viande relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, toujours *via* un contrat de projet, pour une durée de 1 an dont l'objet sera l'étude et la mise en œuvre des modalités de reprise de l'abattoir de Corbigny.

Les objectifs fixés à la personne recrutée seront notamment les suivants :

- identifier les marchés à développer notamment dans le domaine de la restauration collective,
- proposer un modèle économique viable et une structuration juridique adaptée,
- proposer et chiffrer les travaux essentiels à l'adaptation et la modernisation des outils,
- accompagner les acteurs.

Le contrat serait établi pour un an renouvelable pour que son terme coïncide avec la reprise de la structure par un tiers.

Le coût annuel de ce poste se monterait à 50 300 €.

À noter que tous ces postes bénéficient d'un financement extérieur acté. Le poste de soutien technique pour Corbigny est en attente de retour par rapport au FNADT, ainsi que le poste de chargé de mission dont je vous ai parlé précédemment où l'on attend le retour de l'ARS. Pour l'ensemble des autres postes, et c'était évoqué ce matin, effectivement il y a des dépenses de fonctionnement au niveau des dépenses de personnel, mais en face il y a aussi des recettes, et c'est le cas dans ce domaine-là.

Voilà sur le point 2.

2) Modification du tableau des effectifs

Vous trouverez en annexe 1 au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

3) Vote électronique

Le décret du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale permet aux collectivités de recourir au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel.

Le renouvellement des instances de représentation du personnel aura lieu en décembre 2022. Il vous est proposé d'organiser ces votes exclusivement par la voie électronique pour les raisons suivantes :

- cette modalité rapide et simple, sans contrainte de déplacement ou d'envoi postal, et qui s'étend sur plusieurs jours, et surtout cela peut contribuer à augmenter le taux de participation,
- les opérations de dépouillement sont très rapides et plus fiables.

Le Comité technique a été consulté le 9 décembre 2021 sur le sujet : une organisation syndicale (4 voix) s'est abstenue et les deux autres (4 voix) ont voté favorablement à la mise en place du vote électronique.

La conception, la gestion et la maintenance du système de vote électronique seraient confiées à un prestataire externe dans le respect du code des marchés publics à partir d'un cahier des charges conformes aux dispositions techniques et organisationnelles fixées par le décret.

Il est entendu, enfin, que si notre assemblée se prononce en faveur du vote électronique exclusif, les agents bénéficieront tout au long de l'année 2022 d'informations, de formations, d'accompagnements visant à les familiariser avec la démarche et l'outil. Il conviendra également que tous les agents puissent accéder sans difficulté *a minima* à un poste informatique professionnel partagé.

Les éléments devront figurer dans la délibération. Je ne vais pas en faire le détail ; vous les avez sur votre document.

Les modalités pratiques seront affinées dans le cadre d'un travail conjoint avec les organisations syndicales.

4) COSDEN - avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Le renouvellement du Conseil d'administration du COSDEN est fondé sur les règles applicables pour le Comité technique de la collectivité. Dans un souci de simplicité et compte tenu de la tenue des élections professionnelles tous les 4 ans au lieu de 6 auparavant, l'association a modifié ses statuts (article 9) afin d'allonger le mandat de ses

administrateurs d'un an pour le caler sur le calendrier des élections professionnelles. Il vous est proposé de prendre acte de ce changement et de modifier par avenant la convention de 2019 actuellement en vigueur dont les termes figurent en annexe du présent rapport.

5) La protection sociale complémentaire au Département de la Nièvre

L'action sociale dans les collectivités territoriales va être profondément modifiée dans les 5 prochaines années avec l'obligation pour les employeurs de financer une partie des cotisations des agents engagées sur les risques santé et prévoyance.

La loi du 6 août 2019 tout autant que le projet de décret en cours de rédaction vont imposer au Département d'intervenir *a minima* à hauteur de 50 % d'un montant de référence de 30 € de la cotisation de la complémentaire santé au plus tard en 2026 et de 20 % dès 2025 sur les complémentaires de prévoyance (garantie maintien de salaire) d'un montant de référence de 27 €. Il s'agit d'une importante évolution puisqu'aujourd'hui le Département, dans le respect du décret de 2011, propose aux agents de la collectivité, un contrat collectif sur la seule prévoyance et sans intervention financière. Le contrat renouvelé pour 6 ans début 2021 après une mise en concurrence est porté par la MNT associée à la MGEN (groupe VYV). Elle succède à Territoria Mutuelle, détenteur du contrat sur les années 2014-2020.

Cette modalité ne pourra prochainement plus exister et une réflexion devra donc s'engager sur la mise en place du futur dispositif avec participation financière de la collectivité.

Actuellement, le texte précisant l'ensemble du dispositif et des modalités de mise en œuvre n'étant pas paru, le contexte reste flou. La collectivité devra choisir la forme juridique des contrats entre la labellisation et la convention de participation, ainsi que les modulations entre typologies d'agents que le futur texte devrait permettre. Des hypothèses financières seront alors soumises afin d'aider à la décision. Ces futures dépenses sont présentées comme un investissement des collectivités dans l'amélioration des conditions de travail, le bien-être et la santé en général des collaborateurs.

Vis-à-vis de ce dispositif qui tend à rapprocher la logique de fonctionnement du secteur public avec celle sur secteur privé quant au fonctionnement de la protection sociale complémentaire, de nombreux points devront encore être précisés en phase avec les dates d'application relativement éloignées, c'est-à-dire 2025 et 2026.

Il vous est proposé :

- de créer l'ensemble des postes que je vous ai énoncés depuis le début de mon intervention,
- de valider les modifications du tableau des effectifs,
- de valider le principe d'un vote électronique exclusif,

- de prendre acte de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens du COSDEN,
- de prendre acte du débat tenu lors de la présente séance sur la protection sociale complémentaire des agents du Département,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

M. le Président :

Merci beaucoup, Joëlle. Cela a été dense et riche.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Laurence Barao. Avant, j'indique que la commission a émis 6 avis favorables et 3 abstentions.

Mme Barao :

Monsieur le Président, il est particulièrement difficile d'émettre un avis sur ce genre de rapport, surtout concernant les créations et les suppressions de postes. Pourquoi ? Parce que l'on ne connaît pas du tout, d'une part, les effectifs au sein des directions et des services, et, d'autre part, la répartition des agents dans ces directions et dans ces services. Pouvoir émettre un avis sur les créations et suppressions de postes est donc, de ce fait, très compliqué. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, je vous avais interpellé lors d'une Session ; nous avons demandé des précisions sur les effectifs au sein du Département.

M. le Président :

D'accord. Et les as-tu eus ?

Mme Barao :

Eh bien, non.

M. le Président :

Nous allons remédier à tout cela.

Je comprends bien, effectivement, que, pour les sujets « ressources », « richesses humaines » dans des collectivités importantes comme les nôtres, cela puisse représenter beaucoup de monde. On l'a beaucoup évoqué, une des forces du Département, ce sont ses agents ; ce sont eux qui sont en contact de nos concitoyens en première ligne, et encore plus pendant la période de COVID ou de confinement, et c'est, je pense, un des outils de nos politiques publiques, qu'il faudra, les uns et les autres, au sein de la majorité, apprivoiser et identifier.

Dans toutes les collectivités de cette taille-là, il y a évidemment des mouvements qui sont extrêmement réguliers, des déménagements, des réorientations de carrière ; c'est le sort de toute collectivité locale importante.

Oui, je pense qu'il faut que l'on arrive à se faire préciser les choses, sachant que l'objet, vous l'avez compris, du rapport était essentiellement d'évoquer ce dont nous avons parlé dans le début du débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire les créations de postes cofinancés, à l'exception du ou de la chargé(e) de mission sur lequel on attend un retour ; sur ce sujet-là, il y a une petite interrogation en termes de co-financement.

On transférera à Laurence Barao ces éléments rapidement.

Un autre point, avant de passer la parole à Jean-Luc Gauthier : la question de la prise en charge des frais de mutuelle des agents. C'est évidemment quelque chose auquel nous sommes forcément très favorables, mais c'est là où l'on voit encore les contradictions et le modèle que l'on cherche à nous imposer. D'un côté, il faut prendre en charge ces mutuelles ; de l'autre, il faut repasser aux 1 700 heures, c'est-à-dire avoir une discussion qui va être longue et sûrement pas simple avec les représentants du personnel. On est dans une contradiction parfaite ; c'est-à-dire que, d'un côté, on nous demande de faire un effort supplémentaire, et, de l'autre, on nous demande d'abimer, au fond, cet effort en venant compliquer une organisation qui n'est jamais simple, avec des personnes qui, pour beaucoup d'entre elles, ont des métiers extrêmement difficiles, et en particulier le métier des assistants familiaux, qui est un très beau métier, mais certainement un métier très difficile.

Je passe la parole à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues.

Une réflexion qui n'était pas prévue, mais je vais réagir à vos propos sur la durée du temps de travail des agents de la collectivité. J'entends vos propos, mais, lorsque la loi a dit que l'on passait de 39 à 35 heures, il n'y a pas eu de débat. Le travail, ce n'est pas infamant, ce n'est pas insultant. C'est quand même quelque chose qui peut être porté, à mon avis, au plus haut des valeurs. Mais le débat n'est pas là pour aujourd'hui.

Je me pose la question, moi, sur l'abattoir de Corbigny. Déjà pour dire que c'est un formidable gâchis, et c'est dommage que le Département et le Pays soient sollicités pour jouer les pompiers alors que les choses étaient annoncées depuis longtemps ; ce n'est pas de votre fait, mais elles étaient annoncées depuis longtemps, on savait depuis longtemps que SICAREV allait quitter les lieux. Le signal d'alarme était tiré, voilà plusieurs mois et plusieurs années. Et je regrette profondément que les acteurs locaux n'aient pas su faire les choses dans une période où il y a eu quand même, me semble-t-il, de la part de l'État un certain nombre de propositions d'accompagnement pour essayer de trouver des solutions.

Le Département arrive pour essayer de sauver ce qui peut encore l'être. Nous n'y voyons pas d'inconvénients. Nous aimerions quand même savoir, globalement, et même précisément, quel sera l'engagement du Département. Vous indiquez qu'il s'agit là de créer un poste pour regarder les choses ; il est important que tout un chacun connaisse l'implication réelle du Département, humainement et financièrement,

parce que, derrière, il y a des enjeux, j'aurais dit, de concurrence. Vous avez d'autres outils de ce type à Luz y ou à Cosne, qui pourraient légitimement dire que le Département accompagne l'abattoir de Corbigny, alors qu'ils ont eux aussi des projets de développement, et qui se demanderaient si le Département serait aussi à leurs côtés. Je pense qu'il est important de clarifier les choses sur ce sujet.

Et puis, globalement, sur ce rapport, nous voterons contre.

M. le Président :

Parfait. Merci, Monsieur Gauthier.

Sans dévoiler les choses, on aura un rapport, sans doute dans le cadre de la Session budgétaire ou sur la Session de juin et évidemment en Commission permanente en tant que de besoin, sur la situation de l'abattoir de Corbigny, qui est une situation dont vous avez parfaitement rappelé l'historique. Personne ne doit être très fier, parce que je pense que les choses auraient pu se passer différemment si l'on avait eu sur le terrain un esprit d'ouverture. Il y a eu quelques frilosités ; c'est comme cela, et on en prend acte.

Nous aurons finalement pu entrer dans le dossier un peu par la fenêtre il y a maintenant 6 ou 7 mois ; cela a quand même permis d'accélérer les possibilités, ou en tout cas le champ des possibles, puisque l'on se dirigeait vers un dernier pas et une fermeture à la fois de l'abattoir et de la salle de découpe.

Aujourd'hui, la mobilisation des acteurs de terrain (je pense aux bouchers, aux agriculteurs éleveurs, à la SICAGEMAC, pour le marché de Corbigny, a fait qu'ils sont en train de monter une société pour reprendre au plus vite l'activité d'abattage. Le calendrier fixé aujourd'hui est le 1^{er} mars prochain.

Je ne vous cache pas qu'avec François Karinthe et un représentant du Pays Nivernais Morvan, c'est un travail quasi quotidien, y compris pendant la période de Noël, où ça ne s'est pas arrêté une minute, avec les représentants de l'État, qui ont joué le jeu de la collaboration. Nous voyons bien qu'il y avait un enjeu extrêmement symbolique à se bagarrer pour le maintien de cet outil de proximité. On ne peut pas d'un côté se dire que l'on va sur 100 % de circuits courts, et de l'autre faire disparaître ou ne pas accompagner les possibilités de reprise et les outils qui permettent justement de construire ces circuits de proximité.

SICAGEMAC va donc reprendre l'activité d'abattage à partir du 1^{er} mars.

Le deuxième élément important du dossier, c'est la reprise de la salle de découpe par la communauté de communes. À ce stade, il y a plusieurs scénarios ; c'est pour cela que nous ne sommes pas rentrés dans la mécanique jusqu'à maintenant. La communauté de communes va reprendre quant à elle la salle de découpe, en étant accompagnée par des crédits d'État, du Département, et en portage probablement par la SEM. À échéance de moyen terme ; on ne sait pas dire les choses précisément.

On en est au moment où, là encore, un tour de table financier est en train d'être monté.

J'ai rencontré le remarquable président du syndicat des bouchers de la Nièvre, qui va mobiliser le syndicat national pour participer à ce tour de table.

On souhaite aussi que les communes de la zone, ne serait-ce que symboliquement, puissent, elles aussi, entrer dans le capital – 50 ou 100 €, cela doit être possible – pour montrer l'attachement du secteur public à cet outil de proximité.

Et puis, sur la deuxième partie de la question, concernant Luzy et Cosne, on sait que ces deux abattoirs n'ont pas la capacité à absorber les volumes qui étaient traités jusqu'à aujourd'hui à Corbigny ; c'est de l'ordre de 3 000 tonnes. L'objectif de redémarrage se fera en plusieurs étapes, et tendra à ce volume-là, et il est clair évidemment, que, si un consensus se dégage entre nous, il faudra accompagner les projets sur Cosne notamment et les projets à Luzy aussi, périphériques à l'abattoir, mais identifiés aussi, pour tout faire pour être au rendez-vous de ces outils de proximité que l'on ne peut pas perdre. On ne peut pas dire, à un moment, qu'il faut augmenter les services publics et se passer, au fond, d'un service public d'abattage dans notre département.

Parfait. Je vous donne quand même l'avis de la commission. Elle a exprimé 6 avis favorables et 3 abstentions.

Je constate que le groupe « La Nièvre Ensemble » cela se transforme en vote contre. C'est bien cela ?

Et, pour le reste, c'est adopté à la majorité. Je vous en remercie.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à la majorité. 14 voix contre.

RAPPORT N°22 : INDEMNITÉS DES ÉLUS

M. le Président :

Il s'agit, par ce rapport, de prendre acte des indemnités des élus. Vous disposez à la fois d'une note et d'un tableau, avec les noms, les montants. Tout cela, évidemment, est tout à fait public. Il y a eu deux interrogations au sein de la commission ; et une note complémentaire a apporté des éléments de réponse, puisqu'il paraissait techniquement compliqué, et en tout cas ce n'est pas ce que nous dit la loi, d'ajouter à ce tableau des indemnités perçues au titre d'un mandat municipal, d'une part ; et d'autre part, il y a eu effectivement une erreur matérielle (un mois de trop qui a été attribué à quelques collègues), et qui a été corrigée dans le dernier tableau dont vous disposez. Vous pouvez garder précieusement, jusqu'à ce que l'on fasse le même exercice l'année prochaine, probablement à peu près à la même époque.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Non ? On en reste là ? Parfait. Merci.

Il est pris acte de la communication.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président : Nous avons trois motions. Je vais vous présenter la première. Vous les avez sur table.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, pourrions-nous reprendre le règlement que nous avons voté en début du mandat ?

M. le Président : Oui.

M. Gauthier : Il me semble, mais je peux me tromper, que les motions doivent être déposées sur table au début de la Session pour qu'elles soient recevables.

M. le Président : On m'a posé la question tout à l'heure ; elles ont été déposées à 2 heures.

M. Gauthier : 2 heures ? On est sûr ? C'est la bonne lecture ? Ce n'est pas la lecture adaptée au moment ? Ou aux circonstances ? Après, on peut être pragmatique.

M. le Président : Mais je ne pense pas non plus que ces motions fassent polémiques, et on peut très largement se retrouver sur les trois textes que nous allons vous proposer, avec les collègues Blandine Delaporte et Wilfrid Séjeau.

Motion - «Forfait patient urgences »

M. le Président : La première motion concerne la question du « forfait patient urgences ». Vous avez remarqué qu'à la veille des fêtes de Noël, un arrêté du 17 décembre 2021 laisse à la charge du patient 20 % du coût de ses soins ; c'est ce que l'on appelle le « forfait patient urgences ». Ce forfait est de 19,61 €. En fait, on est en train, parce que l'on n'est pas capable de recruter des urgentistes, de se dire qu'il faut désengorger les urgences et

qu'il faut faire comprendre aux gens qu'il ne faut pas venir aux urgences. Sauf que, quand on est privé de médecin de proximité, de médecin traitant, on n'a pas d'autres choix que de rejoindre les urgences.

On sait aussi qu'à peu près 5 % de la population française ne dispose pas de complémentaire santé. 5 %, cela fait 3 millions de personnes. On peut penser qu'en proportion, notre département en accueille plus que ces 5 %.

Nous demandons donc le retrait de cette mesure, et que l'on soit, là encore, en capacité de construire une politique publique de santé propre aux territoires ruraux ; il faudrait au moins obtenir l'exonération du forfait pour les personnes qui n'ont pas de médecin référent.

Je ne sais pas si cela appelle un commentaire ou une prise de position ?
Monsieur Gauthier ?

M. Gauthier :

Nous n'avons pas eu le temps d'en parler collectivement. Mais une remarque personnelle. On peut quand même admettre que l'on a un problème aux urgences. Cette mesure, elle a sans doute pour but d'essayer de dissuader les visites que l'on pourrait dire « de confort ». Sur l'argument que vous présentez, qui consiste à dire que ceux qui n'ont pas de médecin référent, effectivement, eux, n'ont pas de réponse. Donc, à ce titre, personnellement – je ne sais pas ce qu'en pensent les collègues –, je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on se joigne à cette motion.

M. le Président :

Très bien. Je vous en remercie.

Texte de la motion votée à l'unanimité de l'assemblée

« Forfait patient urgences »

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a modifié les règles de participation des assurés qui passent aux urgences sans être hospitalisés en remplaçant, le ticket modérateur qui s'appliquait avant le 1^{er} janvier 2022 par une participation forfaitaire, « le forfait patient urgences. »

Précisé par l'arrêté du 17 décembre 2021 relatif aux montants du « forfait patient urgences », ce dernier laisse à la charge du patient 20 % du coût de ses soins.

Ainsi, un patient se présentant aux urgences devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 19,61 € s'il n'est pas hospitalisé par la suite.

Considérant que de fortes contradictions sont constatées entre les discours et la réalité. Le gouvernement prétend ainsi simplifier la tarification des urgences. Dans les faits, cette mesure vise surtout à répondre à l'engorgement des services des urgences délaissés par le gouvernement.

Considérant que l'État n'a pour tout objectif en matière de santé que des aspects financiers, sans tenir compte des véritables besoins des territoires et de sa population. La situation des services d'urgence est alarmante en raison du manque cruel de personnel. Dans la Nièvre, celle-ci a conduit à des fermetures de services. Cosne-sur-Loire, Clamecy, ou encore Decize n'ont pu recevoir d'urgence pendant plusieurs jours. Une partie de la population est mise en danger.

Considérant que l'État nie les responsabilités qui lui incombent. Le Conseil départemental par le biais de son Président a alerté plusieurs fois le ministre de la Santé, le Premier ministre ainsi que le Directeur de l'ARS. Malgré cela, aucune réponse, aucune mesure n'est venue soulager ce secteur en tension permanente.

Considérant que la mesure « forfait-patient-urgences » est discriminatoire et aggrave les inégalités d'accès aux soins. Les conséquences sont potentiellement graves pour l'accès à la santé des personnes les plus précaires. Des patients choisiront de ne plus se soigner de peur de ne pouvoir payer.

Si dans les faits, la majorité d'entre eux pourra s'appuyer sur sa mutuelle pour obtenir un remboursement. Environ 5 % de la population n'a pas de complémentaire santé, soit plus de 3 millions de personnes. De plus, lorsque le forfait sera pris en charge par une mutuelle, les patients devront malgré tout, être en mesure d'avancer ces frais avant d'être remboursés.

Cette mesure entre en contradiction avec les objectifs affichés par le gouvernement de favoriser « l'accès aux soins pour tous et partout sur le territoire. »

En effet, les services des urgences sont parfois la seule solution pour les patients privés de médecins, ou situés dans une zone déficitaire. La problématique est prégnante dans la Nièvre. Aujourd'hui, plus de 32 000 Nivernais n'ont plus de médecin référent.

Les Conseillers départementaux de la Nièvre font part de leur inquiétude quant aux conséquences de cette mesure. Cette dernière constitue un obstacle aux soins dans un territoire fragile et ne répond en rien à la situation dramatique des services d'urgence et à la dégradation du système de santé.

Les Conseillers départementaux de la Nièvre :

- réclament la prise en compte du contexte singulier des territoires ruraux,*
- dénoncent la mise en place de mesures discriminatoires,*
- demandent à l'État d'assumer ses responsabilités et d'assurer l'accès au droit élémentaire à la santé à tous,*
- demandent l'exonération de ce forfait pour les patients sans médecin référent.*

L'hétérogénéité nécessite des adaptations. Le «forfait-patient-urgences» ne répondra pas à la simplification attendue et plus grave, accentuera la problématique de l'accès aux soins. »

Motion - « Le prix de la baguette »

M. le Président : Je passe la parole à Blandine Delaporte pour la présentation de la motion.

Mme Delaporte : Il s'agit là d'une motion sur le célèbre prix de la baguette Leclerc, fixé, ou en tout cas bloqué à 29 centimes d'euro pendant au moins quatre mois. En tant qu'élus de la collectivité qui est chef de file de la solidarité dans le département, l'augmentation des prix et la diminution du pouvoir d'achat de nos concitoyens nous préoccupent, et c'est notre première préoccupation.

L'augmentation aussi des matières premières, les dépenses fixes et obligatoires, comme le loyer, mais aussi pour l'énergie, qui augmente très fortement, vont évidemment contribuer à diminuer le reste à vivre des foyers modestes.

L'annonce du groupe Leclerc, qui a fait grand bruit, arrive à une période un peu particulière, puisqu'elle intervient au moment où, dans le cadre de la loi Egalim 2, de nouveaux dispositifs de régulation et de transparence transforment les relations entre les différentes filières et la grande distribution permettant d'assurer une juste rémunération à l'agriculteur, ainsi qu'à tous les artisans de la filière, et de mieux répartir la valeur entre les différents maillons de la chaîne alimentaire.

Nous nous interrogeons donc, d'une part, sur la capacité du groupe Leclerc à vendre un produit de qualité à ce prix alors que le coût des matières premières a augmenté, et, d'autre part, nous nous questionnons sur la provenance de ces matières premières. Nous nous inquiétons également des répercussions sur le prix d'autres produits de première nécessité.

Ce que nous appelons de nos vœux, c'est :

- Une véritable réflexion sur le coût de la vie et le pouvoir d'achat, et pas des mesures « cosmétiques »
- Une prise en compte du travail des producteurs, et des artisans, notamment autour de ce symbole de la culture française qu'est la baguette,
- La demande d'une juste rémunération du savoir-faire et des produits, parce que chacun doit pouvoir gagner son pain dignement.

M. le Président : Très bien. Merci.

Y a-t-il des observations ?

La parole est à Corinne Bouchard.

Mme Bouchard :

J'avais juste une question sur le destinataire de cette motion. Parce que l'on demande de veiller au prix des marchandises, à la juste rétribution, etc. À qui s'adresse la motion ? Pour obtenir quoi ? Il y a là des questions qui ne sont pas du ressort du gouvernement pour y répondre. Cela semble être donc un vœu pieux.

M. le Président :

C'est bien parfois aussi l'objet de ces motions, que de marquer une position commune de l'assemblée. Les destinataires, ce sont évidemment le ministre de l'Agriculture – je ne sais plus où ils en sont dans l'organisation du Secrétariat d'État à la Consommation –, le groupe Leclerc lui-même, la chambre d'agriculture, ou la chambre régionale d'agriculture sur notre territoire qui nous préoccupe.

L'assemblée, au fond, à travers cette motion, si vous la rejoignez, prend une position de principe sur un sujet qui a fait l'objet de discussions, vous l'avez entendu, dans les médias, de manière claire.

Il me semble important que l'on puisse entrer dans le débat public peut-être plus que nous ne l'avions fait dans le passé sur un certain nombre de valeurs. Je pense que c'est des valeurs qui peuvent nous rassembler et qu'il semble important de partager à la fois avec les Nivernais, bien sûr, qui sont les premiers intéressés. Mais effectivement, Corinne, il n'y a pas de destinataires singuliers ; il n'y a pas de décision à attendre. Simplement, c'est une prise de position claire, et je l'espère, nette, de l'assemblée.

Mme Bouchard :

Là, en réalité, c'est plus une opération de communication du Département à l'attention des lecteurs du *Journal du Centre* qu'une démarche dont on espère quelque chose de concret ?

M. le Président :

Non, je pense que, s'il y a d'autres territoires – et d'autres territoires l'ont fait –, on est en capacité (c'est le principe de l'union qui fait la force) de peser sur ces questions de débat public, notamment à l'aune d'un grand rendez-vous démocratique qui est celui de l'élection présidentielle. Je pense que les problématiques rurales, on a tous intérêt à les faire rentrer dans ces discussions ; ce sera l'objet du travail autour du « droit au village ». Si l'on veut que nos préoccupations soient traitées, à un moment il faut que l'on s'en saisisse.

Non, je ne crois pas que ce soit simplement purement de la communication. C'est, certes, un élément de communication, mais c'est aussi un élément à verser au débat public sur la question qui est quand même assez essentielle de l'alimentation ; on l'a bien vu, on en parle, et

on en a parlé plusieurs fois cette après-midi. On a bien vu que certains candidats à l'élection présidentielle avaient fait la polémique, c'est le mot à la mode, sur ces sujets. Je pense à Fabien Roussel, en particulier. Cela a déclenché des choses. C'est la première fois.

À l'élection présidentielle dernière, la question alimentaire ne faisait pas partie de nos préoccupations ou des préoccupations des Français. Les souvenirs que j'ai autour de l'alimentation, c'est beaucoup plus lorsque nous étions en mode encore « semi-colonial », en allant apporter des grains de riz dans certains pays d'Afrique ; on voit que depuis cette période-là, en trente ans, les choses ont évolué, et que cela devient véritablement un sujet de préoccupation, à juste titre. On voit aussi les effets des ravages de la malbouffe aux États-Unis, et les problématiques que cela cause, derrière, au titre de l'assurance maladie, et surtout de la vie des gens. C'est quand même quelque chose qui est encore plus remarquable ; et avec la pandémie, où l'on voyait bien que les personnes qui étaient en situation de surpoids étaient beaucoup plus vulnérables que les autres.

On est au fond, encore une fois, dans cette idée que cette assemblée peut exprimer des valeurs, peut faire partager des prises de position, et nous espérons que nous serons unanimes sur ce sujet-là.

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Puisque le terme de « communication » a été évoqué, je voulais dire que c'est Leclerc qui s'est fait de la communication là-dessus.

En direction de Corinne Bouchard, je dirais que nous avons une double responsabilité, une assemblée comme la nôtre.

Nous avons à gérer et à administrer l'institution dans le cadre de ses compétences, et nous l'avons fait aujourd'hui.

Mais nous avons aussi la responsabilité politique de représenter le territoire. Nous sommes les représentants du territoire nivernais. Et à ce titre-là, nous avons vocation à interpeller les pouvoirs publics, tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sur un sujet particulier ont une responsabilité. C'est le sens de ces motions. Et cette fonction de représentation du territoire n'est pas une fonction mineure ; elle est importante, parce que, si l'on parle de l'enjeu du pouvoir d'achat, il y a le pouvoir d'achat des agriculteurs contre le pouvoir d'achat des Nivernais ou des Français, d'une manière plus générale. Nous avons à être attentifs, au regard du poids que représente l'agriculture sur notre territoire, à ce que les productions soient payées au juste prix, et nous avons vocation aussi à expliquer que l'on a des catégories de Nivernais, qui sont importantes au cours de ces dernières années, qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer, et il y a là une vigilance particulière à avoir.

Il y a vraiment cette double fonction, qui est importante, et que nous devons avoir en tête, et qui justifie les motions. Merci.

M. le Président :

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Évidemment, cette campagne Leclerc est extrêmement choquante. Je suis agriculteur, et je sais combien il est important d'avoir des produits qui soient payés en fonction du coût de revient.

Vous avez parlé de la loi Egalim. On en est à Egalim 2, et j'espère que l'on n'aura pas Egalim 3 ; cela voudrait dire que, comme la première n'a pas fonctionné, la deuxième ne fonctionnerait pas, mais ceci doit quand même nous ramener effectivement, à remettre des bases essentielles. La première nécessité, pour l'homme, c'est sans doute, de se nourrir. Certains philosophes diraient que c'est de penser ; mais, si on ne survit pas, on ne peut pas penser longtemps. Donc, c'est vraiment un sujet important.

Après, je comprends la réaction de Corinne qui demande si cela ne ferait pas finalement un coup dans l'eau. On essaie d'essaimer autour de nous cette position-là.

Nous allons vous suivre, Monsieur le Président, sur cette motion.

Une petite boutade, chère Blandine, vous avez parlé du symbole de la baguette ; j'ai eu peur que vous ne sortiez du cadre, et que, comme le candidat Roussel, vous disiez que la viande, le fromage, la baguette, ou le vin, étaient des choses essentielles de la gastronomie et dans le paysage français ; mais il s'est fait rattraper par la patrouille soi-disant bien-pensante. Mais il a bien fait de parler du pouvoir d'achat et de l'accès à ces produits-là.

M. le Président :

La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher :

Simplement, pour la boutade, je peux quand même vous féliciter de citer Fabien Roussel dans cette assemblée, puisque je suis le seul représentant de ce parti.

M. Gauthier :

Cela s'adressera sans doute là !

(rires)

M. le Président :

Formidable ! Je trouve que l'ambiance se détend dans cette assemblée ! C'est extrêmement agréable. Je retrouve des souvenirs d'antan, si je puis dire.

Nous sommes donc d'accord à l'unanimité sur cette motion.

Texte de la motion votée à l'unanimité de l'assemblée :

« Le prix de la baguette »

Alors que le rapport Oxfam précise que la fortune des plus riches a connu sa plus forte augmentation depuis le début de la pandémie, Le 11 janvier dernier, Michel-Edouard Leclerc annonce la vente d'une baguette de pain à 29 centimes d'Euro pendant au moins quatre mois. Le directeur du célèbre magasin de distribution vantait une action en faveur du pouvoir d'achat dans un contexte de forte hausse des prix.

Les Conseillers départementaux sont d'abord préoccupés par la hausse des prix qui met en difficulté la partie la plus précaire de la population.

L'inflation a surtout impacté les dépenses fixes et obligatoires (loyers, énergie, assurances...) qui représentent une part croissante du revenu des ménages les plus pauvres. Ces derniers n'ont ainsi pas les moyens d'acheter une baguette à 1 €. Les dépenses alimentaires sont, en conséquence, devenues la variable d'ajustement du « reste à vivre » des foyers modestes.

Parallèlement, l'annonce du groupe Leclerc, qui a fait grand bruit, use d'une temporalité surprenante. En effet, actuellement, se déroulent les négociations annuelles entre producteurs et distributeurs. Elle intervient également au moment où, dans le cadre de la loi Egalim 2, de nouveaux dispositifs de régulations et de transparence transforment les relations entre les différentes filières et la grande distribution permettant d'assurer une juste rémunération à l'agriculteur et mieux répartir la valeur entre les différents maillons de la chaîne alimentaire.

Les Conseillers départementaux s'interrogent, d'une part, sur la capacité du groupe Leclerc à vendre un produit à ce prix alors que le coût des matières premières a augmenté et, d'autre part, se questionnent sur la provenance de ces dernières. Ils s'inquiètent également des répercussions sur le prix d'autres produits de première nécessité.

La décision du groupe Leclerc pose le problème de la rémunération du travail effectué, de la préservation de l'emploi pour les professions impactées, de la reconnaissance d'un savoir-faire, de la valeur d'un produit phare de la culture française.

Considérant que cette décision n'est qu'une « solution cosmétique » à la problématique du pouvoir d'achat des plus pauvres,

Considérant que ce blocage de prix met en difficulté la filière agricole et celle des artisans transformateurs,

Considérant qu'il ne traduit pas la qualité du produit alors que la baguette symbole du patrimoine français, est proposée à l'inscription du patrimoine Mondial de l'UNESCO,

Considérant que cette action méconnaît le savoir-faire de toute une profession. Les agriculteurs comme les artisans ne peuvent ressentir que du mépris dans cette décision,

Les Conseillers départementaux dénoncent une communication démagogique non dénuée d'arrière-pensée. Ils :

- appellent à une réflexion globale sur le coût de la vie et le pouvoir d'achat,
- demandent la prise en compte du travail des producteurs, et artisans,
- demandent la juste rémunération du savoir-faire et des produits. »

L'épidémie de Covid 19 a révélé au pays tout entier les conditions de travail éprouvantes imposées aux personnels soignants des hôpitaux. Mais le public ignore généralement que ces difficultés sont souvent aggravées par des exigences bureaucratiques particulièrement malvenues dans une période de crise sanitaire aussi profonde et durable que celle que nous traversons.

Pour obtenir leur accréditation par la Haute Autorité de Santé, les hôpitaux doivent subir à intervalles réguliers des « contrôles de qualité », c'est-à-dire se soumettre à des enquêtes administratives fondées sur des procédures complexes, où la moindre erreur est pénalisante et dont les critères changent à chaque renouvellement.

Le souci de veiller à la qualité des soins est certes louable dans l'absolu. En pratique, cette « visite d'accréditation » s'avère terriblement stressante et chronophage pour les personnels qui doivent la préparer longuement en amont, au détriment du temps consacré aux patients. Elle mobilise pour des tâches purement administratives des soignants déjà épuisés par deux ans de crise sanitaire.

Or, le Centre Hospitalier de Nevers et le CHS Pierre Léo de La Charité-sur-Loire doivent passer une visite d'accréditation fin 2022, avec un nouveau protocole (le « parcours patient et patient traceur ») encore plus complexe que les précédents. Ainsi, pour répondre à des exigences théoriques, les soignants devront investir beaucoup de temps et d'énergie tout au long de l'année, alors qu'ils sont déjà dans une situation de sous-effectif telle que des lits ferment dans tous les services faute de personnel, et que la reprise de l'épidémie de Covid 19 va encore les mettre à rude épreuve.

Dans ces conditions, les conseillers départementaux de la Nièvre demandent à la Haute Autorité de Santé de différer d'un an au moins la "visite d'accréditation" pour le CH de Nevers et le CHS de La Charité, ainsi que pour toutes les structures hospitalières qui en feraient la demande. Actuellement, la tâche des soignants est suffisamment lourde sans qu'on leur crée du travail supplémentaire improductif. Cette mesure, qui n'exige aucun moyen particulier, serait une marque de confiance adressée à tout le personnel médical, dont la priorité n'est pas de se plier à des enquêtes administratives, mais de prendre en charge des patients bien réels ».

Motion - « Pour le maintien nécessaire de postes d'enseignants dans la Nièvre »

M. le Président :

Pour la dernière motion, je passe la parole à Wilfrid Séjeau, et c'est un sujet sur lequel, je pense, on peut se retrouver.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président.

Cette motion est sur un sujet qui malheureusement est aussi d'actualité, comme celui de la santé. C'est un sujet récurrent, celui de la carte scolaire. Les premières informations ont filtré ces jours derniers.

La motion que nous vous proposons de voter s'intitule : « Pour le maintien nécessaire des postes d'enseignants dans la Nièvre ».

Les élus du Conseil départemental s'opposent, dans cette motion, à toute fermeture de classe, d'école et de suppression de poste de professeurs.

L'Académie de Dijon se basant sur la baisse attendue du nombre d'élèves du département de 1,8 % dans le premier degré et de 1,1 % dans le second degré, ne fait qu'un comptage statistique et un ratio du nombre d'enseignants, en se fondant sur ces données.

Une suppression de 4 postes dans le premier degré est envisagée. Ainsi il est possible d'imaginer qu'une fermeture de classe donc de l'école soit possible à Cours-sur-Loire et des suppressions de poste principalement en milieu rural, Chantenay-Saint-Imbert ou Lucenay-les-Aix par exemple.

Cela amène à la création de Regroupements Pédagogique Intercommunaux de classes multiniveaux, d'augmentation du nombre d'élèves par classe, d'heures supplémentaires ou de postes sur plusieurs établissements ; toutes mesures qui sont pénalisantes pour la qualité de l'enseignement dans notre département.

On constate également que mettre à distance les lieux d'enseignement crée une inégalité sociale, et en général des coûts de transport supplémentaires. Cela provoque une baisse de la qualité du système éducatif, tout cela participant à la réduction de l'attractivité du département.

On peut aussi évoquer la question du projet, malheureusement, de fermeture du BTS Contrôle Industriel Régulation Automatique (CIRA) au lycée Jules Renard de Nevers. D'ailleurs, le Conseil départemental s'apprête à faire partir un courrier au Rectorat pour contester cette fermeture de formation à caractère industriel en lien avec les entreprises du territoire ; une formation, en plus, récemment ouverte, en 2017, pour laquelle les collectivités ont investi. Nous ne comprenons pas non quelles sont les raisons de cette fermeture. Nous nous y opposons.

Pour résumer, en conséquence, les élus du Département demandent :

- La prise en compte des spécificités sociales du territoire ;
- Aucune baisse des dotations horaires dans le second degré sur le département de la Nièvre ;

- Aucune suppression de poste et fermeture de classe dans le premier degré sur le département de la Nièvre.
- Un renforcement de l'action éducative par la création de postes.

M. le Président :

Merci. La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Nous vous suivrons aussi sur cette motion. Je l'ai évoqué ce matin, dans mon propos introductif, et le débat qui est en train de s'instaurer dans la campagne présidentielle le mettra en avant, on combat plutôt les conséquences des problèmes que les causes. Je pense que nous sommes un certain nombre pour convenir que l'école est sans doute l'endroit où se forge la citoyenneté, et où se forment beaucoup de choses. Il serait incohérent, par conséquent ; de retirer des moyens ; et je dirais même qu'il faudrait être plus exigeants avec l'éducation nationale au sens large, en lui donnant peut-être plus de moyens, si c'est nécessaire, mais surtout en accompagnant celles et ceux qui y travaillent, et en les aidant à se former, en les jugeant aussi, parce que nous sommes tous jugés dans nos missions et dans nos métiers. Et, en tout cas, sur ce sujet, nous vous suivrons.

M. le Président :

Parfait, mais nous n'en doutons pas. Il est vrai que cela fait augmenter les dépenses de fonctionnement – je ne peux pas dire le contraire – de l'État, mais c'est pour la bonne cause. C'est pour la bonne cause que l'on se retrouve ; c'est formidable ! Une belle fin de Session !

Texte final de la motion adoptée à l'unanimité :

« Pour le maintien nécessaire de postes d'enseignants dans la Nièvre »

Les élus du Conseil départemental vis-à-vis du projet de carte scolaire 2022 s'opposent à toute fermeture de classe, d'école et de suppression de poste de professeurs.

L'Académie de Dijon se basant sur la baisse attendue du nombre d'élèves du département de 1,8 % dans le premier degré et de 1,1 % dans le second degré, ne ferait qu'un comptage statistique et un ratio du nombre d'enseignants par rapport au nombre d'élèves.

Une suppression de 4 postes ne créant principalement que des postes provisoires, est envisagée dans le premier degré.

Ainsi il est possible d'imaginer qu'une fermeture de classe donc de l'école soit possible à Cours-sur-Loire et des suppressions de poste principalement en milieu rural, Chantenay-Saint-Imbert ou Lucenay-les-Aix par exemple.

Le second degré serait également touché par la perte de 49 postes et 21 équivalents temps plein en heures supplémentaires.

Cela amène à la création de Regroupements Pédagogique Intercommunaux (RPI), de classes multiniveaux, d'augmentation du nombre d'élèves par classe, d'heures supplémentaires ou de postes sur plusieurs établissements ; toutes ces mesures sont pénalisantes pour les enfants du département de la Nièvre et la qualité de l'enseignement dispensé.

On constate également que mettre à distance les lieux d'enseignements crée une inégalité sociale. Au moment où le prix de l'essence flambe, le coût financier du transport pour certains parents est à prendre en compte. Cela lié à la baisse de la qualité du système éducatif, tout cela participe à la réduction de l'attractivité du département de la Nièvre.

En effet, supprimer des postes d'enseignants, des moyens de remplacement, réduire l'offre scolaire de proximité en milieu rural, augmenter les effectifs dans les classes n'est pas de nature à répondre aux formations sur nos territoires et à la réussite éducative de nos jeunes.

À l'instar de la décision de fermeture du BTS Contrôle Industriel Régulation Automatique (CIRA) au lycée Jules Renard de Nevers.

Cette formation à caractère industriel, unique en Bourgogne, étant une opportunité locale d'étude supérieure, sa fermeture entraînerait au-delà de la réduction du nombre d'étudiants nivernais, une perte de futurs professionnels pour les entreprises locales.

Mais bien plus encore, en ces temps où les enfants et leur famille, la communauté des enseignants, sont touchés en premier lieu par la crise sanitaire et ses conséquences, ces mesures de réduction des moyens d'enseignement viendraient empirer une situation déjà compliquée.

Nous ne pouvons que constater une réalité scolaire des territoires ruraux et des territoires les plus défavorisés socialement de la Nièvre.

En conséquence, les élus départementaux demandent :

- La prise en compte des spécificités sociales du territoire ;*
- Aucune baisse des dotations horaires dans le second degré sur le département de la Nièvre ;*
- Aucune suppression de poste et fermeture de classe dans le premier degré sur le département de la Nièvre.*
- Un renforcement de l'action éducative par la création de postes.»*

M. le Président :

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

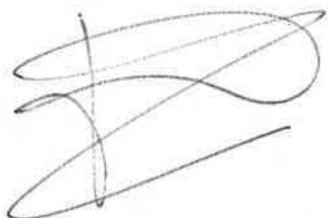
Nous nous retrouverons le lundi 21 février, théoriquement dans nos locaux habituels, à 9 heures 30, pour la prochaine Commission permanente.

Je vous remercie du fond du cœur de votre disponibilité et de la qualité des échanges. Passez une bonne journée.

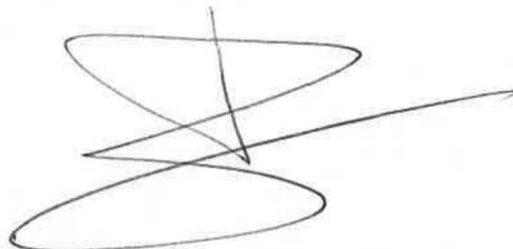
(La séance est levée à 15 h 30.)

ADOPTÉ, le 28 mars 2022

Jocelyne GUERIN
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'F' shape with a long horizontal stroke extending to the right.